



Bulletin Officiel

N°6857 Mardi 9 mai 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ARIJE EL-MEDINA	3
MAXULA PLACEMENT SICAV	4
TUNINVEST SICAR	5

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ARIJE EL-MEDINA	6
TUNINVEST SICAR	9

INDICATEURS D ACTIVITES TRIMESTRIELS

LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA	11
-----------------------------	----

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ	13
SICAV AVENIR	14
SICAV L'EPARGNANT	15
SICAV L'INVESTISSEUR	16

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOTUVER: APPEL A CANDIDATURE	17
------------------------------	----

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SNMVT-MONOPRIX	22
SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	28

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

BH LEASING 2023-1 SANS APE	34
CIL 2023-1	37

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO-AGE

- BH LEASING AGO
- BH LEASING AGE
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- AGO
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- AGE
- SMART TUNISIE AGO
- SMART TUNISIE AGE
- ASSURANCES MAGHREBIA AGO
- ASSURANCES MAGHREBIA VIE AGO

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- ARIJE EL-MEDINA
- LES CEMENTS DE BIZERTE
- TUNINVEST SICAR
- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
- SICAV AXIS TRESORERIE
- FCPR MOURAFIK II

ANNEXE IV

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

- ARIJE EL-MEDINA

ANNEXE V

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

- SICAV BH OBLIGATAIRE

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2021 و 2022

شركة اريج المدينة

مقرّها الاجتماعي: 3 نهج القصر – المدينة العتيقة- صفاقس

يدعو مجلس إدارة شركة أريج المدينة كافة المساهمين لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم السبت 3 جوان 2023 على الساعة العاشرة صباحا بنزل "Occidental Sfax Centre" وذلك للتداول في جدول العمل التالي:

1. المصادقة على الانعقاد المتأخر للجلسة العامة العادية لسنة 2021 وعلى إجراءات الاستدعاء لهذه الجلسة
2. تلاوة تقرير مجلس الإدارة والنظر في القوائم المالية لسنة 2021
3. قراءة التقرير العام والخاص لمراقب الحسابات للسنة المالية المقفلة في 31 ديسمبر 2021
4. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية لسنة 2021
5. تبويب النتائج لسنة 2021
6. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة والمدير العام لسنة 2022
7. تلاوة تقرير مجلس الإدارة والنظر في القوائم المالية لسنة 2022
8. قراءة التقرير العام والخاص لمراقب الحسابات للسنة المالية المقفلة في 31 ديسمبر 2022
9. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية لسنة 2022
10. تبويب النتائج لسنة 2022
11. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة والمدير العام لسنة 2022
12. المصادقة على الاتفاقات المبرمة والمندرجة ضمن الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية
13. انتخاب أعضاء مجلس الإدارة لسنوات 2023-2024-2025
14. تعيين مراقب حسابات للشركة لسنوات 2023-2024-2025
15. مسائل مختلفة

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MAXULA PLACEMENT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008
Siège social: Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,
Bloc B- 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de **MAXULA PLACEMENT SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mercredi 24 Mai 2023 à 16H**, à la Rue du Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A- 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2022;
2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022;
3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2022;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2022;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Questions diverses.

2023 – AS – 0571

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Vendredi 12 Mai 2023 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2022 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Jetons de présence ;
- Délégation de pouvoirs.

2023 – AS – 0572

بلاغ الشركات

مشاريع لوائح الجمعية العامة العادية

شركة اريج المدينة

مقرّها الاجتماعي: 3 نهج القصر – المدينة العتيقة- صفاقس

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 3 جوان 2023.

القرار الأول:

صادقت الجلسة على الانعقاد المتأخر للجلسة العامة العادية لسنة 2021 وعلى الإجراءات التي تم بها الاستدعاء لهذه الجلسة.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثاني: المصادقة على القوائم المالية وعلى قائمة إحصاء مكاسب الشركة

بعد الاستماع لتقرير التصرف والتقرير العام لمراقب الحسابات الذي يصادق على صحة ومصداقية الحسابات السنوية للشركة، تصادق الجلسة العامة للشركاء على القوائم المالية المتكونة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2021 وعلى قائمة إحصاء مكاسب الشركة.

كما تصادق الجلسة العامة أيضا على الاختيارات والطرق المحاسبية المتبعة لإعداد هذه القوائم المالية وعلى ما جاء بها من عمليات أفرزت إلى حد تاريخ قفل حسابات سنة 2021 مجموع موازنات يساوي 3 491 942 ديناراً وعلى ربح صافي يساوي 26 892 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الثالث: تبويب النتائج

بعد أن لاحظت الجلسة العامة أن حسابات السنة المقفولة في 2021/12/31 نتج عنها ربح يساوي 26 892 ديناراً قررت الجلسة العامة تبويبها ضمن النتائج المؤجلة.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الرابع: المصادقة على الاتفاقات المنظمة المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية

بعد الإطلاع على تقرير التصرف وعلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات حول الاتفاقات المنظمة المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على كل الاتفاقات المنصوص عليها بهذه التقارير.

تمت المصادقة على هذا القرار.....

القرار الخامس: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2021/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس: تبرئة ذمة الرئيس

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة الرئيس تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفه طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2021/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع: تبرئة ذمة المدير العام

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة المدير العام تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفه طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2021/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

ثم قام الرئيس بقراءة تقرير التصرف وتقرير مراقب الحسابات لسنة 2022, وبعد النقاش وحيث لم يعد أحد يطلب الكلمة، عرض الرئيس القرارات التالية على الجلسة للتصويت:

القرار الثامن: المصادقة على القوائم المالية وعلى قائمة إحصاء مكاسب الشركة

بعد الاستماع لتقرير التصرف والتقرير العام لمراقب الحسابات الذي يصادق على صحة ومصداقية الحسابات السنوية للشركة، تصادق الجلسة العامة للشركاء على القوائم المالية المتكونة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2022 وعلى قائمة إحصاء مكاسب الشركة.

كما تصادق الجلسة العامة أيضا على الاختيارات والطرق المحاسبية المتبعة لإعداد هذه القوائم المالية وعلى ما جاء بها من عمليات أفرزت إلى حد تاريخ قفل حسابات سنة 2022 مجموع موازنات يساوي 3 528 800 ديناراً وعلى ربح صافي يساوي 22 134 ديناراً.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع: تبويب النتائج

بعد أن لاحظت الجلسة العامة أن حسابات السنة المقفولة في 2022/12/31 نتج عنها ربح يساوي 22 134 ديناراً قررت الجلسة العامة تبويبها ضمن النتائج المؤجلة.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار العاشر: المصادقة على الاتفاقات المنظمة المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية

بعد الاطلاع على تقرير التصرف وعلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات حول الاتفاقات المنظمة المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على كل الاتفاقات المنصوص عليها بهذه التقارير.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الحادي عشر: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2022/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني عشر: تبرئة ذمة الرئيس

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة الرئيس تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفه طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2022/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث عشر: تبرئة ذمة المدير العام

تبرئ الجلسة العامة للشركاء ذمة المدير العام تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفه طيلة السنة التي قفلت حساباتها في 2022/12/31.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع عشر: انتخاب أعضاء مجلس الإدارة

بلغت نسبة المشاركة في عملية الانتخابات بالمائة من مجموع عدد الحاضرين وقد أسفرت الجلسة عن انتخاب أعضاء مجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمدة 3 سنوات.

- 1- صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد بنسبة بالمائة
- 2- صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد بنسبة بالمائة
- 3- صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد بنسبة بالمائة
- 4- صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد بنسبة بالمائة
- 5- صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد بنسبة بالمائة
- 6- صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد بنسبة بالمائة
- 7- صاحب بطاقة تعريف وطنية عدد بنسبة بالمائة

القرار الخامس عشر: تعيين مراقب حسابات لسنوات 2023 و2024 و2025

تعين الجلسة العامة للشركاء السيد خبير محاسب عضو هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية كمراقب للحسابات لسنوات 2023 و2024 و2025 لشركة اريج المدينة.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس عشر:

أعطت الجلسة العامة جميع النفوذ لحامل نسخة من هذا المحضر للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار التي يستوجبها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Projet de résolutions de la société TUNINVEST SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 mai 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022, s'élevant à cent quarante deux mille deux cent trente sept dinars et sept cent cinquante six millimes (142.237,756 DT) comme suit :

	(En dinars)
Bénéfice net de l'exercice	142.237,756
Report à nouveau antérieur à 2014	32.818,618
Report à nouveau après 2014	4.381.404,665
Report à nouveau total	4.414.223,283
Pour former un bénéfice distribuable	4.556.461,039
Dividendes (0,5 dinars/action) (*)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	4.073.461,039

(*) Une partie des dividendes sera prélevée sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue, figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2022 sous la rubrique résultats reportés et ce, pour un montant de 31.878,000 Dinars, soit 0,033 Dinars par action.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

2023 – AS – 0574

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE -

La société ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

	Indicateurs	Unités	31 Mars		31/12/2022*	
			2023	2022		
1	Production	t	7 126,000	17 200,000	34 286,000	
2	Consommations spécifiques par tonne produite	P ₂ O ₅	t	0,660	0,670	0,671
		Total alcalis	t	0,568	0,586	0,592
		Ammoniac	t	0,180	/	/
		Eau Industrielle	m ³	5,481	2,994	3,855
		Electricité	kwh	364,499	237,506	463,660
	Gaz naturel	th	2 886,310	2 541,803	2 818,818	
3	Chiffre d'affaires	DT	32 810 206,526	51 898 548,890	164 319 919,068	
4	Endettement	CMT	DT	9 872 381,628	22 898 117,169	18 989 523,995
		CCT	DT	18 604 908,610	22 602 688,870	12 744 025,430
5	Investissements	DT	30 434,951	347 625,330	726 456,925	

* les chiffres 2022 sont provisoires (audit des comptes en cours)

Faits saillants du premier trimestre 2023 :

- ✓ La production au 31 Mars 2023 a atteint 7126 tonnes dont 5380 tonnes de Tri-polyphosphate de sodium et 1746 tonnes de MAP cristallisé contre 17200 tonnes de STPP produites au 1er trimestre 2022 enregistrant ainsi une baisse de 58,57%. Ce niveau de production s'explique par la baisse de la demande sur le Marché International et de la perte d'importants clients après les diverses déclarations par le Groupe Chimique Tunisien de Cas de Force Majeure ayant entraîné des arrêts « forcés des Unités de production durant les sept dernières années par manque d'acide phosphorique.
- ✓ Les prix des matières premières, l'acide phosphorique, l'ammoniac et le carbonate de sodium notamment, ont amorcé une tendance baissière au début de l'année 2023, ce qui devrait améliorer la compétitivité de la Société et propulser sa production et ses ventes durant les prochains mois.

- ✓ La baisse du chiffre d'affaires de 36% par rapport à celui du premier trimestre 2022, s'explique par la baisse du volume de ventes des deux produits, due notamment à la surfacturation, par le Groupe Chimique Tunisien, des deux matières premières principales, l'acide phosphorique et l'ammoniac, entraînant la perte de compétitivité de la Société par rapport aux concurrents qui accèdent à ces matières premières à des conditions normales du Marché.

- ✓ La mise en œuvre de la première étape du plan de restructuration de la Société a commencé à la suite de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, tenue le 29/12/2022, d'augmenter le capital de la Société de 20 000 000 DT. Les souscriptions et le versement du premier quart relatif à cette augmentation sont en cours et le premier coup d'envoi de la réalisation du projet de l'Unité de NPK est imminent.

2023 – AS – 0575

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°47-2010 du 22 décembre 2010

Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 17 mars 2023, la TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT « TSI », gestionnaire de **FCP AL IMTIEZ** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022, **un dividende de 1,821 dinar par part.**

Ce dividende est payable à partir du **10 mai 2023**, auprès des agences de la TSI et aux guichets du dépositaire TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » (ex STUSIDBANK).

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AL IMTIEZ** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2023 – AS – 0576

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1082 El Menzah IV

En application de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 avril 2023, SICAV AVENIR a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2021 un dividende de **2,266 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 18 mai 2023 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 18 mai 2023 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 17 mai 2023 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

2023 – AS – 0577

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'EPARGNANT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

En application de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 avril 2023, SICAV L'EPARGNANT a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2022 un dividende de **5,547 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi 16 mai 2023 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 16 mai 2023 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 15 mai 2023 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

2023 – AS – 0578

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
SIEGE SOCIAL : RUE HEDI NOUIRA -1001 TUNIS

En application de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 avril 2023, SICAV L'INVESTISSEUR a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2021 un dividende de **2,910 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 25 mai 2023 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 25 mai 2023, la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 24 mai 2023 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

2023 – AS – 0579

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES- SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – BirMcherga Zaghouan

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOTUVER**

Objet

L'article 38 (nouveau) du règlement général de la Bourse impose aux sociétés cotées sur le marché principal l'obligation de désigner au sein de leur conseil d'administration durant la période de séjour de leurs titres sur le marché principal, un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société SOTUVER informe ses actionnaires minoritaires que la désignation d'un administrateur les représentant pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025 au sein du Conseil d'Administration de la société aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Elective.

La société SOTUVER informe ses actionnaires que le candidat admis à concourir au poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'année 2022.

Critères d'éligibilité :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 et 256 du code des sociétés commerciales ;
- Le candidat doit être obligatoirement une personne physique ;
- Une attestation qui prouve une participation n'atteignant pas les 0.5 % soit 196 272 actions dans le capital social ;
- Le candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, les membres du conseil de surveillance ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :

*Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de la société SOTUVER,

* Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la société SOTUVER.

- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général- Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la SOTUVER est directement ou indirectement Administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la SOTUVER (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

*Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou Président du directoire ou salarié de la société SOTUVER,

* Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la société SOTUVER.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.

- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.

- Ne pas être Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou Président du directoire ou Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SOTUVER ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Tout candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans, et ce, dans le domaine de la gestion d'entreprises

Constitution du dossier :

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la SOTUVER présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature (**Annexe 1**) ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité nationale;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (**Annexe 2**);
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Une attestation de situation fiscale.

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Une attestation de propriété des actions détenues délivrées par l'intermédiaire en bourse chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par le teneur du registre des actionnaires de la SOTUVER.

Dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER» et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein de Conseil d'Administration de la SOTUVER».
Cette enveloppe doit être : soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société, au plus tard le **19 Mai 2023 à 16h30**, soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société sise au Z.I Djebel Oust 1111 – BirMcherga Zaghouan au plus tard le **19 Mai 2023** (le cachet de la poste faisant foi).
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

Processus de désignation du représentant des actionnaires minoritaires :

- Dès la clôture de l'appel à candidature, la SOTUVER transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- La SOTUVER convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée spéciale dans un délai maximum de 15 jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature.
- L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et sur le site web de la BVMT au moins vingt-et-un jours (21) avant la tenue de l'assemblée.
- La SOTUVER doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom :.....
- N° CIN :.....
- Adresse :.....
- Téléphone : Fixe GSM.....
- Email :.....
- Profession/Activité :
- Formation académique du candidat :
.....
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :.....
.....
.....

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

-Je soussigné :.....

- Nom & Prénom :

- N° CIN :

- Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du
Conseil d'Administration de la SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »

déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;**
- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature.**
- **Que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis

« SNMVT-MONOPRIX »

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

2.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

2.4. Période de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

2.5. Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing. Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7. Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

3. BUT DE L'EMISSION :

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

4.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP

et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéficiaires à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéficiaires distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4. Marché des titres :

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



Groupe BH BANK

Société Anonyme au capital de 35 000 000 Dinars

Siège Social : Immeuble BH Assurance, Rue Zohra FAIZA, Centre Urbain Nord -1082- Cité Mahrajène

Identifiant unique : 0587756X

Emission d'un Emprunt Obligataire

« BH LEASING 2023-1 »

De 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 12 000 000 dinars

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BH LEASING réunie le 27/04/2021 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de 50 Millions de dinars dans un délai de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 02/05/2023 a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant de 10 Millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 12 Millions de dinars et ce, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,60% brut l'an	Constant par 1/5ème à partir de la 1 ^{ère} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 12 000 000 de dinars, divisé en 100 000 obligations, susceptibles d'être portées à 120 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «BH LEASING 2023-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2023** auprès des guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **12/05/2023**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (12 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 120 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le 12/05/2023, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

➤ **But de l'émission :**

L'émission de l'emprunt obligataire « BH LEASING 2023-1 » permettra à la société de financer son activité en particulier pour le premier semestre 2023.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

➤ **Dénomination de l'emprunt :** BH LEASING 2023-1

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.

➤ **Forme des titres :** Nominative

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire

➤ **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la société BH LEASING.

➤ **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

➤ **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/05/2023**, seront décomptés et payés à cette date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **12/05/2023**.

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commence dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **12/05/2028**.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **12 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **12/05/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,60%** l'an.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**
 - **Durée totale :**
Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans**.
 - **Durée de vie moyenne :**
Les obligations sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans**.
 - **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**
Les obligations sont émises pour une duration de **2,643 ans**.
- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**
- **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt:**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BH LEASING 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BH INVEST** intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre d'obligations détenues.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**
Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,100	112,118
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,041	155,071
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,689	128,708
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,552	139,577
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,268	134,285
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,830	135,856
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,889	128,908
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,833	51,842
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,645	37,651
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,246	128,266
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,873	112,892
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,400	112,423
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,901	19,905
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,536	136,522
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,114	134,127
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	-	12,934
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,013	191,049
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,828	12,829
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,408	108,421
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,598	111,621
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,583	15,586
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,097	2,100
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,478	69,487
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	146,017	146,184
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,520	108,840
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,861	119,882
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	153,414	153,396
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	578,095	578,048
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	148,047	148,437
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,675	187,462
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	103,128	103,564
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,591	142,704
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	167,990	167,449
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	153,586	153,777
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,204	24,233
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,519	100,379
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,041	1,042
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,035	1,037
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 440,648	2 445,599
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	152,691	152,542
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,509	239,333
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,076	3,085
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,758	2,766
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,507	56,979
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,400	1,401
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,255	1,248
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,249	1,241
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,022	15,131
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,325	11,359
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,822	14,883
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,100	91,316
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,242	1,234

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,448	112,469	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,742	103,759	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,735	110,754	
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,913	107,929	
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	110,017	110,037	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,279	113,300	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,560	109,581	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,776	106,797	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,376	104,396	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,719	109,739	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,643	107,658	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,981	102,999	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	107,118	107,140	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,730	108,740	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	107,399	107,418	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,918	104,928	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,329	110,347	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,543	101,559	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	115,370	115,384	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,709	108,708	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,814	112,836	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,430	101,456	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,855	113,078	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	60,287	60,644	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	108,037	108,971	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,466	17,459	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	310,258	310,375	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 253,783	2 255,085	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,816	72,921	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,227	57,227	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,564	107,567	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,744	10,794	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,287	16,439	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,608	17,698	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,343	15,408	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,025	110,578	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,030	85,968	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	88,684	88,649	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UFGS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	-	105,606	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	94,851	95,018	
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	10,910	11,013	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,907	101,178	
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	153,728	153,980	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,929	95,482	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,931	124,498	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	140,190	142,024	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	201,409	202,165	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	187,557	188,105	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	181,448	181,877	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,744	24,801	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,646	155,579	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 209,468	10 225,179	
111 FCP VIEVO NOUVELLES INTRODUTES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,633	157,724	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,851	97,522	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 921,751	4 945,356	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,200	10,234	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,954	175,122	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 420,142	11 446,384	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 385,632	10 413,363	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 108,340	10 123,812	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	-	10 000,000	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,195	129,424	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	998,031	1 000,502	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

- (1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée
 (2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
 (3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 avril 2023, la société BH Leasing publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2022 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le Résultat de l'exercice clos au 31/12/2022 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montants
Résultat de l'exercice	1 961 521,159
Résultat reporté 2020	-10 708 592,3
Report à Nouveau	-8 747 071,141

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Monsieur **JABEUR CHEBBI**, en tant que Administrateur Indépendant pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur **ALI LAHIOUEL** en tant qu'administrateur représentant les petits porteurs et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans expirant le jour de l'Assemblée qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025 :

- AHMED TRABELSI
- HAYKEL KHADRAOUI
- BH BANK
- BH ASSURANCES
- BH EQUITY
- SOCIETE EL BOUNIANE

Les nouveaux Administrateurs déclarent accepter ces fonctions et déclarent en outre n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2022 à un montant forfaitaire annuel net de **3750 Dinars** par Administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit Interne, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2022 à un montant forfaitaire annuel net de **3750 Dinars** par administrateur au prorata de la présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société BH Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **50 Millions de Dinars (50.000.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN ARRETE AUX 31/12/2022		
En dinars tunisiens		
ACTIFS	31/12/2022	31/12/2021
Liquidités et équivalents	33 685 971	15 967 803
Créances sur la clientèle	251 186 706	257 330 472
Créances de Leasing : encours financiers	251 485 032	254 655 457
Moins : provisions 1	<9 441 755>	<9 207 922>
	242 043 277	245 447 535
Créances de Leasing : impayées	30 538 313	32 102 032
Moins : provisions 2	<23 952 835>	<23 707 806>
	6 585 478	8 394 226
Créances de leasing encours	2 557 951	3 488 711
Portefeuille titres d'investissement	6 119 182	6 301 547
titres d'investissement	7 206 787	7 433 435
Moins : provisions 3	<1 087 605>	<1 131 888>
Valeurs immobilisées	2 087 428	1 968 360
Immobilisations propres	6 433 007	6 083 192
Moins : Amortissement	<4 345 579>	<4 114 833>
Autres Actifs	3 133 218	2 929 836
TOTAL DES ACTIFS	296 212 505	284 498 019
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021
PASSIFS		
Dettes envers la clientèle	3 330 254	3 049 882
Emprunt et dettes rattachées	233 479 591	225 926 943
Fournisseurs et comptes rattachés	22 851 065	21 756 825
Autres passifs courants	4 286 395	3 449 050
Total des passifs	263 947 305	254 182 700
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légale	1 490 146	1 490 146
Autres réserves	4 300 539	4 300 539
Réserves fond social	221 585	233 225
Résultat reportés	-8 747 069	-10 708 593
Total des capitaux propres	32 265 201	30 315 317
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	296 212 505	284 498 019

III- L'état d'évolution des capitaux propres (En dinars)

Etat d'Evolution des Capitaux Propres pour l'Exercice 2022 après AGO du 14/04/2023

Libellés	Capital	Réserves Légales	Autres	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2022 avant répartition conformément à l A G O du 14/04/2023	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	221 585	-10 708 592	1 961 523	32 265 201
Affectation du résultat de l'exercice 20212						1 961 523	-1 961 523	0
Solde au 31/12/2022	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	221 585	-8 747 069	0	32 265 201

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Nom & Prénom	Qualité	Mandat	Activité Professionnelle	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Haykel KHADRAOUI	Président du conseil d'administration	2022-2025	Directeur de Pôle Risques et Crédit à BH Bank	BH INVEST
Wafa CHAKROUN	Administrateur représentant de BH BANK	2022-2025	Directeur BH BANK	Néant
Dalila BADER	Administrateur représentant de BH ASSURANCE	2022-2025	Directeur Général BH ASSURANCE	BH EQUITY BH IMMO BH Recouvrement société PEC.
Fadhel GUIZANI	Administrateur représentant de BH EQUITY	2022-2025	Directeur Général BH EQUITY	BH ASSURANCE BH INVEST BH IMMO BH RECOUVREMENT BH SICAF- SICV BH OBLIGATOIRE STIMEC
Sami BEN MABROUK	Administrateur représentant de la Société EL BOUNIANE	2022-2025	Directeur Général EL BOUNIANE	BH EQUITY
Ahmed TRABELSI	Administrateur	2022-2025	homme d'affaires	BHASSURANCE BH BANK BH SICAF BH SICAV Assurances ETTAKAFULIYA
ALI LAHIOUEL	Administrateur représentant des petits porteurs	2022-2025	Retraité	-
Ahmed KALLEL	Administrateur indépendant	2021-2023	Consultant financier et expert en gestion des risques	Néant
Jabeur CHEBBI	Administrateur indépendant	2022-2025	Consultant senior risque de liquidité à HSBC France	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGE

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 avril 2023.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration, approuve les modifications de **l'article 17** des statuts conformément aux résolutions du Conseil d'Administration du **07 Mars 2023** comme suit :

Paragraphe 4 de l'article 17 (nouveau)

Le conseil d'administration doit se composer aussi par deux administrateurs indépendants n'ayant aucune relation avec la société ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs, qui sont de nature à affecter l'indépendance de sa décision ou à le rendre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Le mandat de chacun des deux membres indépendants ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Toute désignation contraire aux dispositions du présent article est nulle sans préjudice de la nullité des délibérations auxquelles le membre indépendant a participé illégalement.

L'assemblée générale ordinaire ne peut révoquer les deux membres indépendants sauf pour une raison valable relative à leur violation des exigences légales ou des statuts, ou pour avoir commis des fautes de gestion ou pour la perte de leur indépendance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration, approuve les modifications de **l'article 27** des statuts conformément aux résolutions du Conseil d'Administration du **07 Mars 2023** comme suit :

Paragraphe 2 de l'article 27 (nouveau)

Est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration et à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires et à l'audit du commissaire aux comptes les opérations suivantes :

- *la cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers à la lumière d'un rapport spécial dressé par les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société*
- *l'emprunt important strictement supérieur à 50 000 000DT (cinquante millions de dinars) conclu au profit de la société à la lumière d'un rapport spécial dressé par les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société*
- *La vente des immeubles de la société qui ne sont pas objet d'une opération de leasing*
- *la cession de 50% ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société*

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration, approuve les modifications de **l'article 37** des statuts conformément aux résolutions du Conseil d'Administration du **07 Mars 2023** comme suit :

Paragraphe 2 de l'article 37 (nouveau)

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Paragraphe 3 de l'article 37 (nouveau)

Toutes les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur une première ou deuxième convocation ne peuvent se tenir qu'elle qu'en soit la nature, vingt et un (21) jours au moins à la date de publication de l'avis de convocation. Les convocations à ces diverses assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration, approuve les modifications de **l'article 44** des statuts conformément aux résolutions du Conseil d'Administration du **07 Mars 2023** comme suit :

Paragraphe 3 de l'article 44 (nouveau)

Tout associé doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. Les associés peuvent, en décider autrement à l'unanimité.

Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visés, les bénéfices non distribués génèrent un intérêt commercial au sens de législation en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS POST AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2023, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2022, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2022, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à 59.215.462,585 Dinars comme suit :

Bénéfice 2022	59 215 462,585
- Réserves pour Réinvestissements exonérés	7 687 500,500
Premier reliquat	51 527 962,085
- Dividendes à servir au titre de l'exercice 2022	25 001 911,250
Deuxième reliquat	26 526 050,835
- Réserves facultatives	26 526 050,835

Soit un dividende brut de 1.250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du **09 Mai 2023**.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2022, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2022.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « Serenity Capital Finance Holding », représentée par M. Mehdi BOUHAOUALA, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hakim DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Slim ZEGHAL, élu par l'assemblée générale spéciale du 30 juin 2022, en qualité d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société « STRAMICA », en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025. La société « STRAMICA » a désigné M. Khaled SELLAMI en tant que son représentant permanent.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

	Note	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5.1	56 526	327 304
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	578 394	410 730
AC 3 - Créances sur la clientèle	5.3	2 820 967	2542620
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	5.4	11 765	404
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5.5	496 233	520 961
AC 6 - Valeurs immobilisées	5.6	66 483	42 060
AC 7 - Autres actifs	5.7	147 196	130 929
TOTAL ACTIF		4 177 564	3 975 008
PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	5.8	91 055	-
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	73 648	121 984
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 176 294	3 084 803
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	95 716	93 353
PA 5 - Autres passifs	5.12	274 440	242 670
TOTAL PASSIF		3 711 153	3 542 810
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		366 400	332 187
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 6 - Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	466 411	432 198
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 177 564	3 975 008

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2022	100 008	10 000	-	28 920	293 267	3	59 215	491 413
Affectation résultat exercice 2022	-	-	-	7 687	26 526	-	-34 213	0
Distribution Dividendes	-	-	-	-	-	-	-25 002	-25 002
Capitaux Propres au 31/12/2021	100 008	10 000	-	36 607	319 793	3	0	466 411

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

Conseil d'administration UBCI	Nom et Prénom	Date 1ère nomination	Date du dernier renouvellement de mandat	Validité du mandat	Déclaration des fonctions de responsabilités dans d'autres sociétés
Président	M. Hassine DOGHRI	27/04/2021	29/04/2022	AGO qui statuera sur l'exercice 2024	- Président du Conseil d'Administration : CARTE IARD / CARTE VIE / Perenity Capital Holding SA / COTIF SICAR CITE / CIIM / UTIQUE GAZ / COFIB CAPITAL FINANCES / SIDHET / LINDE GAZ - Administrateur : ASKIA Assurances / COFITE SICAF / Serenity Capital Finance Holding SA / ALKIMIA / NOUVELAIR / CIMENT DE GABES / UTP / CAP BANK
Administrateur	« Meninx Holding »	01/06/2014	27/04/2021	AGO qui statuera sur l'exercice 2023	La société « Meninx Holding » : Administrateur : TUNIS CALL CENTER / EO DATA CENTER / MENINX OIS / THE COFFEE STUDIOS / FLAT6 LABS / VIAMOBILE / TUNISIE SECURITE / HOLGED
Administrateur	« Serenity Capital Finance Holding SA » représentée par M. Mehdi BOUHAOUALA	27/04/2021		AGO qui statuera sur l'exercice 2025	M. Mehdi BOUHAOUALA : - Gérant de la société : INCOM SARL / MB Consulting SARL / ASSARA SARL - Administrateur : NG Technologies
Administrateur	M. Hakim DOGHRI	27/04/2021		AGO qui statuera sur l'exercice 2025	- Président Directeur Général : COFITE SICAF - Président du Conseil d'Administration: Serenity Capital Finance Holding SA - Directeur Général : COTIF-SICAR / SIDHET

Conseil d'administration UBCI	Nom et Prénom	Date 1ère nomination	Date du dernier renouvellement de mandat	Validité du mandat	Déclaration des fonctions de responsabilités dans d'autres sociétés
					- Administrateur : CARTE VIE / COFIB CAPITAL FINANCES / Perenity Capital Holding SA / Motor Holding SA / Cap Bank / UTP SICAF
Administrateur	M. Radhi MEDDEB	27/04/2021		AGO qui statuera sur l'exercice 2023	- Président Directeur Général : COMETE Immobilière - Président du Conseil d'Administration : COMETE Engineering / COMETE international / COMETE Engineering international / Centre Financier aux Entrepreneurs - Administrateur : Assurances CARTE / Assurances Carte Vie / Société TPR / STEG ER / SONEDE International
Administrateur	Mme Sonya BOURICHA	24/04/2019	29/04/2022	AGO qui statuera sur l'exercice 2024	- Administrateur : UTP Filiale UBCI, - Administrateur et membre du Comité d'Audit : SAROST SA et TOPIC SA - Gérant de société : STADA Société Tahar de Développement Agricole
Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires	M. Slim ZEGHAL	26/04/2023		AGO qui statuera sur l'exercice 2025	- Président Directeur Général : FZ Holding / Z Pack Holding / Altea Packaging Holding Tunisie - Président du Comité d'investissement : Fonds Innovatech - Administrateur : Altea Packaging / FZ Holding & Z Pack Holding / Cogitel (Industrie) / Telnet (Technologie) / MedTech (Education supérieure) / IGPPP (Instance nationale) / IACE (Think Tank) / EFE (ONG œuvrant pour l'employabilité)

Conseil d'administration UBCI	Nom et Prénom	Date 1ère nomination	Date du dernier renouvellement de mandat	Validité du mandat	Déclaration des fonctions de responsabilités dans d'autres sociétés
Administrateur indépendant	Mme Laureen KOUASSI-OLSSON	27/04/2021	29/04/2022	AGO qui statuera sur l'exercice 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente et Directrice Générale de Birimian Holding Limited - Présidente Directrice Générale de Birimian Ventures - Administratrice Indépendante et Présidente du Comité des Risques Orange Abidjan Participations - Membre indépendant du Conseil Stratégique Consultatif Arise II P - Administratrice Indépendante du Conseil d'Administration du Groupe Majorel
Administrateur	STRAMICA SA représentée par M. Khaled SELLAMI	26/04/2023		AGO qui statuera sur l'exercice 2025	<p>M. Khaled SELLAMI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Directeur Général : STRAMICA SA / Comptoir National Tunisien / Sté Tunisienne de l'Industrie du Bois - Administrateur Directeur Général Adjoint : STRAMIFLEX SA - Administrateur : Maison Interbois SA / Ober SA (France) - Gérant de société : L'Immobilière du Comptoir SARL / C-BôMeubles SARL
Administrateur indépendant	Mme Neila BENZINA	26/04/2018	27/04/2021	AGO qui statuera sur l'exercice 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général : Wimbee France / Wimbeetech Tunisie / Africatek Academy / Campusna France / Campusna Tunisie

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 avril 2023.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et sur proposition du Conseil d'administration, décide l'approbation de la mise à jour des Statuts de la banque afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ...l'unanimité.....

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au représentant légal de la banque ou à un mandataire qu'il aura désigné le pouvoir pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ...l'unanimité.....

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Avril 2023, la Société SMART Tunisie publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, faisant apparaître un total bilan de 187 236 865,145 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 97 932 467,292 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 18 047 820,397 dinars.
- Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, faisant apparaître un total bilan de 208 565 633,977 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 97 546 025,307 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 18 087 217,481 dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2022, s'élevant à 18 047 820,397 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	18 047 820,397
Résultats reportés	13 166 356,553
Total des résultats reportés	31 214 176,950
Prime d'émission	26 918 910,726
Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	58 133 087,676
Réserves légales 5% (Plafond de 10% du capital atteint)	0,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	58 133 087,676
Dividendes à distribuer (à raison de 1,700 dinars par action) à prélever sur la prime d'émission	-12 292 752,700
Dotations pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-500 000,000
Reliquat à reporter à nouveau	45 340 334,976
<i>Dont Résultats reportés</i>	<i>30 714 176,950</i>
<i>Dont Prime d'émission</i>	<i>14 626 158,026</i>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer 1,700 dinars par action correspondant à la somme globale de 12 292 752,700 dinars à prélever sur la prime d'émission. L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que la prime d'émission s'élevant à 26 918 910,726 dinars est exonérée de l'impôt en cas de distribution, décide de prélever la totalité des dividendes de 12 292 752,700 dinars sur la prime d'émission. La prime d'émission après distribution s'élève à 14 626 158,026 dinars.

La date de mise en paiement des dividendes est fixée au 07 juin 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2023, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 32 500 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2022 et à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration en décidera de la répartition entre ses membres.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Monsieur Abdelwaheb ESSAFI, Monsieur Mahmoud BOUDEN et Monsieur Mohamed Taoufik BEN KHEMIS ; et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2023, 2024 et 2025) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025

Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter la fonction d'administrateur et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des commissaires aux comptes et décide de désigner le cabinet « ECC-MAZARS » représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et le cabinet « ACEF EXPERT » représenté par Madame Hayet LAABIDI pour une période de trois exercices (2023, 2024 et 2025) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025

Les commissaires aux comptes acceptent leurs nominations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission pour raisons personnelles de Monsieur Amine BEL HADJ SALAH de ses fonctions d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, et décide de l'accepter.

Conformément à l'article 28 de la décision générale du CMF N°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires Monsieur Mohamed Karim SIALA pour la période restante du mandat de son prédécesseur (2023 et 2024), expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024

L'administrateur susmentionné, accepte sa nomination et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclare accepter la fonction d'administrateur et donne information des fonctions occupées par lui dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès- verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

II-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

SMART TUNISIE
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2022
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2022	31.12.2021
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	399 911,504	271 868,552
Moins : Amortissements	(236 102,458)	(200 127,345)
	<u>163 809,046</u>	<u>71 741,207</u>
Immobilisations corporelles	31 064 624,009	26 796 634,420
Moins : Amortissements	(7 656 283,179)	(6 059 958,947)
	<u>23 408 340,830</u>	<u>20 736 675,473</u>
Immobilisations financières	<u>27 559 641,424</u>	<u>24 880 157,718</u>
Autres actifs non courants	1 277 858,773	1 816 428,937
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	<u>52 409 650,073</u>	<u>47 505 003,335</u>
ACTIFS COURANTS		
Stocks	73 653 599,887	47 918 975,270
Moins : Provisions	(261 776,400)	(214 983,358)
	<u>73 391 823,487</u>	<u>47 703 991,912</u>
Clients et comptes rattachés	58 408 412,784	57 338 976,018
Moins : Provisions	(5 892 946,747)	(6 266 597,754)
	<u>52 515 466,037</u>	<u>51 072 378,264</u>
Autres actifs courants	7 918 491,482	13 310 337,778
Liquidités et équivalents de liquidités	1 001 434,066	4 095 688,047
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	<u>134 827 215,072</u>	<u>116 182 396,001</u>
TOTAL DES ACTIFS	<u>187 236 865,145</u>	<u>163 687 399,336</u>

SMART TUNISIE
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2022
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2022	31.12.2021
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capital	36 155 155,000	36 155 155,000
Réserves et primes liées au Capital	18 770 382,642	30 877 066,131
Résultats reportés	30 714 176,950	13 166 356,553
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	85 639 714,592	80 198 577,684
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts	4 896 121,434	5 530 271,837
Provisions	1 807 038,070	2 055 965,687
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	6 703 159,504	7 586 237,524
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 430 050,418	27 935 954,166
Autres passifs courants	23 981 431,909	25 186 166,847
Concours bancaires et autres passifs financiers	48 482 508,722	22 780 463,115
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	94 893 991,049	75 902 584,128
TOTAL DES PASSIFS	101 597 150,553	83 488 821,652
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	187 236 865,145	163 687 399,336

III- L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31-12-2022 avant affectation	36 155 155,000	3 615 515,500	26 918 910,726	28 709,116	13 166 356,553	18 047 820,397	97 932 467,292
Affectation du Résultat 2022				500 000,000	17 547 820,397	-18 047 820,397	0,000
Distribution de dividendes			-12 292 752,700				-12 292 752,700
Solde au 31-12-2022 après affectation	36 155 155,000	3 615 515,500	14 626 158,026	528 709,116	30 714 176,950	0,000	85 639 714,592

IV- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre	Qualité	Mandat	Fonction Professionnelle	Mandat(s) dans d'autre(s) conseil d'administration
M. Mohamed Taoufik BEN KHEMIS	Président du conseil	2023-2025	PDG Prologic Tunisie DGA ACT, Simop Tunisie et Azurcolors	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Abdelwaheb ESSAFI	Administrateur	2023-2025	DG Smart Tunisie PDG ACT et Azurcolors DGA Prologic Tunisie, Simop Tunisie,	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mahmoud BOUDEN	Administrateur	2023-2025	PDG Simop Tunisie DGA Smart Tunisie, Prologic Tunisie, ACT et Azurcolors	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Hichem MOKRANI	Administrateur	2021-2023	DGA Smart Tunisie et Azurcolors	-
M. Hedi ESSAFI	Administrateur	2021-2023	DGA Smart Tunisie, Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors	Azurcolors
M. Mohamed Ali GHARSALLAH	Administrateur	2021-2023	Directeur Commercial Smart Tunisie	-
M. Slaheddine LADJIMI	Administrateur indépendant	2022-2024	-	Président du conseil : Comar, Assurance Hayet, Amen Santé, ODDO, ENDA. Administrateur Amen Bank Administrateur Indépendant Délice Holding
M. Faouzi BEN ABDERRAHMEN	Administrateur indépendant	2022-2024	Retraité	-
M. Mohamed Karim SIALA	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2023-2024	Directeur Financier Sumitomo Corp Tunisia Branch	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Sotipapier (2017-2022)

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGE

SOCIÉTÉ SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société Smart Tunisie publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire tenue le 28 Avril 2023 :

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société SMART TUNISIE par incorporation des réserves pour un montant de 14 462 060 dinars (Quatorze millions quatre cent soixante-deux mille soixante) à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14 462 060 dinars à la création de 2 892 412 actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune.

Cette augmentation de capital sera réalisée en deux tranches successives égales à 1 446 206 actions chacune détaillé comme suit :

- Une première tranche de 1 446 206 actions pour un montant de 7 231 030 dinars portant jouissance le 1^{er} janvier 2023 sera réalisée au cours de l'exercice 2023 à raison d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes.
A l'issue de la réalisation de la première tranche, le capital social s'élèvera à 43 386 185 dinars divisé en 8 677 237 actions de 5 dinars chacune.
- Une deuxième tranche de 1 446 206 actions pour un montant de 7 231 030 dinars portant jouissance le 1^{er} janvier 2024 sera réalisée au cours de l'exercice 2024 à raison d'une action nouvelle pour 6 actions anciennes.
A l'issue de la réalisation de la deuxième tranche, le capital social s'élèvera à 50 617 215 dinars divisé en 10 123 443 actions de 5 dinars chacune.

La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des droits d'attribution rompus, à savoir un (1) droit rompu pour chaque tranche.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de fixer les dates et modalités de distribution des actions gratuites et de modifier l'article des statuts au fur et à mesure de la réalisation successive de l'augmentation du capital social objet de la précédente résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 Avril 2023, la Société ASSURANCES MAGHREBIA publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

1-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers individuels de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2022, sur les conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA sur l'exercice 2022 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2022 tels qu'ils lui ont été présentés

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2022, comme suit :

Bénéfice 2022	23 362 168,863	DT
+ Report à nouveau antérieur	5 719,026	DT
Premier reliquat	23 367 887,889	DT
- Réserve légale	0,000	DT
Deuxième reliquat	23 367 887,889	DT
- Réserve pour Fonds social	250 000,000	DT
Troisième reliquat	23 117 887,889	DT
- Réserves facultatives	12 580 000,000	DT
Quatrième reliquat	10 537 887,889	DT
- Dividendes (2,340 DT par action)	10 530 000,000	DT
Cinquième reliquat	7 887,889	DT
- Report à nouveau	7 887,889	DT
Sixième reliquat	0,000	DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2022 à partir du 1^{er} juin 2023. Le montant du Dividende est fixé à 2,340 DT par action. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2022 à dix mille (10 000) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2022 à sept mille cinq cents (7 500) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2022 à sept mille cinq cents (7 500) bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2022 à sept mille cinq cents (7 500) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat des membres du Conseil d'Administration et conformément à l'article 16 des statuts de la société, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration ci-après :

- M. Mohamed Nabil ESSASSI
- UNION FINANCIERE HOLDING S.A (3 postes) représentées par :
Poste 1 : M. Mohamed Nabil ESSASSI
Poste 2 et Poste 3 : Mme Ynen JEMAA
- Mme Sonia TRABELSI Epouse GOULET
- Mme Mariem MAAOUI Epouse DARGHOUTH.

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant constaté également l'expiration du second mandat de M. Sami BEZZARGA en sa qualité d'administrateur indépendant, décide de nommer M. Pierre VASSEROT en tant qu'administrateur indépendant.

Le mandat des administrateurs est fixé pour la durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes, la Société GS AUDIT & ADVISORY – HLB, représentée par M. Ghazi HANTOUS et conformément aux dispositions de l'article 13 bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 26 des statuts de la Société ASSURANCES MAGHREBIA, décide de renouveler le mandat de la société précitée représentée par M. Ghazi HANTOUS pour une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leur cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que l'Union Financière Holding a franchi à la hausse le seuil de 66,6% de participation dans le capital de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (exprimé en dinars)					
Actifs		31/12/2022			31/12/2021
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
AC1	Actifs incorporels				
	AC11 Investissements de recherche et développement	131 350	64 045	67 305	
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques	2 152 782	1 835 000	317 781	499 918
		2 284 131	1 899 045	385 086	499 918
AC2	Actifs corporels d'exploitation				
	AC21 Installations techniques et machines	6 845 037	5 841 158	1 003 878	1 003 322
	AC22 Autres installations, outillage et mobilier	1 956 254	1 335 096	621 158	420 108
		8 801 291	7 176 255	1 625 036	1 423 429
AC3	Placements				
	AC31 Terrains et constructions				
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation	9 904 729	3 435 425	6 469 303	6 759 408
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation	20 992 645	9 076 586	11 916 059	12 219 163
	AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
	AC321 Parts dans des entreprises liées	19 506 295		19 506 295	19 701 579
	AC323 Parts dans des entreprises avec lien de participation				
	AC33 Autres placements financiers				
	AC331 Actions et autres titres à revenu variable	71 710 752	3 167 653	68 543 100	39 841 613
	AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	204 460 510	163 245	204 297 265	215 180 643
	AC334 Autres prêts	2 756 852		2 756 852	2 663 774
	AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	909 584		909 584	959 795
		330 241 368	15 842 909	314 398 459	297 325 976
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques				
	AC510 Provisions pour primes non acquises	16 279 415		16 279 415	14 346 426
	AC531 Provisions pour sinistres	30 363 486		30 363 486	38 324 179
	AC550 Provisions d'égalisation et équilibrage	586 785		586 785	586 785
		47 229 686		47 229 686	53 257 391
AC6	Créances				
	AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
	AC611 Primes acquises et non émises	27 195 401		27 195 401	20 142 121
	AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	58 686 176	36 967 302	21 718 873	13 642 089
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	1 092 699	413 043	679 656	168 196
	AC63 Autres créances				
	AC631 Personnel	422 898		422 898	408 329
	AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 346		6 346	6 128
	AC633 Débiteurs divers	16 315 862	2 687 420	13 628 442	8 597 663
		103 719 383	40 067 766	63 651 617	42 964 527
AC7	Autres éléments d'actif				
	AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	8 321 598	5 006 120	3 315 478	16 365 411
	AC72 Charges reportées				
	AC721 Frais d'acquisition reportés	6 190 736		6 190 736	5 677 773
	AC73 Comptes de régularisation Actif				
	AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	9 182 731	403 658	8 779 073	8 122 861
	AC733 Autres comptes de régularisation	2 527 094		2 527 094	2 347 536
		26 222 158	5 409 778	20 812 380	32 513 581
Total de l'actif		518 498 017	70 395 753	448 102 264	427 984 822

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	51 352 661	38 442 979
CP4 Autres capitaux propres	19 073 651	19 073 651
CP5 Résultats reportés	7 888	5 719
Total des capitaux propres après affectation	115 434 200	102 522 349
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	943 632	1 579 937
PA23 Autres provisions	943 632	1 579 937
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provisions pour primes non acquises	50 446 250	46 125 276
PA331 Provisions pour sinistres	179 018 953	186 425 824
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	3 863 849	3 994 418
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	4 886 785	4 886 785
PA361 Autres provisions techniques	1 941 691	1 949 554
	240 157 528	243 381 857
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	24 764 934	30 503 350
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 401 837	5 177 728
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	29 490 086	20 025 087
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	851 338	782 745
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 960 865	4 348 673
PA634 Crédoiteurs divers	20 946 226	19 556 381
	65 650 353	49 890 614
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	1 108 807	
PA712 Autres comptes de régularisation passif	42 810	106 715
	1 151 617	106 715
TOTAL DU PASSIF	332 668 064	325 462 473
Total des capitaux propres et du passif	448 102 264	427 984 822

3-TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2022									
Avant affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	30 950 000	3 072 661	5 719	23 362 169	125 964 200
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 18-04-2023					12 580 000	250 000	2 169	-12 832 169	0
Dividendes à distribuer								-10 530 000	-10 530 000
Solde au 31/12/2022									
Après affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	43 530 000	3 322 661	7 888	0	115 434 200

4- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM/ DENOMINATION SOCIALE	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	FONCTIONS PRINCIPALES	POSTE OCCUPE DANS D'AUTRES CONSEILS S'IL Y A LIEU
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Lui même	2023-2025	Président du Conseil d'Administration	PDG DE L'UNION FINANCIERE HOLDING S.A	Président du Conseil de la Société Assurances Maghrebia VIE S.A Président du Conseil de la Société CODWAY S.A Président du Conseil de la Société Union Financière S.A PDG de la Société Union Financière Holding S.A PDG de la société SAFI SA Membre des Conseils d'Administration des sociétés : HYDROMECA S.A, CARAVEL S.A, CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA S.A, , A B V TUNISIE S A, SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM, CAVEO AUTOMOTIVE SL, CAVEO AUTOMOTIVE SPAIN, RESENS SA.
UNION FINANCIERE HOLDING S.A (3 POSTES)	POSTE 1 : représenté par M. Mohamed Nabil ESSASSI			HOLDING	Membre des Conseils d'Administration des sociétés : Société Assurances Maghrebia VIE S.A, Union Financière S.A, BOURAK IMMOBILIERE, HYDROMECA S.A, SIAV SA, RESENS SA, SICAME S.A, CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA, CAVEO AUTOMOTIVE SL, SAFI SA, SMC SA, A B V TUNISIE S.A, CARAVEL S.A, SOCIETE TOURISTIQUE ET

NOM/ DENOMINATION SOCIALE	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	FONCTIONS PRINCIPALES	POSTE OCCUPE DANS D'AUTRES CONSEILS S'IL Y A LIEU
	POSTES 2 ET 3 : représentés par Mme Ynen JEMAA	2023-2025	Administrateur		HOTELIERE EL HAMMAM,
MME SONIA TRABELSI Epouse GOULET Administrateur	Lui même	2023-2025	Administrateur	Responsable auprès de la Banque Populaire Atlantique France	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A
MME MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUTH Administrateur	Lui même	2023-2025	Administrateur	Directeur Général de la société Henchir GDOOD	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A
M Pierre Vasserot	Lui même	2023 - 2025	Administrateur Indépendant	Directeur des Opérations Assurances ORNIKAR	
M. Ahmed FARHAT BENGHAZI	Lui même	2021-2023	Administrateur Indépendant	Gérant de la Société ABG	Président du Conseil d'Administration de la Société MAGASIN GENERAL Membre du Conseil d'Administration de la Société TIB Administrateur indépendant de la Société Tunisie Leasing et Factoring Administrateur représentant des actionnaires

NOM/ DENOMINATION SOCIALE	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	FONCTIONS PRINCIPALES	POSTE OCCUPE DANS D'AUTRES CONSEILS S'IL Y A LIEU
					minoritaires de la société ASSAD
M. Mokhtar CHENITI	Lui même	2021-2023	Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires	Président Directeur Général de la Société TCV Gérant de la société S.I.M.C	Membre du Conseil d'Administration de la Société Maghrébine de Transport Terrestre

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 Avril 2023, la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

1-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2022, entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2022, comme suit :

	Bénéfice 2022	16 151 274,751	DT
+	Report à nouveau antérieur	6 144,754	DT
	Premier reliquat	16 157 419,505	DT
-	Réserve légale	500 000,000	DT
	Deuxième reliquat	15 657 419,505	DT
-	Réserve pour Fonds social	80 000,000	DT
	Troisième reliquat	15 577 419,505	DT
-	Réserves facultatives	8 300 000,000	DT
	Quatrième reliquat	7 277 419,505	DT

- Dividendes (0,291 DT par action)	7 275 000,000	DT
Cinquième reliquat	2 419,505	DT
- Report à nouveau	2 419,505	DT
Sixième reliquat	0,000	DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2022 à partir du 1^{er} juin 2023. Le montant du dividende est fixé à 0,291 DT par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2022 à cinq mille (5 000) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2022 à quatre mille (4 000) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2022 à quatre mille (4 000) dinars bruts par membre

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2022 à quatre mille (4 000) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. Mohamed BACCOUCHE en tant qu'administrateur indépendant. Son mandat est fixé pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la décision de l'Assemblée Elective, décide d'entériner la nomination de M. Mouadh CHEDLY en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Son mandat est fixé pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leur cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires que la Société FLORUS INVEST HOLDING a franchi à la hausse le seuil de 5% de participation dans le capital de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (exprimé en dinars)

ACTIFS		EXERCICE 2022			
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021
AC1	<u>ACTIFS INCORPORELS</u>				
AC11	Investissement de recherche et de développement	42 585	42 585		
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	591 157	535 332	55 824	213 591
		633 741	577 917	55 824	213 591
AC2	<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>				
AC21	Installations techniques et machines	1 511 379	938 631	572 748	658 595
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	262 971	188 206	74 765	81 932
AC23	Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours	950		950	950
		1 775 300	1 126 837	648 463	741 478
AC3	<u>PLACEMENTS</u>				
AC31	Terrains et constructions				
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	3 680 698	106 875	3 573 823	585 000
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	20 377 456	1 251 216	19 126 240	13 310 591
AC33	Autres placements financiers				
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	83 979 825	1 907 573	82 072 252	57 593 323
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	382 229 665	2 069 222	380 160 443	354 374 456
AC334	Autres prêts	2 309 742		2 309 742	2 023 249
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 231 036		1 231 036	1 111 446
AC4	<u>Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de</u>	12 292 641		12 292 641	11 276 405
		506 101 062	5 334 886	500 766 176	440 274 470
AC5	<u>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>				
AC520	Provisions d'assurances vie	10 436 819		10 436 819	7 011 335
AC530	Provision pour sinistres vie	13 104 520		13 104 520	10 960 981
		23 541 339	-	23 541 339	17 972 316
AC6	<u>CRÉANCES</u>				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurances directe				
AC611	Primes acquises et non émises	104 790		104 790	190 933
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	7 689 711	1 496 203	6 193 508	6 067 501
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	3 906 649		3 906 649	2 196 121
AC63	Autres créances				
AC631	Personnel	133 439		133 439	102 963
AC632	Etat,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	6 853 413		6 853 413	4 039 041
AC633	Débiteurs divers	4 072 907		4 072 907	3 742 903
		22 760 910	1 496 203	21 264 706	16 339 462
AC7	<u>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u>				
AC71	Avoirs en banques, CCP chèques et caisse	41 000 550	942 951	40 057 599	10 040 472
AC72	Charges reportées				
AC722	Autres charges à répartir	432 909		432 909	102 812
AC73	Comptes de régularisation Actif				
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	19 487 090		19 487 090	16 638 063
AC733	Autres comptes de régularisation	5 329 269		5 329 269	3 605 486
		66 249 817	942 951	65 306 866	30 386 833
	TOTAL DES ACTIFS	621 062 169	9 478 794	611 583 374	505 928 150

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31/12/2022	31/12/2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>CP1</i>	Capital social	25 000 000	20 000 000
<i>CP2</i>	Réserves et primes liées au capital	68 361 582	34 078 363
<i>CP4</i>	Autres capitaux propres	14 832 808	14 832 808
<i>CP5</i>	Résultats reportés	2 420	6 145
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>		108 196 809	68 917 316
<u>PASSIFS</u>			
Provisions techniques brutes			
<i>PA320</i>	Provisions d'assurance vie	396 396 911	348 210 800
<i>PA330</i>	Provisions pour sinistres	41 248 585	37 662 705
<i>PA340</i>	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	11 795 513	9 762 085
<i>PA360</i>	Provisions pour égalisation	2 155 538	1 800 010
<i>PA4</i>	Provisions pour contrats en unités de comptes	12 292 641	11 276 405
		463 889 187	408 712 005
<i>PA5</i>	Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	23 435 295	17 826 806
Autres dettes			
<i>PA61</i>	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 328 555	1 972 490
<i>PA62</i>	Dettes nées d'opérations de réassurance	185 858	498 680
<i>PA631</i>	Dépôts et cautionnements reçus	75 211	75 211
<i>PA632</i>	Personnel	1 328 854	2 125 992
<i>PA633</i>	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	774 481	189 093
<i>PA634</i>	Créditeurs divers	10 355 713	5 446 046
		16 048 672	10 307 512
<i>PA7</i>	Autres passifs		
<i>PA71</i>	Comptes de régularisation passif	13 411	164 513
		13 411	164 513
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		503 386 565	437 010 835
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		611 583 374	505 928 150

3-TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2022 Avant affectation	25 000 000	2 000 000	25 400 000	14 832 808	31 235 437	846 145	6 145	16 151 275	115 471 809
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 18-04-2023		500 000			8 300 000	80 000	- 3 725	- 8 876 275	-
Dividendes à distribuer							-	7 275 000	- 7 275 000
Soldes au 31/12/2022 Après affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	39 535 437	926 145	2 420	-	108 196 809

4- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM/ DENOMINATION SOCIALE	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	FONCTIONS PRINCIPALES	POSTE OCCUPE DANS D'AUTRES CONSEILS S'IL Y A LIEU
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Lui même	2021 - 2023	Président du Conseil d'Administration	PDG DE L'UNION FINANCIERE HOLDING S.A	Président du Conseil de la Société Assurances Maghreb S.A Président du Conseil de la Société CODWAY S.A Président du Conseil de la Société Union Financière S.A PDG de la Société Union Financière Holding S.A PDG de la société SAFI SA Membre des Conseils d'Administration des

NOM/ DENOMINATION SOCIALE	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	FONCTIONS PRINCIPALES	POSTE OCCUPE DANS D'AUTRES CONSEILS S'IL Y A LIEU
					sociétés : HYDROMECA S.A, CARAVEL S.A, CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA S.A, , A B V TUNISIE S A, SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM, CAVEO AUTOMOTIVE SL, CAVEO AUTOMOTIVE SPAIN, RESENS SA.
UNION FINANCIERE HOLDING S.A (3 POSTES)	POSTE 1 : représenté par M. Mohamed Nabil ESSASSI POSTES 2 ET 3 : représentés par Mme Ynen JEMAA	2021 - 2023	Administrateur	HOLDING	Membre des Conseils d'Administration des sociétés : Société Assurances Maghreb S.A, Union Financière S.A, BOURAK IMMOBILIERE, HYDROMECA S.A, SIAV SA, RESENS SA, SICAME S.A, CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA, CAVEO AUTOMOTIVE SL, SAFI SA, SMC SA, A B V TUNISIE S.A, CARAVEL S.A, SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM,
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	Habib Ben Hassine	2021 - 2023	Administrateur	Société d'Assurance et de réassurance	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, CODWAY, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, TITF – SICAR, TUNINVEST SICAR, TUNISIE PARTICIPATIONS, AFRIQUE ASSISTANCE, MUTUELLE DU SAVOIR, MEDI CARS
MME SONIA TRABELSI Epouse GOULET	Lui même	2021 - 2023	Administrateur	Responsable auprès de la Banque Populaire Atlantique France	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A

NOM/ DENOMINATION SOCIALE	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	FONCTIONS PRINCIPALES	POSTE OCCUPE DANS D'AUTRES CONSEILS S'IL Y A LIEU
MME MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUTH	Lui même	2021 - 2023	Administrateur	Directeur Général de la société Henchir GDOOD	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A
M. Sami BEZZARGA	Lui même	2021 - 2023	Administrateur Indépendant	-	
M.Mohamed BACCOUCHE	Lui même	2023 - 2025	Administrateur Indépendant	Directeur Général de la Société YAKOOTA	Membre du conseil de l'École Nationale de Statistiques et Administration économiques – Institut Polytechnique Paris
M.Mouadh CHEDLY	Lui même	2023 - 2025	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires		Administrateur représentant des actionnaires minoritaires de la Société Monoprix Administrateur indépendant de la société Immobilière de L'Avenue

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITES

ARIJE EL-MEDINA

3 Rue el Ksar La médina de Sfax – BP95, 3079 Sfax

La société ARIJE EL-MEDINA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 03 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mehdi Ben Daly.

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2022	2021
<u>Actifs</u>		3 528 800	3 491 942
<u>Actifs Non Courants</u>		1 823 014	1 426 772
<u>Actif Immobilisé</u>			
Immobilisations incorporelles		-	-
Amortissement Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles	A.1	1 826 571	1 429 852
Amortissement Immobilisations corporelles	A.1	(3 557)	(3 080)
Immobilisations financières		-	-
<u>Total des actifs immobilisé</u>		<u>1 823 014</u>	<u>1 426 772</u>
Autres Actifs Non Courants		-	-
<u>Actifs Courants</u>		1 705 786	2 065 170
Stocks		-	-
Provision sur stock		-	-
Clients et Comptes Rattachés		-	-
Provision sur clients		-	-
Autres actifs courants	A.2	268 297	203 927
Provision sur autre actifs courants		-	-
Placements & autres actifs financiers	A.3	1 300 000	1 800 000
Liquidité et équivalent de liquidité	A.4	137 489	61 243

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2022	2021
<i>Capitaux propres et Passifs</i>		3 528 800	3 491 942
<u>Capitaux propres</u>		3 501 902	3 479 768
Capital social		3 500 000	3 500 000
Réserves légale		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultat reporté		(20 232)	(47 124)
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>3 479 768</u>	<u>3 452 876</u>
Résultat de l'exercice		22 134	26 892
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<i>C.1</i>	3 501 902	3 479 768
<u>Passifs</u>		26 898	12 174
<i>Passifs Non Courants</i>		-	-
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
<i>Passifs Courants</i>		26 898	12 174
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>P.1</i>	7 432	4 494
Autres passifs courants	<i>P.2</i>	19 466	7 680
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers		-	-

ETAT DE RESULTAT
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2022	2021
<u>Produits d'exploitation</u>		=	=
Revenus		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
<u>Charges d'exploitation</u>		70 657	97 279
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	R.1	49 022	42 253
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.2	287	220
Autres charges d'exploitation	R.3	21 348	54 806
Transfert de charges		-	-
<u>Résultat d'exploitation</u>		(70 657)	(97 277)
Charges financières nettes	R.4	(137)	(863)
Produits des Placements	R.5	102 588	117 075
Autres gains ordinaires	R.6	1	14 079
Autres pertes ordinaires	R.7	(3 933)	(5 419)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		27 862	27 592
Impôt sur les bénéfices		4 774	500
Contribution sociale de solidarité		955	200
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		22 134	26 892
Éléments exceptionnels		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		22 134	26 892

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	2022	2021
<i><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></i>	<i><u>(27 036)</u></i>	<i><u>(95 745)</u></i>
Résultat de l'exercice	22 134	26 892
Modification comptable	-	-
Ajustement pour		
* Amortissement	477	(12 454)
* Provision	-	-
* Reprise sur provision	-	-
Variation		
* Créances clients	-	-
* Autres actifs courants et non courants	(64 371)	(98 861)
* Fournisseurs et autres dettes	14 724	(11 322)
Plus ou moins-values de cession	-	-
<i><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></i>	<i><u>(396 718)</u></i>	<i><u>(175 692)</u></i>
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(396 718)	(175 692)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
<i><u>Flux de trésorerie liés aux act. de financement</u></i>	<i><u>500 000</u></i>	<i><u>(775 883)</u></i>
Remboursements des emprunts	-	-
Flux de placement	500 000	(775 883)
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>76 246</u>	<u>(1 047 320)</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>	<u>61 242</u>	<u>1 108 562</u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	<u>137 488</u>	<u>61 242</u>

***Notes Relatives
Aux Etats Financiers***



Sont représentées ci-après les notes inhérentes à la présentation de la **Société Arije El Medina** ainsi que celles relatives aux méthodes et principes comptables adoptés lors de l'arrêté des états financiers au 31 Décembre 2022.

I. Présentation de la Société ARIJE EL MEDINA

CREATION : La Société **Arije El Medina** est une Société Anonyme constituée par son assemblée générale constitutive du 12 Octobre 2014.

CAPITAL SOCIAL : Le capital de la société est fixé à trois million cinq cent mille Dinars (3 500 000 DT) et est représenté par trois mille cinq cent (3 500) actions de mille Dinars (1.000 DT) chacune et numérotées de 1 à 3 500.

ACTIVITE : La société a pour objet :

- La conservation et la réhabilitation des sites patrimoniaux et historiques y compris :
 - Le lancement de musées, d'espaces culturels et de divertissement ayant pour but la préservation des sites patrimoniaux ;
 - Le lancement d'espaces de spectacles culturels ;
 - Le lancement de cafés et de restaurants culturels ;
 - La production de supports audiovisuels ayant un caractère culturel ;
 - La documentation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Et généralement, toutes les opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales, de services, de gestion ou d'assistance technique, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

II. Déclaration de Conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. Principes Comptables Appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de la clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change ont été imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Equipements de bureau	:	20 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Agencement, Aménagement et Installations	:	10 %
Autres Immobilisations Corporelles	:	20 %

Les immobilisations de faible valeur sont amorties intégralement dès le premier exercice de leur mise en service.

III.3 Taxes sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

IV. Notes sur les Etats Financiers

A.1 : Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	Valeur d'acquisition	Amt. & Provisions	VCN
Terrains	16 835	-	16 835
Constructions	1 805 961	-	1 805 961
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 775	(3 557)	218
Total	1 826 571	(3 557)	1 823 014

A.2 : Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Fournisseurs débiteurs	59 383	61 434	32 650
Produits à recevoir	-	25 569	25 569
Report d'impôt	52 708	33 919	2 759
Crédit de TVA à reporter	156 206	82 034	37 351
Charges constatées d'avances	-	971	530
Total	268 297	203 927	98 859

A.3 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Bons du trésor et bons de caisse à -1an	1 300 000	1 800 000	(500 000)
Autres placem. A -1an et créances ass.	-	-	-
Total	1 300 000	1 800 000	(500 000)

A.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Banques	137 186	60 503	76 684
Caisse siège social	303	740	(435)
Total	137 489	61 243	76 248

C.1 : Capital Social

Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital	Rése. légale	Résu. reportés	Résu. de l'exercice	Mod. Compt.	Total
Solde 31/12/2021	3 500 000	-	(47 124)	26 892	-	3 479 768
Résultat à affecter	-	-	26 892	(26 892)	-	-
Résultat de la période	-	-	-	22 134	-	22 134
Solde 31/12/2022	3 500 000	-	(20 232)	22 134	-	3 501 902

P.1 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Fournisseurs d'exploitation	6 755	3 817	2 937
Fournisseurs d'immobilisations	677	677	-
Fournisseurs - Factures non parvenues	-	-	-
Total	7 432	4 494	2 937

P.2 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Personnel - Rémunérations dues	2 428	2 456	(28)
Impôt à liquider	956	200	755
Autres impôts, taxes & versements assimilés	2 229	2 404	(176)
Produits constatés d'avance	5 949	-	5 949
Charges à payer	5 000	-	5 000
Etat - charges à payer produits à recevoir	-	-	-
Actionnaires - comptes courants	156	156	-
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	2 748	2 464	285
Total	19 466	7 680	836

R.1 : Charge de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Salaires et compléments de salaires	41 874	36 092	5 782
Charges sociales légales	7 148	6 161	987
Total	49 022	42 253	6 769

R.2 : Dotations aux amortissements & aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dotations aux amortissements et aux provisions	287	220	67
Total	287	220	67

R.3 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Entretien et réparations	705	22 900	(22 195)
Primes d'assurances	1 395	1 196	199
Etudes, recherches et divers services extérieurs	2 440	2 680	(240)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	13 386	9 209	4 177
Publicités, publications, relations publiques	100	960	(860)
Transports de biens et transports collectifs du personnel	39	30	8
Déplacement, missions et réceptions	34	1 004	(971)
Frais postaux et frais de télécommunications	534	643	(110)
Services bancaires et assimilés	405	421	(17)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	1 256	1 201	55
Autres impôts, taxes et versements assimilés	469	1 853	(1 385)
Autres charges d'exploitation	585	12 709	(12 123)
Total	21 348	54 806	(33 462)

R.4 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Charges d'intérêts	137	863	(727)
Total	137	863	(727)

R.5 : Produits des placements

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Produits de placements	102 588	117 075	(14 487)
Total	102 588	117 075	(14 487)

R.6 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Prod net/ces d'imm. & autres gains/élt n. récu.	1	14 079	(14 078)
Total	1	14 079	(14 078)

R.7 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Char. net/cess d'imm. & aut pert./élts n récu.	3 933	5 419	
Total	3 933	5 419	

Rapport Général



Sfax, le 27 Avril 2023

Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Arije El Medina S.A. », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3.528.800 Dinars et un résultat bénéficiaire de 22.134 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la

préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques,

et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Le Commissaire Aux
Comptes
Mehdi Ben Daly**


Mehdi Ben Daly
Expert Comptable
Avenue Des Martyrs Imm. Pic Ville Centre
Appartement A62 - 3000 Sfax
Tél: 74 408 027 / 74 408 028 - Fax: 74 407 082

Rapport Spécial



Sfax, le 27 Avril 2023

Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Messieurs,

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération ancienne conclue au cours des exercices antérieurs et continuant à produire son effet au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucun engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Le Commissaire Aux
Comptes**


Mehdi Ben Daly

Mehdi Ben Daly
Expert Comptable
Avenue Des Martyrs Imm. Pic Ville Centre
Appartement A62 - 3000 Sfax
Tél: 74 408 027 / 74 408 028-Fax: 74 407 082

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

LES CEMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra – BP 53-7018 Bizerte

La société « LES CEMENTS DE BIZERTE » publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Karim BEN ISMAIL OUNALLY et Mr Chokri BEN LAKHAL.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

(Exprimés en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1347980	1297294
Moins: Amortissements		-1209684	-1148068
	1	138296	149227
Immobilisations corporelles		462115200	460489951
Moins: Amortissements		-255515637	-240486197
Moins: Provisions		-41888	-111206
	1	206557675	219892548
Immobilisations financières		3854239	3860400
Moins: Provisions		-730957	-729737
	2	3123283	3130663
Total des Actifs Immobilisés		209819254	223172437
Autres Actifs non courants	3	8374130	8681297
Total des Actifs non courants		218193384	231853734
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		54368108	53379208
Moins: Provisions		-8852886	-8907450
	4	45515222	44471758
Clients et comptes rattachés	5	7815054	7951424
Moins: Provisions		-4527089	-5758724
		3287966	2192700
Autres actifs courants	6	13466083	5359464
Moins: Provisions		-526777	-526777
		12939306	4832687
Placements et autres actifs financiers	7	269541	266920
Liquidités et équivalents de liquidités	8	2346703	4041593
Total des Actifs courants		64358738	55805658
Total des Actifs		282552122	287659393

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

(Exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres			
Capital social		44047290	44047290
Réserves et primes liées au capital	9	101043888	101145254
Autres capitaux propres	9	62730193	62843462
Résultats reportés	9	-122116693	-115315200
Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice		85704678	92720806
Résultat de l'exercice		-28950468	-6801493
Total des capitaux propres avant affectation		56754210	85919313
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Provisions	10	4754961	4619406
Emprunts bancaires	11	57733796	77091628
Total des passifs non courants		62488757	81711034
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	40131087	29847305
Autres passifs courants	13	34291619	31583683
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	88886449	58598058
Total des passifs courants		163309155	120029046
Total des passifs		225797912	201740080
Total des capitaux propres et des passifs		282552122	287659393

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Revenus	15	120080846	125207539
Coût des ventes	16	-123112834	-112813176
Marge Brute		-3031988	12394363
Autres produits d'exploitation	17	8563722	9063270
Frais de distribution	18	-693976	-735373
Frais d'administration	19	-9153488	-8465985
Autres charges d'exploitation	20	-12903887	-10142036
Résultat d'exploitation		-17219618	2114238
Charges financières	21	-12043058	-9977392
Produits financiers	22	197215	717232
Autres gains ordinaires	23	425936	627942
Résultats des activités ordinaires avant impôts		-28639525	-6517980
Impôt sur les bénéfices	24	-310543	-283513
Résultat des activités ordinaires après impôts		-28950068	-6801493
Eléments extraordinaires			
Gains			
Pertes		-400	0
Résultat net de l'exercice		-28950468	-6801493
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			648231 *
Résultat après modification comptable		-28950468	-6153262

* En application des dispositions de l'article 19 de la loi des finances pour l'année 2019, la cimenterie a procédé à la réévaluation de ses immobilisations corporelles telles quelles figurent dans le bilan clôturé au 31/12/2019 à l'exception des immeubles. L'opération s'est traduite dans les états financiers de 2021 et les amortissements relatifs à 2020 ont été corrigés dans les résultats reportés en modifications comptables pour 648231DT.

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

(Exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		145116381	157780828
Sommes perçus des produits ordinaires		236596	125921
Sommes versées aux fournisseurs		-126259747	-108560031
Sommes versées aux personnel et organismes sociaux		-14001605	-14485295
Intérêts payés		-833171	-765523
Sommes versées à l'Etat		-893529	-7 436793
Redevances		-1 332575	-1 714287
Produits financiers des placements		36879	99463
Impôt sur les sociétés		-310117	-283513
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		1759111	24760770
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles		-798426	-711310
Décaissements affectés aux investissements gros entretiens		-3 130739	-2 568898
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles		-58 514	-162131
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		45829	85970
Encaissements provenant des remboursements des prêts (Obligations Etat Tunisien)			21227
Décaissements affectés à l'octroi des prêts au personnel		-346558	-272856
Encaissements provenant des remboursements des prêts		752346	671554
Flux liés aux réserves du fonds social		-97 902	-113258
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		-3633964	-3049703
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements des crédits à court terme	25	47362763	15581703
Remboursements des crédits à court terme	25	-27914818	-15615305
Encaissements des crédits à moyen terme	25	18900000	0
Remboursements des crédits à moyen terme	25	-29835616	-17449450
Intérêts sur emprunts		-9 274510	-6 966844
Dividendes et autres distributions reçues		99874	89974
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-662308	-24359922
Incidence variation taux de change		-807226	-157351
Variation de la trésorerie		-3344388	-2806205
Trésorerie du début d'exercice		1586015	4392221
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-1 758372	1586015

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

Produits	31/12/2022	31/12/2021	Charges	31/12/2022	31/12/2021	Soldes	31/12/2022	31/12/2021
Revenus	120080846	125207539						
Production stockée		0	Déstockage de production	3818102	4511208			
Production immobilisée	168498	342924						
Autres produits d'exploitations	8395223	8720346						
Total	128644567	134270809	Total	3818102	4511208	Production	124826465	129759601
Production	124826465	129759601	Achats consommés	99237664	83719577	Marg esur coût matières	25588801	46040024
Marge sur coût matières	25588801	46040024	Services extérieurs et autres	7263764	8988219			
Total	25588801	46040024	Total	7263764	8988219	Valeur ajoutée brute	18325037	37051805
Valeur ajoutée brute	18325037	37051805	Impôts et taxes	343649	377691			
			Frais du personnel	16245952	15532069			
Total	18325037	37051805	Total	16589602	15909760	Excédent brut d'exploitation	1735436	21142045
Excédent brut d'exploitation	1735436	21142045	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres gains ordinaires	425936	627942	Dotations aux amortissements					
Produits financiers	197215	717232	Et provisions ordinaires	18446823	18360993			
			Autres charges ordinaires	508230	666813			
			Charges financières	12043058	9977392			
Subventions			Impôt sur les sociétés	310543	283513			
Total	2358587	22487219	Total	31308654	29288712	Résultat des activités ordinaires	-28950068	-6801493
Résultat des activités ordinaires			Résultat des activités ordinaires	28950068	6801493			
			Pertes extraordinaires	400	0			
Effet positif des modifications comptables		648231	Effet négatif des modifications comptables					
Total	0	648231	Total	28950468	6801493	Résultat net après modifications comptables	-28950468	-6153262

*En application des dispositions de l'article 19 de la loi des finances pour l'année 2019, la cimenterie a procédé à la réévaluation de ses immobilisations corporelles telles qu'elles figurent dans le bilan clôturé au 31/12/2019 à l'exception des immeubles. L'opération s'est traduite dans les états financiers de 2021 et les amortissements relatifs à 2020 ont été corrigés dans les résultats reportés en modifications comptables pour 648231DT.

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION
AUX CHARGES PARNATURE
AU 31/12/2022**

(Exprimés en dinars)

Charges par Destination	Montant		Ventilation							
			Achats consommés		Charges de personnel		Amortissements Et provisions		Autres Charges	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Coût des ventes	123112834	112813176	93307483	81636570	7167699	7419444	17982221	17715341	4655431	6041822
Frais de distribution	693976	735373			472673	289421	28592	28592	192711	417360
Frais d'administration	9153488	8465985	148053	96346	8437082	7823204	228129	167015	340224	379421
Autres charges	12903887	10142036	3143542	3012564	168498	0	207881	450046	9383965	6679426
TOTAL	145864185	132156571	96599078	84745480	16245952	15532069	18446823	18360993	14572331	13518028

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE
AUX CHARGES PAR DESTINATION AU 31/12/2022**

(Exprimés en dinars)

Liste des comptes de Charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1)Coût des Ventes	(2)Frais de distribution	(3)Frais d'administration	(4)Autres charges
60-Achats consommés	99237664	95946069	0	148053	3143542
6001-Matières premières	1630437	1630437			
6003-Variation des stocks de matières premières	-274007	-274007			
6002-Matières consommables	75347473	72107660		96396	3143416
6003-Variation des stocks de matières consommables	-4532994	-4532994			
6004-Forage de trous de mines à la carrière	186653	186653			
6006-Matières et fournitures non stockés	27317912	27266129		51656	126
6008-Achats liés à des M.C.	-437809	-437809			
61-Services Extérieurs	3887772	2517286	139593	221563	1009329
6102-Redevances	253269	119855	133414		
6103-Loyers et charges locatives	389007	279550		109457	
6105-Entretiens et réparations	2187507	2117880	6180	63447	
6106-Primes d'assurances	994689				994689
6107-Etudes, recherches et divers services extérieurs	48659			48659	
6108-Services extérieurs L.M.C.	14640				14640
62-Autres Services Extérieurs	3375992	2138145	53118	118662	1066068
6202-Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	547905	147008	47338		353559
6203-Publicité, publications, relations publiques	337372		45131	13807	278434
6204-Transports de biens & transports collectifs du personnel	1939764	1980516	-45276	4524	
6205-Déplacements missions et réceptions	50190	10621	2061	37508	
6206-Frais postaux et de télécommunications	58710			58710	
6207-Services bancaires et assimilés	448468				448468
6208-Autres services extérieurs L.M.C.	-6417		3863	4113	-14394
A reporter	106501428	100601500	192711	488277	5218939

Liste des comptes de Charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1)Coût des Ventes	(2)Frais de distribution	(3)Frais d'administration	(4)Autres charges
Reports	106501428	100601500	192711	488277	5218939
<u>63- Charges diverses ordinaires</u>	508230	0	0	0	508230
6302-Charges diverses pour personnel	21321				21321
6303-Jetons de présence	18000				18000
6306-Charges nettes sur cession d'immobilisations	115491				115491
6307-Autres charges ordinaires (Immeuble Ezzahra, manutention Coke pour autrui)	353418				353418
<u>64-Charges de personnel</u>	16245952	7167699	472673	8437082	168498
6400-6401-6402-6410-Salaires et charges sociales	15047298	6771109	472673	7635017	168498
6406-Charges connexes	580641			580641	
6408-Charges de personnel L.M.C.	618014	396590		221424	
<u>66-Impôts, Taxes et versements assimilés</u>	343649	0	0	0	343649
6601-Impôts taxes et versements assimilés	239853				239853
6605-Autres Impôts taxes et vers. assimilés	93229				93229
6608-Impôts et taxes L.M.C.	10568				10568
<u>68-Dotations aux amortissements et aux provisions</u>	18446823	17982221	28592	228129	207881
6801-Dot.aux amortissements (exploitation)	17982221	17982221			
6802-Dot.aux amortissements (distribution)	28592		28592		
6803-Dot. Aux amortissements (administratifs)	228129			228129	
6804-Dot.aux amortissements (autres)	207881				207881
A reporter	142046083	125751420	693976	9153488	6447199

Liste des comptes de Charges par nature	Montant	Ventilation			
		(1)Coût des Ventes	(2)Frais de distribution	(3)Frais d'administration	(4)Autres charges
Reports	142046083	125751420	693976	9153488	6447199
71-Production (stockée ou déstockée)	3818102	3818102	0	0	0
7103-Variations des stocks de produits	3818102	3818102			
<u>Sous-activité</u>	0	-6456688			6456688
TOTAL	145864185	123112834	693976	9153488	12903887

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I –PRESENTATION DE LA SOCIETE

Création

La Société les Ciments de Bizerte «SCB» est une société anonyme de droit tunisien constituée en 1952. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et de l'Energie et des Mines.

La Société les Ciments de Bizerte «SCB» a été introduite en Bourse de Tunis en 2009. A cette occasion, le capital a été ouvert à l'épargne publique et a été augmenté en conséquence.

Objet

La SCB a pour objet la fabrication et la vente des ciments et de la chaux et du clinker.

Organisation

La SCB est administrée par un Conseil d'Administration présidé par un Président Directeur Général.

Elle est contrôlée par deux commissaires aux comptes (co-commissariat).

II-PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Conventions et méthodes comptables

Référentiel de l'élaboration des états financiers:

Les états financiers de la société «Les Ciments de Bizerte» ont été élaborés conformément aux dispositions de la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le cadre conceptuel de la comptabilité approuvée par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les normes comptables approuvées par des arrêtés du ministre des finances.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Le bilan est composé des actifs, des capitaux propres et des passifs. L'état de résultat est présenté selon le modèle de référence.

Les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie de la société. Ils sont établis sur une base de continuité de l'exploitation. La présentation et la classification des postes dans ces états financiers sont conservées d'une période à l'autre et chaque catégorie significative d'éléments similaires fait l'objet d'une présentation séparée.

Les états financiers ont été élaborés par référence aux conventions comptables de base qui sont prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

En plus de ces états financiers, la société présente un rapport de gestion décrivant et expliquant les performances de la situation financière de la société.

Faits marquants de l'exercice :

- a) **Sous- activité:** L'année 2022 a enregistré une sous activité, par rapport à la capacité normale. Le coût de la sous-activité a été d'une valeur de 6 456 688 DT pour la production vendue et de 698 504 DT pour les stocks.
- b) **Marge brute:** La marge brute réalisée en 2022 est de - 3 031 988 DT contre une marge de 12 394 363 DT en 2021, soit une dégradation de-15 426 351DT.

Cette dégradation s'explique par:

- L'augmentation du coût de production de 10 299 658 DT, il est passé de 112 813 176 DT au 31/12/2021 pour atteindre 123 112 834DT à la fin de 2022 ;
- La régression de la production de clinker de -170723 tonne, atteignant 539675 tonnes à la fin de l'année 2022, contre 710398 tonnes à la fin de l'année 2021 ;
- Les arrêts multiples liés au problème foncier relatif aux deux par celles 56 et 57 de la carrière, et surtout celui de la période la plus longue de 32 jours du 07/11/2022 au 09/12/2022, qui a eu un impact sur le stock de clinker d'environ 10350974DT ;
- La récession de la demande locale ;
- Le déficit à l'export :étant donné que les prix à l'exportation (fixés par le cours du marché international) sont inférieurs aux prix de revient, un déficit sur les opérations d'exportation est assumé d'une part pour obligation de création de ressources nécessaires à la continuité de l'exploitation et d'autre part pour éviter le coût de détérioration des stocks, les coûts de manutentions et les frais financiers nécessaires pour le financement du cycle d'exploitation, d'ailleurs la société a suspendue toute opération d'exportation durant le deuxième semestre de 2022 ;
- L'augmentation des prix des matières consommables, du prix de l'énergie qui constitue +50% du coût de revient et principalement:
 - le prix moyen pondéré du coke de pétrole qui a augmenté de presque 43%, il est passé de 683.925 DT au 31/12/2021 pour atteindre 981.159 DT à la fin de 2022, soit **+297.234 DT**;
 - le prix moyen pondéré du fuel qui a augmenté de presque 33%, il est passé de 718.679 DT au 31/12/2021 pour atteindre 955.410 DT à la fin de 2022, soit **+236.731 DT**;

La flambée des prix des matières consommables ainsi que le manque de production ont été à l'origine de la constatation du déficit même sur les ventes locales jusqu'à la deuxième décade du mois de mai 2022, la troisième décade a connu une augmentation des prix de vente, et étant donné que les prix des matières consommables ne cessaient pas d'augmenter, la société a été obligée encore une fois d'augmenter les prix de vente à partir de la fin du mois de septembre 2022.

- c) **Revenus du quai:** Les revenus du quai ont connu une régression de -1 993 114 DT durant l'exercice 2022, enregistrant 3749 065 DT contre 5742 179 DT durant la même période de l'année précédente.

Les principes et méthodes comptables:

- a) **Unité monétaire:** Les états financiers de la société «Les Ciments de Bizerte » sont libellés en Dinar Tunisien.
- b) **Les opérations libellées en monnaies étrangères :** sont converties en dinar, à la date de l'opération, sur la base des cours de change moyens du mois précédent.
A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinar tunisien en utilisant les cours de change du marché interbancaire au 31 Décembre de l'année tels que publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Les pertes et les gains de changes ont traités conformément à la norme comptable tunisienne NCT15.

- c) Immobilisations corporelles et incorporelles :** Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat, les taxes non récupérables et les frais directs tels que les frais d'actes, les honoraires et les frais de livraison et d'installation et ce, conformément aux normes comptables NCT5 et NCT6.

Les immobilisations de la société ont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants:

Logiciels informatiques	3 ans
Terrains de gisements	50 ans
Terrains expropriés	20 ans
Constructions	10 ou 20 ans
Installations générales et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, Matériel et outil la ges. industriels	10 à 20 ans
Installations, agencements et aménagements divers	10 ans
Mobiliers et matériel de Bureau	10 ans
Matériel informatique	7 ans
Voies ferrées	20 ans
Palettes	1 an

Conformément à la norme comptable NCT 13, les charges d'emprunt relatives au financement des immobilisations corporelles nécessitant une longue période de préparation sont capitalisées dans le coût d'acquisition de ces actifs pour la partie encourue pendant la période de construction.

d) Charges reportées:

Les charges à répartir représentent des dépenses engagées pour des grosses réparations. Suivant les services techniques, ces charges se rapportent à des opérations spécifiques identifiées et dont la rentabilité globale et leur impact sur des exercices ultérieurs sont démontrés. Leur résorption est faite suivant la méthode linéaire aux taux de 20% à 33,33% déterminés suivant la spécificité technique de ces charges. La résorption commence à courir dès le moment à partir du quelles services techniques prévoient de réaliser les avantages que procurent ces charges reportées à la société.

e) Immobilisations financières:

Elles sont comptabilisées au coût d'origine d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur juste valeur. Les plus-values ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

f) Les stocks:

Les stocks sont composés de produits finis, de produits en cours, de matières premières, de pièces de rechange et d'autres matières consommables.

La société adopte la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des stocks. Les stocks de marchandises sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables.

Les stocks de matières premières, pièces de rechange et consommables sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables.

Les stocks de produits finis et des produits en cours sont valorisés à leur coût de production hors taxes récupérables.

Le coût de production comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production devant être raisonnablement rattachée à la production. Le coût de la sous-activité est déduit du coût de production.

En effet, il y a sous-activité lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production.

Le coût de la sous-activité correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissement et les frais de gestion et d'administration de la production, non imputés au coût de production.

g) Clients et comptes rattachés:

Sont présentées dans ce compte les créances ordinaires, les créances contentieuses, les créances matérialisées par des effets non échus et effets échus et impayés et des chèques impayés.

h) Les emprunts bancaires:

Les intérêts des emprunts bancaires sont comptabilisés en charges dans l'exercice comptable au cours duquel ils sont en cours.

Pour la présentation de l'encours de la dette, les échéances à plus d'un an sont présentées parmi les passifs non courants alors que les échéances à moins d'un an figurent parmi les passifs courants.

i) Prise en compte des revenus:

Les revenus provenant de la vente des produits finis sont pris en compte dès leur livraison aux clients.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TABLEAUDESIMMOBILISATIONSETDESAMORTISSEMENTS AU31/12/2022

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(Exprimés au millimes)

Nature des Immobilisations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS					Valeurs Comptables Nettes	
	Valeurs Brutes au31/12/2021	Acquisitions De l'exercice	Réévaluation De l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Valeurs Brutes au31/12/2022	Amortissements au31/12/2021	Dotations de De l'exercice	Réévaluation De l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie		Amortissements au31/12/2022
Logiciels	1297294.362	50685.580			1347979.942	1148067.746	61615.802			1209683.548	138296.394
Totaux	1297294.362	50685.580	0.000	0.000	1347979.942	1148067.746	61615.802	0.000	0.000	1209683.548	138296.394

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature des Immobilisations	IMMOBILISATION S				AMORTISSEMENT S					Valeurs Comptables Nettes	
	Valeurs Brutes au31/12/2021	Acquisitions De l'exercice	Réévaluation De l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Valeurs Brutes au31/12/2022	Amortissements au31/12/2021	Dotations de De l'exercice	Réévaluation De l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie		Amortissements au31/12/2022
Terrain de gisements expropriés	6145423.946	233538.340			6378962.286	4258742.094	437344.970			4696087.064	1682875.222
Terrain de gisements	1513066.536				1513066.536	707355.851	30110.203			737466.054	775600.482
Terrains bâtis	1187451.544				1187451.544					0.000	1187451.544
Constructions (à statut juridique particulier)	3209541.621				3209541.621	548296.693	160477.081			708773.774	2500767.847
Constructions	34767617.156				34767617.156	25072589.664	940366.721			26012956.385	8754660.771
Matériels et Outillages	385554234.478	1625372.745			387179607.223	185103284.107	13092942.301		-226669.635	198196226.408	188983380.815
Matériels de Transport	19051210.661	3856.600		-249153.028	18805914.233	17035653.857	408135.236			17217119.458	1588794.775
Mobilier et Matériels de Bureau	2771932.506	183235.505			2955168.011	2449717.932	65656.995			2515374.927	439793.084
Agencements Aménagements et Installations	5785831.981	112682.619			5898514.600	5310556.740	121075.784			5431632.524	466882.076
Immobilisations encours	503640.320	1419170.217		-1703453.343	219357.194						219357.194
Totaux	460489950.749	3577856.026	0.000	-1952606.371	462115200.404	240486196.938	15256109.291	0.000	-226669.635	255515636.594	206599563.810

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature des Immobilisations	IMMOBILISATION S				PROVISIONS					Valeurs Comptables Nettes	
	Valeurs Brutes au31/12/2021	Acquisitions De l'exercice	Réévaluation De l'exercice	Régularisation Cessions/Sortie	Valeurs Brutes Au 31/12/2022	Provisions au31/12/2021	Dotations De l'exercice	Réévaluation De l'exercice	Reprises Cessions/Sortie		Provisions Au 31/12/2022
Immobilisations temporairement inutilisées						111197.955			-69310.206	41887.749	-41887.749
Immobilisations inexistantes						8.275			-7.547	0.728	-0.728
Totaux		0.000	0.000	0.000	0.000	111206.230	0.000	0.000	-69317.753	41888.477	-41888.477

Total général	460489950.749	3577856.026	0.000	-1952606.371	462115200.404	240597403.168	15256109.291	0.000	-295987.388	255557525.071	206557675.333
----------------------	----------------------	--------------------	--------------	---------------------	----------------------	----------------------	---------------------	--------------	--------------------	----------------------	----------------------

(a) Voir détails pages 16.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ENTIEREMENT AMORTIES EN BON ETAT ET QUI SONT ENCORE EN USAGE
AU 31/12/2022

(Exprimés au millimes)

Nature des Immobilisations	Valeurs Brutes	Amortissements	V.C. N.
Logiciels	872 237.766	872 237.766	0.000
Terrain de gisements	7 556.525	7 556.525	0.000
Constructions	15 927 404.027	15 927 404.027	0.000
Matériels et Outillages	33 414 523.139	33 414 523.139	0.000
Mobilier et Matériels de Bureau	29 098.101	29 098.101	0.000
Agencements Aménagements et Installations	4 545 683.103	4 545 683.103	0.000
Totaux	54 796 502.661	54 796 502.661	0.000

IMMOBILISATIONS CORPORELLES INUTILISEES (AREFORMER) AU31/12/2022

Nature des Immobilisations	Valeurs Brutes	Amortissements	V.C. N.
Logiciels	257 085.893	257 085.893	0.000
Constructions	32 878.666	32 878.666	0.000
Matériels et Outillages	14 999 842.555	14 967 044.110	32 798.445
Matériels de Transport	5 863 171.732	5 855 168.344	8 003.388
Mobilier et Matériels de Bureau	617 143.859	616 906.928	236.931
Agencements Aménagements et Installations	113 086.415	112 237.430	848.985
Totaux	21 883 209.120	21 841 321.371	41 887.749

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS AU 31/12/2022

DESIGNATIONS	Solde au 31/12/2021	Investis.2022	Main d'œuvre	Total Investis.	TOTAL	Sorties pour immobilisation	Restes encours
Nouvel atelier de stockage d'ensilage et d'expédition	173527.149			0.000	173527.149		173527.149
Etude support pour transformateur de courant au poste 90 KVA	4248.046			0.000	4248.046		4248.046
Mise en place gaine d'exhaure entre refroidisseur et four	325865.125	1116114.120	150382.079	1266496.199	1592361.324	1592361.324	
Aménagement bloc sanitaire (douches)		77509.900	10443.466	87953.366	87953.366	87953.366	
Aménagement de la sacherie		32156.600	4319.081	36475.681	36475.681		36475.681
Ouverture d'une deuxième porte au poste 90 kva		5640.600	759.999	6400.599	6400.599	6400.599	
Travaux de protection du câble MT pour alim de la grue LIEBHERR		12950.600	1744.927	14695.527	14695.527	14695.527	
Travaux des abris sortie couloirs chargement camion		1800.000	242.527	2042.527	2042.527	2042.527	
Aménagement du hall de stockage du clinker à l'usine		4500.000	606.318	5106.318	5106.318		5106.318
TOTAUX	503640.320	1250671.820	168498.397	1419170.217	1922810.537	1703453.343	219357.194

IMMOBILISATIONSFINANCIERES:

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2022 à 3854239 DT et se détaille comme suit:

Désignations	Note	Montant Brut	Provision	NETS
Titres de participation	2.1	899545.000	528689.378	370855.622
Autres participations	2.1	300000.000	202241.000	97759.000
Dépôts et cautionnements	2.2	2266268.411	26.534	2266241.877
Prêts à plus d'un an	2.3	388426.050		388426.050
Total		3854239.461	730956.912	3123282.549

TITRESDEPARTICIPATIONS AU 31/12/2022

	Nombre d'action	Valeur brute	Provision	Valeur nette
LEMARBRENOIR		6000.000	6000.000	0.000
COOPERATIONDUNORD		770.000	770.000	0.000
LECONFORT		35000.000	35000.000	0.000
LESCARRELAGESTUNISIENS		55050.000	55050.000	0.000
LESCARRIERESTUNISIENNES		30100.000	30100.000	0.000
STEM		30000.000	30000.000	0.000
LESCARRELAGESTHALA		1500.000	1500.000	0.000
FRACTUCIM		500.000	500.000	0.000
SODISSICAR(EX.SOMNIVAS)	4286	42860.000	29004.378	13855.622
CIMENTSAMIANTE		31600.000	31600.000	0.000
CERAMIQUETUNISIENNE	14096	140960.000	140960.000	0.000
STETUNISIENNEDECHAUX	7500	75000.000	75000.000	0.000
SODEPRI(EX.SOTEB)	16641	83205.000	83205.000	0.000
SOTUCIB		10000.000	10000.000	0.000
FOIREINTERNATIONALDETUNISIE	1000	32000.000		32000.000
PARCD'ACTIVITESECONOMIQUEDE BIZERTE(EX.ZONEFRANCHE)	60000	300000.000		300000.000
STESTEGERGIESRENOUVELABLES	10000	25000.000		25000.000
Totaux		899545.000	528689.378	370855.622

AUTRESPARTICIPATIONS AU 31/12/2022

	Nombre d'action	Valeur brute	Provision	Valeur nette
ESSAIMAGEFCPR-CB	300	300000.000	202241.000	97759.000
Totaux		300000.000	202241.000	97759.000

Total des titres de participations		1199545.000	730930.378	468614.622
---	--	--------------------	-------------------	-------------------

(*) Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2011 de la Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activité Economique de Bizerte, et suite à l'augmentation du capital par incorporation des réserves, la SCB a reçu 30000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour chaque action ancienne.

DEPOTSETCAUTIONNEMENTSAU31/12/2022

Date	Désignation	Montant	Provision	Taux	Net
31/12/2022	STEGAVANCES/CONSOMMATION	2266188.811			2266188.811
9984/92	SONEDEINSTALLATIONCOMPTEURD'EAUBIZERTE	13.000	4.333	1/3	8.667
13245/93	SONEDEINSTALLATIONCOMPTEURD'EAUBURGTALEB	52.000	17.333	1/3	34.667
9063/93	SONEDEINSTALLATIONCOMPTEURD'EAUBURGTALEB	14.600	4.867	1/3	9.733
	TOTAL	2266268.411	26.534		2266241.878

PRÊT A PLUS D'UN AN AU 31/12/2022

Désignations	Montant
Prêts Fonds Social	388 426.050
Total	388 426.050

TABLEAU DE RESORPTION DES CHARGES A REPARTIR AU 31/12/2022

GROSSES REPARATIONS

(Exprimés au millimes)

Année	Montants des charges à répartir	Résorptions			Reste à Résorber
		Antérieures	De l'exercice	Total Résorbé	
2017	2614708.751	2542065.727	72643.024	2614708.751	0.000
2018	2105622.356	1974263.860	101305.418	2075569.278	30053.078
2019	2582359.646	1973367.090	409765.811	2383132.901	199226.745
2020	3044020.838	1345108.106	974587.730	2319695.836	724325.002
2021	2568898.309	418068.744	826459.248	1244527.992	1324370.317
2022	3130739.287		536455.645	536455.645	2594283.642
Totaux	16046349.187	8252873.527	2921216.876	11174090.403	4872258.784

ECART DE CONVERSION ACTIF AU 31/12/2022

Désignations	Montant
Actualisation emprunts en euros	3501871.391
Total	3501871.391

Autres actifs non courants= 8374130.175

STOCKS:

Les stocks au 31/12/2022 se récapitulent comme suit:

Désignations	Montant Brut	Provision	NETS
Stock de matières premières	543 935.572		543 935.572
Stock de matières consommables	6 906 604.938		6 906 604.938
Stock de matières semi-œuvrées	7 786 160.550		7 786 160.550
Stock de produits finis	4 120 025.262		4 120 025.262
Stock magasin	34 991 321.769	8 832 826.038	26 158 495.731
Stock négoce	20 059.511	20 059.511	0.000
Total	54 368 107.602	8 852 885.549	45 515 222.053

CLIENTSAU31/12/2022

Désignations	Siège	Agence	Total
Clients Ordinaires	1251218.277		1251218.277
Clients Etat et Collectivités Publiques et autres	37996.234		37996.234
Clients Douteux	222696.832	1802858.013	2025554.845
Clients Chèques Impayés	240326.541	778505.190	1018831.731
Clients Effets à Recevoir	2273882.894		2273882.894
Clients Effets à Recevoir Impayés	89975.905	1113106.729	1203082.634
Clients Etrangers	4487.871		4487.871
Totaux	4120584.554	3694469.932	7815054.486

CLIENTSAU31/12/2022

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Clients Ordinaires	1251218.277	701804.618	549413.659
Clients Etat et Collectivités Publiques et autres	37996.234	63143.545	-25147.311
Clients Douteux	2025554.845	2080906.045	-55351.200
Clients Chèques Impayés	1018831.731	2463630.478	-1444798.747
Clients Effets à Recevoir	2273882.894	1007289.232	1266593.662
Clients Effets à Recevoir Impayés	1203082.634	1630488.072	-427405.438
Clients Etrangers	4487.871	4161.691	326.180
Totaux	7815054.486	7951423.681	-136369.195

PROVISIONS CLIENTS & COMPTES RATTACHES**AU 31/12/2022**

Désignations	Fin 2021	Dotations 2022	Reprise 2022	31/12/2022
Provisions pour Clients	2360525.272		-55351.200	2305174.072
Provisions Effets Impayés	1203083.205			1203083.205
Provisions Chèques Impayés	2195115.665		-1176284.047	1018831.618
Totaux	5758724.142	0.000	-1231635.247	4527088.895

PROVISIONS CLIENTS & COMPTES RATTACHES**SIEGE AU 31/12/2022**

Désignations	Fin2021	Dotations2022	Reprise2022	31/12/2022
Provisions pour Clients	557667.259		-55351.200	502316.059
Provisions Effets Impayés	89976.476			89976.476
Provisions Chèques Impayés	1416610.475		-1176284.047	240326.428
Totaux	2064254.210	0.000	-1231635.247	832618.963

**PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES DES CLIENTS DES
AGENCES ARRETEES LE 31/12/2022**

Désignations	Fin2021	Dotations2022	Reprise2022	31/12/2022
Provisions pour Clients	1802858.013			1802858.013
Provisions Effets Impayés	1113106.729			1113106.729
Provisions Chèques Impayés	778505.190			778505.190
Totaux	3694469.932	0.000	0.000	3694469.932

AUTRESACTIFSCOURANTS AU31/12/2022

Désignations	Montant	Total
40. FOURNISSEURS DEBITEURS		730726.875
Fournisseurs Ordinaires usine	354644.332	
Fournisseurs Ordinaires négoce	32837.264	
Fournisseurs Etrangers	281788.605	
Fournisseurs Avance sur Commande	6015.000	
Fournisseurs Emballages & Matériels à Rendre	55441.674	
42. PERSONNEL &COMPTESRATTACHES		247383.867
Avance et acomptes (prêt aid)	202632.888	
Avances pour le compte du personnel (UGTT)	14433.510	
Salaires négatifs	30208.420	
Saisies et Arrêts	109.049	
43. ETAT & COLLECTIVITES PUBLIQUES		2001533.804
Retenues à la source sur paiements à des tiers	13662.777	
Article constaté (retenues à la source+TVA sans justificatifs)	116885.901	
Retenues à la source opérées par des tiers	1305391.069	
Impôts à liquider	314215.055	
Minimum d'impôt2013	113832.127	
T.V.A. À payer	15224.203	
Taxes de douanes	122322.672	
45. DEBITEURS DIVERS		101595.197
Divers	13609.479	
ASTREE	3005.562	
C.J.O.	346.495	
C. I. O.K.	172.863	
S. C.E.	1720.870	
S. C.G.	5786.455	
S.N.D.P.	14312.493	
DIRECTION GENERALE DES PARTICIPATIONS DU MINISTERE DES FINANCES	23289.672	
SORECOM	206.900	
C.R.D.P.A.	6307.541	
MINISTEREDUDEVELOP.DEL'INVESTIS.ETDELACOOPI.INTERNATIONALE	17034.341	
CNSS(REMBOURSEMENTCONGESDNAISSANCE)	15299.847	
Produits à recevoir	502.679	
46. COMPTES D'ATTENTE A REGULARISER		8295634.193
Blocage provisions pour ouverture lettres de crédits	8197823.900	
Consignation à la paierie générale	97810.293	
47. COMPTES DE REGULARISATION		2089209.451
Charges constatées d'avance	2089209.451	
TOTAL	13466083.387	13466083.387

PROVISIONS AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2022

Désignations	Montant
Provisions autres débiteurs siège	526777.490
	526777.490

PRETS A MOINS D'UN AN AU 31/12/2022

Désignations	
Prêt à moins d'un an sur fonds social	269541.265
	269541.265

Placements et Autres Actifs Financiers= 269541.265

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2022

Banques	Montants	Total
COMPTESCOURANTSBANCAIRESSIEGE		2346568.009
B.N.A.BIZERTE	137899.960	
B.T.BIZERTE	7977.080	
A.T.B.BIZERTE	421584.332	
U.B.C.I.TUNIS	4055.783	
BANQUEZITOUNA	466246.999	
A.T.B.COMPTEPROFESSEUR	66232.004	
B.I.A.T.COMPTEPROFESSEUR	92150.010	
S.T.B.BIZERTECOMPTENEURO	323255.131	
S.T.B.BIZERTECOMPTEDOLLARS	142568.819	
B.N.A.AG.B.(NEGOCE)	843.861	
CCP	1157.116	
TGT TUNIS	110.120	
CHEQUESAENCAISSER	682486.794	
CAISSES	134.796	134.796
TOTAUX	2346702.805	2346702.805

CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice, s'élève à la clôture de l'exercice 2021 à 85919313 DT contre 56754210DT au 31/12/2022 soit une variation de(-29165103DT) qui se détaille comme suit:

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Capital social	44047290	44047290	0
Réserves	101043888	101145254	-101 366
Autres capitaux propres	62730193	62843462	-113 269
Modification comptables (indemnité de départ à la retraite)	-2 010 541	-2 010 541	0 (*)
Résultats reportés	-120 106152	-113 304659	-6 801 493
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	85704678	92720806	-7016128
Résultat de l'exercice	-28950468	-6801493	-22 148 975
Total des capitaux propres avant affectation	56754210	85919313	-29165103

La variation des capitaux propres avant affectation s'explique par:

-La constatation des intérêts sur prêts fonds social accordés en 2022	10804
-La constatation des dons sur fonds social accordés en 2022	-112 170
-La résorption de la subvention d'investissements inscrite au résultat de l'exercice	-113 269
-La constatation de l'affectation du résultat de l'exercice 2021	-6 801 493
-Le résultat de la période du 01/01/2022 au 31/12/2022	-28 950 468

L'assemblée générale ordinaire du 29/06/2022 a décidé l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme suit:

-Résultat de l'exercice	-6 801 493
-Résultat reportés 2021	-115 315200
Résultats reportés au 31/12/2022	-122116693

(*)L'indemnité de départ à la retraite a été constatée pour la première fois en 2016.

**RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL AU
31/12/2022**

Désignations	Montant
Réserves légales	4404729.000
Réserves statutaires	1623416.830
Réserves non statutaires	1265000.000
Réserves pour fonds social	1251412.365
Primes d'émission	92499330.000
Total	101043888.195

AUTRESCAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022

Désignations	Montant
Réserves soumises à un régime fiscal particulier	233546.390
Réserve spéciale de réévaluation (dispositions de l'article 19 de la loi des finances pour l'année 2019)	61731074.431
Subvention d'investissements	2256504.822
Subventions d'investissement inscrites aux comptes de résultat	-1490932.882
Total	62730192.761

PROVISIONS POUR LITIGES**AU 31/12/2022**

Désignations	Montant
Provisions pour litiges	269852.736
Total	269852.736

PROVISIONS POUR AMANDES ET PENALITES**AU 31/12/2022**

Désignations	Montant
Provision pour pénalités sur manque déclarations fiscales mensuelles	1813486.548
Total	1813486.548

PROVISIONS POUR RETRAITES ET OBLIGATIONS SIMILAIRES**AU 31/12/2022**

Désignations	Montant
Provisions pour départ à la retraite	2071621.848
Total	2071621.848

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités statutaires (SMIG multiplié par le nombre d'année d'activité) aux quelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière. Les hypothèses actuarielles utilisées se présentent comme suit:

- Taux d'augmentation salariale:5%
- Taux de mortalité et de départ anticipé:5%
- Taux d'actualisation:8%

PROVISIONS POUR CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES**AU 31/12/2022**

Désignations	Montant
Provision pour reboisement et remise en état des carrières exploités	600000.000
Total	600000.000

TOTAL DES PROVISIONS**4754961.132**

Une provision de 600000.000 DT est constituée pour charges de reboisement et de remise en état des carrières à raison de 50 000.000 DT par an à partir de 2014. Cette provision sera utilisée après l'exploitation totale de ces carrières.

DETTES A LONG ET MOYEN TERME AU 31/12/2022
EMPRUNTS BANCAIRES

Echéances	Principal	Reste à amortir après Chaque année
Solde au 31/12/2022		57733795.784
2024	15117784.232	42616011.552
2025	9414882.184	33201129.369
2026	5377028.808	27824100.560
2027	5289673.334	22534427.226
2028	5017290.879	17517136.348
2029	5044778.084	12472358.263
2030	5072586.108	7399772.156
2031	2438018.871	4961753.284
2032	2466479.971	2495273.314
2033	2495273.314	0.000
Totaux	57733795.784	

FOURNISSEURSAU31/12/2022

Désignations	Siège	Agence	Total
Fournisseurs d'exploitation locaux	17343741.255	26260.428	17370001.683
Fournisseurs d'immobilisations locaux	1586905.826		1586905.826
Fournisseurs Etat et Collectivités Publiques	666954.512		666954.512
Fournisseurs Effets à Payer	7001572.776		7001572.776
Fournisseurs d'exploitation étrangers	8825192.006		8825192.006
Fournisseurs d'immobilisation étrangers	504174.183		504174.183
Fournisseurs retenues de garanties locaux	532436.782		532436.782
Fournisseurs retenues de garanties étrangers	281788.605		281788.605
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'exploitation)	2912428.937		2912428.937
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'immobilisations)	303293.219		303293.219
Fournisseurs Actualisation des comptes	145938.718		145938.718
Fournisseurs Dépôts et Cautionnements	400.000		400.000
Totaux	40104826.819	26260.428	40131087.247

FURNISSEURSAU31/12/2022

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Fournisseurs d'exploitation	17370001.683	11591084.983	5778916.700
Fournisseurs d'immobilisations	1586905.826	184274.997	1402630.829
Fournisseurs Etat et Collectivités Publiques	666954.512	692984.134	-26029.622
Fournisseurs Effets à Payer	7001572.776	5275075.768	1726497.008
Fournisseurs d'exploitation étrangers	8825192.006	9553977.459	-728785.453
Fournisseurs d'immobilisation étrangers	504174.183	593828.630	-89654.447
Fournisseurs Retenues de Garanties	532436.782	533125.705	-688.923
Fournisseurs retenues de garanties étrangers	281788.605	0.000	281788.605
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'exploitation)	2912428.937	900562.829	2011866.108
Factures non Parvenues (Fournisseurs d'immobilisations)	303293.219	319991.219	-16698.000
Fournisseurs Actualisation des comptes	145938.718	201999.189	-56060.471
Fournisseurs Dépôts et Cautionnements	400.000	400.000	0.000
Totaux	40131087.247	29847304.913	10283782.334

**AUTRES PASSIFS COURANTS AU
31/12/2022**

Désignations	Montant	Total
41. CLIENTS CREDITEURS		1 414 497.295
Clients ordinaires usine	700 496.021	
Clients avoir à établir	217 358.987	
Clients ordinaires négoce	417 543.036	
Clients ordinaires autres	19 034.946	
Crédit commercial personnel C.B.	2 291.354	
Clients étrangers	52 686.536	
Clients ventes au comptant	5 086.415	
42. PERSONNEL & COMPTES RATTACHES		7 600 350.351
Avance et acomptes (prêt aid)	63.878	
Retenues amical SCB	65 109.380	
Œuvres sociales	5 806 878.789	
Rémunérations dues	317 379.569	
Saisies et Arrêts	19 115.936	
Dettes provisionnées pour congés à payer	1 391 802.799	
43. ETAT IMPOTS & COLLECTIVITES PUBLIQUES		18 674 058.536
Impôts sur les revenus (I.R.)	669 404.405	
Retenues à la source sur paiements à des tiers	142 450.372	
Redevances sur ventes produits	223 113.623	
Redevances article constaté	5 028 564.177	
Timbres fiscaux	27.600	
Contribution sociale de solidarité	300.000	
Obligations cautionnées	1 219 833.726	
T.F.P.	31 107.477	
FOPROLOS	23 818.189	
TVA collectée impayée	11 335 438.967	
44. SOCIETES DE GROUPES ET ASSOCIES		3 550 926.855
Actionnaires dividendes à payer	3 550 923.855	
Actionnaires opérations sur le capital	3.000	
45. CREDITEURS DIVERS		2 862 663.636
C.N.S.S., (C.N.S.S.COMPLEMENTCAVIS)et C.N.R.P.S.	2 672 558.573	
Créditeurs divers charges à payer	178 826.255	
M.D.N(REDEVANCECARRIEREMILITAIRE)	9 097.112	
C.N.A.M.	45.748	
NOUVELLE CLINIQUE RAOUEBI	2 135.948	
46. COMPTES D'ATTENTE A REGULARISER		189 122.199
Comptes d'attente à régulariser	189 122.199	
TOTAUX	34 291 618.872	34 291 618.872

**CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS AU
31/12/2022**

Echéances	Principal	Reste à amortir après Chaque échéance
Solde au 31/12/2022		23710844.184
30/06/2022	133863.120	23576981.064
05/07/2022	196785.575	23380195.489
09/07/2022	265194.488	23115001.001
12/07/2022	193761.961	22921239.040
13/07/2022	119614.605	22801624.435
14/07/2022	115898.232	22685726.203
25/07/2022	103253.884	22582472.319
31/07/2022	179376.242	22403096.077
01/08/2022	230182.013	22172914.064
05/08/2022	332736.188	21840177.876
06/08/2022	594757.582	21245420.294
09/08/2022	198222.112	21047198.182
10/08/2022	265194.488	20782003.694
14/08/2022	195297.525	20586706.169
24/08/2022	120462.871	20466243.298
25/08/2022	1024379.093	19441864.205
31/08/2022	85372.972	19356491.233
05/09/2022	116777.127	19239714.106
06/09/2022	206865.463	19032848.643
09/09/2022	231825.198	18801023.445
14/09/2022	930518.299	17870505.146
24/09/2022	265194.488	17605310.658
25/09/2022	99125.854	17506184.804
30/09/2022	117662.689	17388522.115
05/10/2022	196845.258	17191676.857
06/10/2022	85362.836	17106314.021
14/10/2022	208391.095	16897922.926
16/10/2022	138134.169	16759788.757
17/10/2022	885876.228	15873912.529
25/10/2022	38796.682	15835115.847
31/10/2022	265194.488	15569921.359
04/11/2022	198405.256	15371516.103

05/11/2022	99890.774	15271625.329
10/11/2022	99130.491	15172494.838
14/11/2022	93112.035	15079382.803
16/11/2022	595840.855	14483541.948
17/11/2022	45061.422	14438480.526
23/11/2022	265194.488	14173286.038
28/11/2022	46556.018	14126730.020
30/11/2022	1024379.093	13102350.927
04/12/2022	99896.273	13002454.654
05/12/2022	131908.717	12870545.937
09/12/2022	108147.412	12762398.525
13/12/2022	595601.734	12166796.791
14/12/2022	94805.863	12071990.928
16/12/2022	265194.488	11806796.440
17/12/2022	54073.706	11752722.734
18/12/2022	1107696.629	10645026.105
23/12/2022	153208.834	10491817.271
28/12/2022	108983.753	10382833.518
31/12/2022	147077.416	10235756.102
04/01/2023	893606.991	9342149.111
05/01/2023	49796.486	9292352.625
09/01/2023	265194.488	9027158.137
13/01/2023	54491.876	8972666.261
14/01/2023	154393.649	8818272.612
19/01/2023	171393.751	8646878.861
23/01/2023	596030.439	8050848.422
28/01/2023	50200.253	8000648.169
31/01/2023	265194.488	7735453.681
04/02/2023	1024379.093	6711074.588
05/02/2023	172747.763	6538326.825
09/02/2023	596245.667	5942081.158
10/02/2023	50607.294	5891473.864
13/02/2023	265194.488	5626279.376
19/02/2023	901046.659	4725232.717
23/02/2023	265194.488	4460038.229
28/02/2023	596685.132	3863353.097
05/03/2023	265194.488	3598158.609
13/03/2023	1024379.093	2573779.516

19/03/2023	597309.680	1976469.836
31/03/2023	265194.488	1711275.348
05/04/2023	1114143.408	597131.940
30/04/2023	597131.940	0.000
Total	23710844.184	

EMPRUNTS BANCAIRES ECHUS ET IMPAYES AU 31/12/2022

Désignations	Montant
STB	218227.203
BT	1492874.925
ATTIJARI	182812.500
ATB	443783.334
BH	284187.019
AB	4097516.373
BEI	7975134.586
Total	14694535.940

INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAIRES AU 31/12/2022

Désignations	Montant
Intérêts courus sur emprunts	504703.199
BT-Intérêts échus et impayés au 31/12/2022-	217847.150
ATTIJARI-Intérêts échus et impayés au 31/12/2022-	43779.023
ATB-Intérêts échus et impayés au 31/12/2022-	37922.484
AB-Intérêts échus et impayés au 31/12/2022-	286748.657
BEI-Intérêts échus et impayés au 31/12/2022-	1415481.291
Total	2506481.804

EFFETS A PAYER POUR REGLEMENT FINANCEMENT STOCK AU 31/12/2022

Désignations	Montant
Effet à payer pour emprunt financement stock	43869511.750
Total	43869511.750

BANQUES SOLDES CREDITEURS AU 31/12/2022

Désignations	Montant
S.T.B.BIZERTE	1579763.877
U.I.B.BIZERTE	2164.961
ATTIJARIBANK(EX.B.S.BIZERTE)	789746.935
B.I.A.T.BIZERTE	123154.643
B.H.BIZERTE	1601281.795
WIFAKBANK	5014.874
AMENBANKBIZERTE(RIB07200001310330006573)	3947.781
Total	4105074.866

REVENUS AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Ventes ciments	115 498 603	112 129 208	3 369 395
Ventes chaux	1 429 236	2 858 712	-1429 476
Ventes L.M.C.	615		615
Ristournes accordées par l'entreprise	-8257 256	-10086 653	1 829 397
Ventes locales	108 671 198	104 901 267	3 769 931
Ventes export ciments	2 082 323	6 431 259	-4348 937
Ventes export clinker	9 327 325	13 875 012	-4547 687
Ventes export	11 409 648	20 306 272	-8896 624
Total revenus	120 080 846	125 207 539	-5126 693

COUTS DES VENTES AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Matières Premières	1356430	1898328	-541898
Matières Consommables	67136857	55669145	11467711
Matières et fournitures non stockées	27266129	22832489	4433640
Etudes et prestations	186653	210705	-24052
Production stockée ou déstockées (Produits finis et semi-ouvrés)	3818102	4511208	-693105
(1) Achats consommés	99764171	85121875	14642297
(2) Charges de personnel	7167699	7419444	-251745
(3) Amortissements	17982221	17715341	266880
Redevances	119855	106919	12937
Loyers et charges locatives	279550	638366	-358816
Entretiens et réparations	2117880	1777485	340395
(4) Services extérieurs	2517286	2522770	-5484
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	147008	329568	-182560
Transport (Transport et manutention calcaire à la carrière)	1980516	3199313	-1218797
Déplacements, Missions et Réceptions	10621		10621
Autres services extérieurs L.M.C.		-9830	9830
(5) Autres services extérieurs	2138145	3519051	-1380907
(6) Sous-activité	-6456688	-3485304	-2971384
Coût des ventes (1à6)	123112834	112813176	10299658

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Production d'Immobilisations	168498	342924	-174 426
Subventions d'exploitation	70801	70279	522
Revenus du quai usine	3749065	5742179	-1 993114
Reprise provisions clients	55351		55351
Reprise provisions chèques impayés	1176284	12775	1163509
Reprise provisions stocks magasin	54564	9150	45414
Reprise Provision des immobilisations (amortissement matériel à réformer)	69318	117551	-48 233
Reprise provisions pour risques et charges	76424	98771	-22 347
Transfert de Charges (Grosses réparations)	3130739	2568898	561841
Transfert de Charges (Immobilisations)	12677	100742	-88 064
Total	8563722	9063270	-499548

FRAIS DE DISTRIBUTION AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Matières Consommables (Fournitures de Bureaux)	0	0	0
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	0	0	0
(1) Achats consommés	0	0	0
(2) Charges de personnel	472673	289421	183252
(3) Amortissements	28592	28592	0
Redevances	133414	141208	-7794
Entretiens et réparations	6180	6783	-603
(4) Services extérieurs	139593	147991	-8398
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	47338	68026	-20688
Publicités, Publications et relations publiques	45131	52316	-7185
Transport de biens et transport collectif du personnel	-45276	132447	-177723
Déplacements, Missions et Réceptions	2061	2253	-191
Autres services extérieurs L.M.C.	3863	14327	-10464
(5) Autres services extérieurs	53118	269369	-216251
(1 à 5) Frais de distribution	693976	735373	-41397

FRAIS D'ADMINISTRATION AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Matières Consommables (Fournitures de Bureaux)	96396	48667	47729
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	51656	47679	3977
(1) Achats consommés	148053	96346	51706
(2) Charges de personnel	8437082	7823204	613878
(3) Amortissements	228129	167015	61115
Loyers et charges locatives	109457	100901	8555
Entretiens et réparations	63447	55331	8115
Etudes, Recherches et divers services extérieurs	48659	27105	21555
(4) Services extérieurs	221563	183337	38225
Publicités, Publications et relations publiques	13807	2766	11041
Transport de biens et transport collectif du personnel	4524	4252	272
Déplacements, Missions et Réceptions	37508	28796	8712
Frais postaux et de télécommunications	58710	72817	-14107
Autres services extérieurs L.M.C.	4113	87452	-83339
(5) Autres services extérieurs	118662	196084	-77422
Frais d'administration (1 à 5)	9153488	8465985	687503

AUTRES CHARGES AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Matières Consommables (destinées pour immob.et gros entretiens)	3143 416	3012 564	130 852
Matières et fournitures non stockées (Electricité, Eau)	126		126
(1) Achats consommés	3143 542	3012 564	130 978
(2) Charges de personnel (M.O. Immobilisation)	168 498	0	168 498
(3) Amortissements et Provisions	207 881	450 046	-242 165
Entretiens et réparations		361	-361
Primes d'assurances	994 689	1206 968	-212279
Services extérieurs L.M.C.	14 640		14 640
(4) Services extérieurs	1009 329	1207 329	-198 000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	353 559	301 628	51 932
Publicités, Publications et relations publiques	278 434	344 592	-66159
Services bancaires et assimilés	448 468	485 537	-37068
Autres services extérieurs L.M.C.	-14394	-189468	175 075
(5) Autres services extérieurs	1066 068	942 288	123 780
(6) Charges diverses ordinaires (jetons de présence et autres)	508 230	666 813	-158 583
(7) Impôts taxes et versements assimilés	343 649	377 691	-34042
(8) Sous-activité	6456 688	3485 304	2971 384
Autres Charges (1 à 8)	12 903 887	10 142 036	2761 851

CHARGES FINANCIERES AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	9364203	7479666	1884537
Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	781730	680584	101146
Charges financières sur garantie de l'Etat sur emprunts bancaires	97500		97500
Intérêts autres dettes	302	1242	-940
Intérêts des obligations cautionnées	92407	87461	4946
Pertes de change	1678850	1520013	158837
Pertes de change latentes	14618	208426	-193809
Charges financières L.M.C.	13449		13449
TOTAUX	12043058	9977392	2065666

PRODUITS FINANCIERS AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Produits de participations (dividendes)	95000	85100	9900
Intérêts des comptes courants	36367	56539	-20172
Intérêts des comptes bloqués		26565	-26565
Intérêts sur crédits accordés aux clients	5978	291098	-285120
Intérêts sur emprunt obligataire Etat Tunisien		1227	-1227
Intérêts en devises	2192		2192
Gains de change réalisés	64101	30721	33380
Gains de change latents	-2868	202822	-205690
Produits financiers L.M.C.	-3554	23161	-26715
Totaux	197215	717232	-520017

AUTRES GAINS ORDINAIRES AU 31/12/2022

(Exprimés en dinars)

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
Produits divers ordinaires	676	120	556
Subventions d'investissement inscrites au résultat	113269	113986	-717
Jetons de présences reçus	4874	4874	
Remboursement assurances		548	-548
Dommages reçus (pénalité de retard)	146519	109900	36619
Produits d'éléments non récurrents ou exceptionnels	115030	152216	-37186
Profits sur cession d'immobilisations (imposable)		63462	-63462
Profits sur cession d'immobilisations exonérés (provenants de la réévaluation)	25046	6925	18121
Facturation masse salariale personnel détaché	26099	175911	-149812
Produits divers ordinaires L.M.C.	-5577		-5577
Totaux	425936	627942	-202006

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE 31/12/2022

RESULTAT COMPTABLE APRES IMPOTS	-28950467.538
ARE INTEGRER	1628322.804
- Cadeaux et frais de réceptions excédentaires	12306.232
- Pénalités et amendes fiscales	111064.179
- Amortissements non déductibles-Terrains de carrière	467455.173
- Provisions pour risque et charges	247623.392
- Provisions pour dépréciation des Immobilisations Financières	1220.000
- Services extérieurs liées à une modification comptable	15081.012
- Autres Services extérieurs liées à une modification comptable	8784.176
- Charges financières liées à une modification comptable	13448.604
- Impôts et taxes liées à une modification comptable	10567.662
- Charges de personnel liées à une modification comptable	618013.905
- Taxes de voyage	420.000
- Gains de change latents 2021	-202821.761
- Pertes de change latentes 2022	14617.573
- Impôt sur les sociétés	310542.657
ADEDUIRE	-1408884.325
- Dividendes	-95000.000
- Intérêt en devises	-2191.893
- Profits sur cessions d'immobilisations (provenants de la réévaluation exonérés)	-25045.607
- Perte de change latente 2021	208426.224
- Gain de change latent 2022	2868.150
- Amortissement de la pénalité de non atteinte de performance (1320000/20) de 2014 à 2034	-66000.000
- Reprise sur provisions pour risque et charges	-76423.952
- Reprise Provision pour risque suite à l'inventaire des immobilisations	-69317.753
- Reprise sur provisions des stocks	-54564.247
- Reprise sur provisions pour clients	-1231635.247
RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS	-28731029.059
+ Dotations aux amortissements de l'exercice 2022 (Encas de déficit)	18238941.969
RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE AVANT AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	-10492087.090
- Déduction des déficits reportés au 31/12/2021	24694041.582
- Déduction des amortissements de l'exercice 2022	18238941.969
- Amortissement réputé différé sur exercice antérieurs	110997154.451
RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE APRES IMPUTATION DES AMORTISSEMENTS DIFFERES	-16442225.092
ISEXIGIBLE (MINIMUM D'IMPOT)	290236.385
• Minimum d'impôt (0.2% C.A.T.T.C.)	=145118192.514x0.2% 290 236.385*
(+) Impôt sur les sociétés au 31/12/2022 dû	290236.385
(-) Report Impôt sur les sociétés exercice 2021	-604451.440
(-) Acomptes provisionnels payés au cours de 2022	0.000
(-) Retenues à la source opérées par des tiers 2022 (imputé sur les acomptes provisionnels)	0.000
(-) Retenues à la source opérées par des tiers 2022 (non imputé sur les acomptes provisionnels)	-1619606.124
= IMPOTS SUR LES SOCIETES EXERCICE AU 31/12/2022	-1933821.179
CONTRIBUTIONS SOCIALE DE SOLIDARITE	400.000
• Minimum contribution sociale De solidarité	400.000

Année	Résultat fiscal	Dotations aux amortissements	Déficit d'exploitation de l'exercice	Amortissements réputés différés en période déficitaire	Déficit reportable
2012	-3698451.321	7216900.910	0.000	3698451.321	3698451.321
2013	-16406771.173	11901930.636	0.000	11901930.636	11901930.636
2014	-22822329.779	11763430.110	0.000	11763430.110	11763430.110
2015	-27175099.582	16906245.853	0.000	16906245.853	16906245.853
2016	-40221326.330	16605243.482	0.000	16605243.482	16605243.482
2017	-28363453.580	16332799.731	12030653.849	16332799.731	28363453.580
2018	-34083861.741	17515974.029	16567887.712	17515974.029	34083861.741
2019	-11206343.311	18360453.470	0.000	11206343.311	11206343.311
2020	3904499.979	18269900.887	-3904499.979	0.000	-3904499.979
2021	-5066735.978	17910947.170		5066735.978	5066735.978
2022	-28731029.059	18238941.969	10492087.090	18238941.969	28731029.059
			35186128.672	129236096.420	16442225.092

*L'impôt sur les bénéfices au 31/12/2022 est égal à 290236 DT. Ce montant a été majoré par la correction de l'impôt sur les bénéfices du 31/12/2021 pour un montant de 20306 DT pour atteindre 310543 DT. En effet, ils agissent de la correction du minimum d'impôt sur le chiffre d'affaire réel exporté de l'exercice 2021 comptabilisé au taux de 0.1% au lieu de 0.2%.

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT DU
01/01/2022 AU 31/12/2022

Encaissements

	FLUX AU 31/12/2022	ENCAISSEMENT ECHEANCES REECHELONNEES	REPORT D'ECHEANCES	NOUVEAU CREDITS
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Encaissements des crédits à court terme	47362763			47362763
Encaissements des crédits à moyen terme	18900000			
	66262763	0	0	47362763

Remboursements

	FLUX AU 31/12/2022	REMBOURSEMENT POUR REECHELONNEMENT	REMBOURSEMENTS ECHEANCES	
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Remboursements des crédits à court terme	-27914818		-27914818	
Remboursements des crédits à moyen terme	-29835616		-29835616	
	-57750435	0	-57750435	0

**ETAT DES REPORTS DEFICITAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPUTES
DIFFERES AU 31/12/2022**

Année	Résultat fiscal	Dotations aux amortissements	Déficit d'exploitation de l'exercice	Amortissements réputés différés en période déficitaire	Déficit reportable
2012	-3698451.321	7216900.910	0.000	3698451.321	3698451.321
2013	-16406771.173	11901930.636	0.000	11901930.636	11901930.636
2014	-22822329.779	11763430.110	0.000	11763430.110	11763430.110
2015	-27175099.582	16906245.853	0.000	16906245.853	16906245.853
2016	-40221326.330	16605243.482	0.000	16605243.482	16605243.482
2017	-28363453.580	16332799.731	12030653.849	16332799.731	28363453.580
2018	-34083861.741	17515974.029	16567887.712	17515974.029	34083861.741
2019	-11206343.311	18360453.470	0.000	11206343.311	11206343.311
2020	3904499.979	18269900.887	-3904499.979	0.000	-3904499.979
2021	-5066735.978	17910947.170	0.000	5066735.978	5066735.978
2022	-28731029.059	18238941.969	10492087.090	18238941.969	28731029.059
			35186128.672	129236096.420	164422225.092

Engagements financiers au 31/12/2022

Types d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1/Engagement données						
2/Engagement Reçus						
a)Garanties personnelles						
cautionnements	13117115.372DT 440 582.93\$ 1 203599.04€	13117115.372DT 440 582.93\$ 1 203599.04€				
Total Engagement Reçus	13117115.372DT 440 582.93\$ 1 203599.04€	13117115.372DT 440 582.93\$ 1 203599.04€				
3/Engagements réciproques						
Emprunt en dinars obtenu non encore encaissé	6250000.000DT	6250000.000DT				
Emprunt en euros obtenu non encore encaissé	3 301679.07€	3 301679.07€				
Crédit consenti non encore versé						
Total Engagements réciproques en dinars	6250000.000DT	6250000.000DT				
Total Engagements réciproques en euros	3301679.07€	3301679.07€				

DETTES GARANTIES PAR DESSURETES

Postes concernés	Montant Garanti	Biens données en garanties	Valeurs comptable des biens	provisions
Emprunts d'investissement	8050000.000DT 35697259.00€	Terrain		
		fonds de commerce		
		l'outillage et matériel		

Tunis, le 04/05/2023

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE »
La baie de Sebra, 7018 BIZERTE**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société les Ciments de Bizerte, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

La société pourrait rencontrer des difficultés au niveau de l'approvisionnement en matières premières nécessaires à la poursuite de son exploitation, et ce, à cause d'un problème foncier non encore résolu d'une manière définitive ayant trait à l'exploitation de sa carrière, cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la cimenterie à poursuivre son exploitation.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société, figurant dans l'état de résultat au 31 décembre 2022, pour un montant de 120 millions de dinars, représente une rubrique importante de l'état de résultat.

Nos travaux d'audit ont consisté notamment à :

- évaluer et valider le système de contrôle interne lié à la gestion commerciale et la prise en comptes des revenus ;
- procéder à des examens analytiques ;
- s'assurer de l'exhaustivité et de la réalité des revenus comptabilisés par, notamment, l'examen des données extracomptables fournies par la direction commerciale et la vérification des revenus encaissés;
- reconstituer les ristournes accordées aux clients par référence aux conditions fixées par la société et vérifier leur rattachement à l'exercice 2022.

2. Emprunts bancaires, concours bancaires et autres passifs financiers

Les dettes bancaires qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 146 millions de dinars, représentent les postes les plus importants du bilan (se référer aux Notes 11 et 14 des états financiers).

Nos travaux d'audit ont consisté notamment à :

- évaluer et valider le système de contrôle interne lié à la gestion financière, à la prise en compte et à la présentation des crédits bancaires ainsi que les charges d'emprunts;
- procéder à la confirmation directe auprès des organismes prêteurs ;
- reconstituer les soldes relatifs aux crédits au 31 décembre 2022 et à vérifier leur présentation dans les états financiers ;

- reconstituer les soldes relatifs aux crédits au 31 décembre 2022 et à vérifier leur présentation dans les états financiers ;
- recalculer les intérêts et les pénalités de retard selon les taux prévues par les contrats d'emprunt et vérifier leur rattachement à l'exercice comptable 2022.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 463 millions de dinars en brut, représente une rubrique importante du bilan.

Nos travaux d'audit ont consisté notamment à :

- vérifier la centralisation des états d'inventaire ;
- Rapprocher les soldes comptables avec les états des actifs inventoriés ;
- Examiner les ajustements comptables effectués ;
- Vérifier le respect de la séparation des exercices ;
- Vérifier les dépréciations constatées lors de l'inventaire notamment les mises en rebut ;
- Vérifier par sondages l'existence de pièces justificatives pour chaque mouvement ;
- Vérifier la conformité des documents justifiant la propriété du bien par l'entreprise notamment les titres fonciers ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des amortissements ;
- S'assurer de la permanence des méthodes d'amortissement ou de la justification des changements de méthodes ;
- Vérifier le respect de la distinction entre stocks et immobilisations
- Vérifier les travaux de réévaluation et la prise en compte de leurs résultats.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les soldes des comptes des immobilisations incorporelles et corporelles, arrêtés au 31 décembre 2022, n'ont pas été confirmés par un inventaire physique. La valeur comptable brute desdites immobilisations s'élève, au 31 décembre 2022, à 463 millions de dinars.
2. L'imputation des charges fixes dans le coût de revient des stocks a été faite sur la base d'une capacité normale de production réestimée par les services techniques de la société à 900 000 tonnes par an.
3. Nos travaux d'audit ont été limités par l'absence de réponses à nos demandes d'informations adressées aux avocats mandatés par la société.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion. En application des dispositions de l'article 8 du décret 87-529 et de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à examiner le rapport de gestion et son contenu tel que prévu par les dispositions de l'article 7 du décret 87-529 et de l'article 266 du code des sociétés commerciales, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie ou une information significative ou rendue obligatoire par les textes en vigueur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

2. Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons conclu à l'existence d'anomalies liées à la régularité des comptes en valeurs mobilières décrites ci-après :

- Les propriétaires de 25 690 actions de la société ne sont pas identifiés ;
- Des comptes de valeurs mobilières relatifs à 47 940 actions ne comportent pas toutes les informations obligatoires prévues par l'article 3 du décret n°2001-2728 du novembre 2001.

Tunis, le 04 mai 2023

Les co-commissaires aux comptes

**P/ Groupement cabinets
Chokri BEN LAKHAL - Rafik DAOUD
Chokri BEN LAKHAL**

**P/Groupement cabinets
Progress Consulting - Expra Consulting
Karim BEN ISMAIL**

Tunis, le 04/05/2023

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE « LES CIMENTS DE BIZERTE »
La baie de Sebra, 7018 BIZERTE**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions réglementées: Emprunts dépassant le seuil statutaire de 50 millions de dinars par emprunt

1. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022

Une convention de crédit consortial à moyen terme signée en 2014 se détaille comme suit :

• **Crédits en dinars**

Banque	Montant nominal	Montant nominal débloqués antérieurs à 2022	Montant nominal débloqué en 2022	Taux d'intérêt	Durée de remboursement
STB	22 500 000	22 500 000	0	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
BT	18 000 000	18 000 000	0	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
ATTIJARI BANK	20 000 000	20 000 000	0	TMM + 2%	7 ans dont une année de grâce
Total	60 500 000	60 500 000	0	-	-

• **Crédits en devise**

Banque	Valeur en Euro	Contre-valeur en Dinars	Montant nominal Débloqués antérieurs à 2022		Montant nominal débloqué en 2022		Taux d'intérêt	Durée de remboursement
			Euro	Dinars	Euro	Dinars		
BIAT	6 000 000	13 312 800	6 000 000	13 312 000	-	-	EURIBOR + 2%	7 ans dont une année de grâce
ATB	9 100 000	20 184 860	9 100 000	20 184 860	-	-	EURIBOR + 2%	7 ans dont une année de grâce
Total	15 100 000	33 497 660	15 100 000	33 496 860	-	-	-	-

La situation comptable du crédit consortial précité, au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

- **Crédits en dinars** : (partie du crédit « ATB 2014-2015 » et « BIAT 2015 » converties en dinar et rééchelonnées)

Banque	Montant nominal en dinars	Montants remboursés		Reste à rembourser		
		2021	2022	2023	Echéances impayées au 31/12/2022	Années suivantes
ATB 2020 (*)	26 627 000	2 440 808	2 440 808	2 662 700	443 784	18 638 900
BIAT 2022 (**)	18 900 000	-	-	18 900 000		
Total	45 527 000	2 440 808	2 440 808	2 662 700	443 784	37 538 900

- Crédits en devises

Banque	Montant nominal en euro	Montants remboursés		Reste à rembourser		
		2014-2021	2022	2023	Echéances impayées au 31/12/2022	Années suivantes
ATB 2014-2015	9 100 000	9 100 000 (*)	-	-	-	-
BIAT 2015	6 000 000	2 640 000	3 360 000 (**)	-	-	-
Total	15 100 000	11 740 000	3 360 000	-	-	-

(*) : Dont reliquat en principal de 7 481 270 Euros converti en dinars et rééchelonné en 2020.

(**) : Montant principal converti en dinars et rééchelonné en 2022 sous forme de crédit Relais (Tableau d'amortissement en cours d'élaboration).

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Rémunération du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général de la société les Ciments de Bizerte est fixée par l'arrêté du Président du gouvernement du 22 août 2019.

La rémunération du Président Directeur Général de la société les Ciments de Bizerte pour la période allant du **1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022** s'élève à un total brut de 79 661 dinars (avantages en nature inclus). Cette rémunération brute inclut les avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres ;
- Des tickets restaurants pour un total annuel de 1 696 dinars.

La rémunération brute susvisée inclut des tickets restaurants pour un total annuel de 1 696 dinars et une indemnité téléphonique trimestrielle de 120 dinars. Ces deux éléments de salaire ont été octroyés au Président Directeur Général conformément aux dispositions du décret gouvernemental n° 2217 du 11 décembre 2015.

2. Rémunération des membres du conseil d'administration :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 07 juillet 2022 a fixé le montant brut des jetons de présence à 3 000 dinars pour chaque membre du Conseil d'Administration. Les jetons de présence constatés dans les charges de l'exercice 2022 totalisent un montant brut de 18 000 dinars.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 mai 2023

Les co-commissaires aux comptes

**P/ Groupement cabinets
Chokri BEN LAKHAL - Rafik DAOUED
Chokri BEN LAKHAL**

**P/Groupement cabinets
Progress Consulting-Expra Consulting
Karim BEN ISMAIL**

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT TUNINVEST – SICAR

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord
Tunis

La société TUNINVEST - SICAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières		4 518 701	4 916 979
Moins : provisions		(1 079 014)	(1 477 192)
	3	<u>3 439 687</u>	<u>3 439 787</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>3 439 687</u>	<u>3 439 787</u>
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	4	1 682 311	1 586 565
Placements et autres actifs financiers	5	5 123 639	5 419 419
Liquidités et équivalents de liquidités	6	75	236
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>6 806 025</u>	<u>7 006 220</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>10 245 712</u>	<u>10 446 007</u>

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		966 000	966 000
Réserves		483 000	483 000
Résultats reportés		4 414 223	4 407 283
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>5 863 223</u>	<u>5 856 283</u>
Résultat de l'exercice		142 237	489 939
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u>6 005 460</u>	<u>6 346 222</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provision pour risques et charges	8	3 896 500	3 760 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>3 896 500</u>	<u>3 760 000</u>
PASSIFS COURANTS			
Autres passifs courants	9	343 752	339 785
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>343 752</u>	<u>339 785</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>10 245 712</u>	<u>10 446 007</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	Notes	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	10	360 182	743 856
Autres revenus	11	636	441
Reprise sur provisions	3	398 178	-
<u>Total des produits d'exploitation</u>		758 996	744 297
CHARGES D'EXPLOITATION			
Dotations aux provisions	12	136 500	109 520
Charges nettes sur cession de titres	13	398 293	-
Diverses charges d'exploitation	14	80 498	143 050
<u>Total des charges d'exploitation</u>		615 291	252 570
RESULTAT D'EXPLOITATION		143 705	491 727
Autres pertes ordinaires		(246)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		143 459	491 727
Impôts sur les sociétés	15	(722)	(1 488)
Contribution Sociale de Solidarité	15	(500)	(300)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		142 237	489 939

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		142 237	489 939
Ajustements pour :			
Plus value sur cession des titres cotés			
Moins values sur cession d'immobilisations financières	13	398 279	-
Dotations aux provisions	12	136 500	109 520
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	3	(398 178)	-
Variation des :			
Autres actifs courants	4	(95 746)	1 898
Placements et autres actifs financiers	5	295 780	1 242 912
Autres passifs courants	9	3 967	(415 432)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>482 839</u>	<u>1 428 837</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Encaissements coupon Obligations de l'Etat		-	20 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>-</u>	<u>20 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution des dividendes	7	(483 000)	(1 449 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(483 000)</u>	<u>(1 449 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>(161)</u>	<u>(163)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6	236	399
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	75	236

Note 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus-values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 77 du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 77 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la plus-value provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, est déductible en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces titres à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Titres de participation	3 968 601	4 366 879
Titres immobilisés	550 100	550 100
	<u>4 518 701</u>	<u>4 916 979</u>
Montant brut		
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(1 079 014)	(1 477 192)
	<u>3 439 687</u>	<u>3 439 787</u>
Montant net		

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant</u>	<u>Plus (Moins) value</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2021</u>	4 366 879	
Cessions de l'exercice		
Actions IGL Industrie	(398 079)	(398 079)
Actions IGL Distribution	(100)	(100)
Actions PC Retail Outlet	(100)	(100)
<u>Soldes au 31 Décembre 2022</u>	<u>3 968 601</u>	<u>(398 279)</u>

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 1.079.014, se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Provisions sur titres de participation	768 914	1 167 092
- Provisions sur titres immobilisés	310 100	310 100
<u>Total</u>	<u>1 079 014</u>	<u>1 477 192</u>

La reprise sur les provisions pour dépréciation des titres de participations a été de D : 398,178 et se rapporte aux titres cédés durant l'exercice 2022.

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2022

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	160 978	10,000	3,106	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	369 066	10,000	3,054	1 127 186	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	20,09%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société SOTUPA	183 671	5,000	7,611	1 397 864	Souscription et actions gratuites	14,02%
* Société Nouvelair	4 815 337	1,000	0,062	298 551	Achat en bourse	8,50%
				3 968 601		

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bours
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
* Société FUCHI-KA	Action	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
					550 100	
<u>Total des titres immobilisés</u>						

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>Variation</u>
- Etat, excédent d'impôt (voir note 15)	63 833	64 674	(841)
- Etat, TVA à reporter	166	166	-
- Avances sur taxation d'office (a)	1 521 725	1 521 725	-
- Produits à recevoir	96 587	-	96 587
<u>Total</u>	<u>1 682 311</u>	<u>1 586 565</u>	<u>95 746</u>

(a) Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé cet arrêté après la révision du montant réclamé, en le ramenant à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La cour d'appel de Tunis a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>Variation</u>
- Actions	-	744	(744)
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	4 651 573	4 909 859	(258 286)
* Amen Première	472 066	508 816	(36 750)
<u>Total</u>	<u>5 123 639</u>	<u>5 419 419</u>	<u>(295 780)</u>

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Amen Bank	26	127
- Tunisie Valeurs	49	109
<u>Total</u>	<u>75</u>	<u>236</u>

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Capital social		966 000	966 000
- Réserve légale	(A) & (B)	483 000	483 000
- Résultats Reportés	(B)	4 414 223	4 407 283
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>5 863 223</u>	<u>5 856 283</u>
Résultat de l'exercice (1)		142 237	489 939
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>6 005 460</u>	<u>6 346 222</u>
Nombre d'actions (2)		966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)		0,147	0,507

(A) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(B) : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 Décembre 2022, D : 419.218 et se détaillent comme suit :

- Réserve légale excédentaire	386 400
- Résultats Reportés	32 818

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

Note 7 (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2020	966 000	483 000	3 065 816	2 790 467	7 305 283
Affectations approuvées par l'AGO du 25 Juin 2021			2 790 467	(2 790 467)	-
Distribution des Dividendes			(1 449 000)		(1 449 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2021				489 939	489 939
Solde au 31 Décembre 2021	966 000	483 000	4 407 283	489 939	6 346 222
Affectations approuvées par l'AGO du 24 Juin 2022			489 939	(489 939)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2022				142 237	142 237
Solde au 31 Décembre 2022	966 000	483 000	4 414 223	142 237	6 005 460

NOTE 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision a été constituée pour se prémunir totalement contre les risques rattachés à l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007 et aux divers risques et charges liées à l'activité de la société.

Elle couvre le montant en principal de l'arrêté de taxation d'office soit D : 1.521.723, le crédit d'impôt au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et divers risques et charges pour D : 2.143.446.

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Etat, impôts et taxes à payer	960	1 789
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000
- Diverses charges à payer (b)	79 510	81 651
- Crédoiteurs Divers	23 282	16 345
<u>Total</u>	<u>343 752</u>	<u>339 785</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour D : 67.154 la rémunération variable de la société "Tuninvest Gestion Financière", relative aux exercices 2021 et 2022 pour respectivement D : 63.274 et D : 3.880, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

NOTE 10 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Dividendes des titres de participation	96 587	460 903
- Dividendes des titres SICAV	20 946	961
- Plus-value sur cession des titres cotés	267	-
- Plus-value sur titres SICAV	242 382	281 420
- Revenus de l'emprunt obligataire national	-	572
<u>Total</u>	<u>360 182</u>	<u>743 856</u>

NOTE 11 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Intérêts des comptes courants	636	441
<u>Total</u>	<u>636</u>	<u>441</u>

NOTE 12 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Dotations aux provisions pour risques et charges	136 500	10 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-	99 520
<u>Total</u>	<u>136 500</u>	<u>109 520</u>

NOTE 13 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Moins values sur cession des titres de participation	398 279	-
- Moins values sur cession titres SICAV	14	-
<u>Total</u>	<u>398 293</u>	<u>-</u>

NOTE 14 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	42 307	102 765
- Publicité, publications, relations publiques	11 484	10 079
- Frais de négociation des titres	7 206	7 879
- Services bancaires et assimilés	692	703
- Jetons de présence	12 000	12 000
- Cotisations et dons	5 000	5 000
- Autres charges	1 087	3 135
- T.C.L	722	1 489
<u>Total général</u>	<u>80 498</u>	<u>143 050</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe la rémunération de Tuninvest Gestionnaire Financière pour un montant de D : 26.001, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 15 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	2022	2021
Bénéfice comptable	143 459	491 727
A déduire		
- Dividendes	(117 533)	(461 864)
- Plus values sur cessions de titres	(267)	-
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	(229 420)	(235 700)
- Reprise sur provisions	(398 178)	-
A réintégrer		
- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	235 700	68 531
- Provisions pour dépréciation des titres	-	99 520
- Provisions pour risques et charges	136 500	10 000
- Autres réintégrations	246	-
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	(229 493)	(27 786)
Impôt au taux de 35% <i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>	722	1 488
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	(64 428)	(65 916)
- Retenues sur placements et autres	(127)	(246)
<u>Impôt à reporter</u>	(63 833)	(64 674)
Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-66 du 17 Décembre 2017 portant loi de finances de l'année 2018	(500)	(300)

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST – SICAR
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 24 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.245.712, un bénéfice net de D : 142.237, et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 75.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons considéré que la question décrite ci-après constitue les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport:

Evaluation des Participations et des Placements financiers

➤ **Risque identifié**

Etant une société d'investissement, les immobilisations et les placements financiers présentent les rubriques les

plus importantes du bilan. Comme détaillé au niveau des notes aux états financiers (3) et (5), la rubrique « Immobilisations financières » est constituée principalement par des titres de participation et des titres immobilisés, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2022 à D : 3.439.687 et représente 34% du total des actifs. La rubrique « Placements et autres actifs financiers » est constituée principalement par des titres SICAV, dont la valeur comptable nette s'élève au 31 décembre 2022 à D : 5.123.639 et représente 50% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers (2), la valeur d'usage est estimée par la direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, de la valeur liquidative des titres SICAV, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par les sociétés émettrices des titres, se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non.

Compte tenu de l'importance des participations et des placements financiers et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des titres constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation, des titres immobilisés et des titres de placement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers ;
- Vérifier l'évaluation des titres SICAV par rapport à la valeur liquidative affichée à la date d'arrêt.

Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins

l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La société a provisionné, depuis 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.

La cour d'appel de Tunis a confirmé, en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

La société a déposé un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif en décembre 2019.

A la date de signature du présent rapport, l'affaire portée devant les tribunaux suit encore son cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la

société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Avril 2023

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

◆ **Convention antérieurement autorisée : Convention de gestion et de conseil**

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST SICAR » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1er Janvier 1996.

Le conseil d'administration réuni le 10 Juin 2020, a approuvé la substitution de la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » par la société « TUNINVEST GESTION FINANCIERE » et ce, en vertu d'un avenant qui reprend les mêmes conditions que le contrat de gestion initial. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 2 Janvier 2020.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2022. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 26.001, réparti en partie fixe et en partie variable respectivement pour D : 22.121 et D : 3.880.

◆ **Conventions nouvelles**

Votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle, régie par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention entrant dans le cadre desdites dispositions.

Tunis, le 04 Avril 2023

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 26 mars 2020 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2022 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 233 679 dinars, un actif net de 229 498 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 14 862 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds pour la valorisation du portefeuille des Bons de trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des bons de trésors assimilables, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité aux normes prudentielles

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » des normes prudentielles prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par le décret présidentiel n°2022-531 du 3 juin 2022. Dans ce cadre, les titres de capital de sociétés admises à la côte de la bourse représentent 58,41% de l'actif se trouvant, ainsi, en dessous du minimum exigé de 60%.

Tunis, le 31 mars 2023

Le Commissaire Aux Comptes
P/ Consulting & Financial Firm

Walid BEN AYED

BILAN**Au 31 décembre 2022****(Unité : Dinar Tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	230 851	201 922
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		136 258	171 355
b - Obligations et valeurs assimilées		94 593	30 567
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		2 520	1 496
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	3-2	2 520	1 496
AC 3 - Créances d'exploitation		1	12
AC 4 - Autres actifs		307	0
TOTAL ACTIF		233 679	203 430
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-3	281	255
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-4	3 900	4 091
TOTAL PASSIF		4 181	4 346
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	216 367	194 228
CP 2 - Sommes distribuables		13 131	4 857
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	2
b - Sommes distribuables de l'exercice		13 130	4 855
ACTIF NET		229 498	199 084
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		233 679	203 430

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022

(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-1	17 376	9 998
a- Revenus des actions		12 369	9 331
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 007	667
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	0	85
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		17 376	10 083
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	-2 011	-1 867
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 365	8 216
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	-2 242	-2 638
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 124	5 579
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		6	-723
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE		13 130	4 855
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-6	723
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-346	-7 548
* +/- values réalisées sur cession des titres		5 112	-8 498
* Frais de négociation de titres		-3 028	-1 409
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		14 862	-11 876

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er janvier au 31 décembre 2022
(Unité : Dinar Tunisien)

	<i>Période du</i> 01/01/2022 au 31/12/2022	<i>Période du</i> 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>14 862</u>	<u>-11 876</u>
a - Résultat d'exploitation	13 124	5 579
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-346	-7 548
c - +/- values réalisées sur cession de titres	5 112	-8 498
d - Frais de négociation de titres	-3 028	-1 409
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	<u>-5 318</u>	<u>-1 580</u>
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	<u>20 871</u>	<u>39 011</u>
a - Souscriptions	21 471	58 976
* Capital	20 575	63 351
* Régularisation des sommes non distrib.	413	-4 582
* Régularisations des sommes distrib.	483	207
b - Rachats	-600	-19 965
* Capital	-591	-21 696
* Régularisation des sommes non distrib.	5	2 236
* Régularisation des sommes distrib.	-14	-506
VARIATION DE L'ACTIF NET	30 414	25 554
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	199 084	173 530
b - En fin de l'exercice	229 498	199 084
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	1 973	1 589
b - En fin de l'exercice	2 176	1 973
VALEUR LIQUIDATIVE	105,468	100,904
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	6,96%	-6,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022
(En dinar Tunisien)

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu l'agrément du CMF N° 32-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2022, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2- 3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2021 ne contient pas cette catégorie de BTA.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

NOTE 3 - NOTES LIEES AU BILAN

3-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2022 un montant net de 230 851 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Code	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif	Intérêts courus/+ou-V potentielle
Actions			140 828	136 258	58,31%	-4 571
ATL	TN0004700100	2 000	5 900	5 996	2,57%	96
BNA	TN0003100609	1 700	14 238	14 929	6,39%	692
LAND'OR	TN0007510019	2 000	14 713	12 022	5,14%	-2 691
SAH	TN0007610017	2 000	18 960	18 166	7,77%	-794
SOTIPAPIER	TN0007630015	2 800	18 546	17 892	7,66%	-654
SOTRAPIL	TN0006660013	1 500	18 675	18 615	7,97%	-60
SPDIT SICAF	TN0001400704	1 160	9 248	8 816	3,77%	-432
STB	TN0002600955	1 000	3 750	3 814	1,63%	64
TELNET	TN0007440019	1 500	11 225	11 468	4,91%	243
TPR	TN0007270010	2 000	8 400	8 164	3,49%	-236
UNIMED	TN0007720014	2 300	17 174	16 376	7,01%	-798
Obligations et valeurs assimilées			90 817	94 593	40,48%	3 776
EMP NAT 2022 T2 CC TF TN19EO2MTU05	TN19EO2MTU05	900	90 000	93 768	40,13%	3 768
EPT NAT 4 2022 AV TN2MVOGUKOA5	TN2MVOGUKOA5	86	817	824	0,35%	7
TOTAL			231 645	230 851	98,79%	-795

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2021	205 720	521	-4 319	201 922	
Acquisitions de l'exercice	639 000			639 000	
Obligations & Valeurs assimilés	157 574			157 574	
Actions	481 426			481 426	
Cession et remboursement de l'exercice	-613 074			-613 074	5 112
Obligations & Valeurs assimilées	-97 063			-97 063	-144
Actions	-516 011			-516 011	5 256
Variation des +/- values potentielles latentes	0	3 255	-252	3 003	
Actions			-252	-252	
Obligations & Valeurs assimilés		3 255		3 255	
Variation intérêts courus				0	
Solde au 31 décembre 2022	231 645	3 776	-4 571	230 851	5 112

3-2 : Disponibilités

Au 31 décembre 2022, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 2 520 dinars contre 1 496 Dinars au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en Banque	2 520	-8 674
Sommes à l'encaissement	0	10 171
Total	2 520	1 496

3-3 : Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2022, le solde de ce poste s'élève à 281 dinars contre 255 dinars au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Gestionnaire	58	48
Commission dépositaire	223	207
Total	281	255

3-4 : Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2022, le solde de ce poste s'élève à 3 900 dinars contre 4 091 dinars au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires de CAC à payer	3 716	3 976
Redevance CMF à payer	67	66
État retenue à la source	117	49
Total	3 900	4 091

3-5 : Capital

31 décembre 2022, le capital a atteint un niveau de 216 367 dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 11,40 % par rapport au capital arrêté au 31 décembre 2021. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Exercice 2022
Capital en début d'exercice	
Montant	194 228
Nombre de parts	1 973
Nombre de co-proprétaires	8
Souscriptions réalisées	
Montant	20 575
Nombre de titres émis	209
Nombre co-proprétaires entrants	3
Rachats effectués	
Montant	-591
Nombre de titres rachetés	-6
Nombre co-proprétaires sortants	-1
Autres mouvements	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 112
Frais de négociation de titres	-3 028
Régularisation des sommes non distribuables	418
Capital en fin d'exercice	
Montant	216 367
Nombre de parts	2 176
Nombre de co-proprétaires	10

3-6 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2022, à 229 498 dinars, contre 199 084 dinars à la fin de l'année 2021 soit une augmentation de 15,28%.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Capital	216 367	194 228
Sommes distribuables de l'exercice	13 130	4 855
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	2
Total	229 498	199 084

NOTE 4 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

4-1 : Revenus du portefeuille titres

Courant l'exercice 2022, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 17 376 dinars contre 9 998 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des actions	12 369	9 331
Intérêts BTA	5 007	667
Total	17 376	9 998

4-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2022, un solde nul contre 85 dinars au titre de l'exercice 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Intérêts/ Compte de dépôt	0	85
Total	0	85

4-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au titre de l'exercice 2022 à 2 011 dinars contre 1 867 dinars au titre de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire	1 787	1 659
Rémunération du dépositaire	223	207
Total	2 011	1 867

4-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2022, un montant de 2 242 dinars contre 2 638 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du Commissaire aux comptes	2 000	2 000
Redevance CMF	223	207
Publicité & publications	0	421
Autres charges	18	9
Total	2 242	2 638

Note 5- Autres Informations

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est confiée à la société « STB FINANCE ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	7.985	5.110	3.506	8.491	7.556
Charges de gestion des placements	-0.924	-0.946	-0.977	-1.079	-1.119
Revenus nets des placements	7.061	4.164	2.529	7.412	6.438
Autres charges	-1.030	-1.337	-1.714	-1.571	-1.581
Résultat d'exploitation(1)	6.031	2.827	0.815	5.842	4.857
Régularisation du résultat d'exploitation	0.003	-0.367	-0.087	-0.150	-0.094
Sommes distribuables de l'exercice	6.034	2.460	0.728	5.691	4.763
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0.159	-3.826	21.323	-11.089	-8.786
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2.349	-4.307	-22.955	0.060	23.521
Frais de négociation de titres	-1.392	-0.714	-0.439	-0.015	-0.185
Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)	0.799	-8.847	-2.071	-11.044	14.551
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	6.833	-6.387	4.126	-5.202	19.408
Résultat non distribuable de l'exercice	0.799	-8.847	-2.071	-11.044	14.551
Régularisation du résultat non distribuable	0.192	-1.189	-0.114	0.321	0.355
Sommes non distribuables de l'exercice	0.991	-10.036	-2.185	-10.722	14.906
Distribution de dividendes	2.461	0.728	5.692	4.764	3.415
Valeur liquidative	105.468	100.904	109.207	116.355	126.150
Ratios de gestion des placements					
Actif net moyen	214,291	186,307	179,209	196,455	191,323
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0.94%	-1.00%	-0.87%	0.87%	0.96%
Autres charges / actif net moyen	-1.05%	-1.42%	-1.52%	1.27%	1.36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6.13%	2.99%	0.72%	4.72%	4.19%

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4.1.1	39 918 462	37 783 597
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 309 642	2 625 227
Obligations et valeurs assimilées		37 608 820	35 158 370
Placements monétaires et disponibilités		20 603 635	18 056 786
Placements monétaires	4.1.2	14 002 342	6 981 393
Disponibilités		6 601 293	11 075 393
Autres Actifs	4.1.5	85 497	72 202
TOTAL ACTIF		60 607 594	55 912 585
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.6	53 066	49 572
Autres créditeurs divers	4.1.7	42 560	37 385
TOTAL PASSIF		95 626	86 957
ACTIF NET			
Capital	4.1.8	57 456 892	53 212 320
Sommes distribuables		3 055 077	2 613 308
Sommes distribuables des exercices antérieurs		295	485
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 054 782	2 612 823
ACTIF NET		60 511 969	55 825 628
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 607 595	55 912 585

ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	1 849 332	1 686 202
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 760 688	1 617 019
Dividendes		88 643	69 183
Revenus des placements monétaires	4.2.2	2 149 268	1 576 734
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 998 599	3 262 936
Charges de gestion des placements	4.2.3	(587 273)	(514 535)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 411 326	2 748 401
Autres charges	4.2.4	(104 870)	(96 115)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 306 456	2 652 286
Régularisation du résultat d'exploitation		(251 674)	(39 464)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 054 782	2 612 822
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		251 674	39 464
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		302 200	174 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		40 831	83 416
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		3 649 487	2 910 462

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 Au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 649 487	2 910 462
Résultat d'exploitation	3 306 456	2 652 286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	302 200	174 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 831	83 416
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(2 467 968)	(1 695 277)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 504 822	(5 377 222)
Souscriptions	111 946 352	112 527 129
- Capital	107 147 543	108 029 047
- Régularisation des sommes non distribuables	283 190	138 458
- Régularisation des sommes distribuables	4 515 618	4 359 624
Rachats	(108 441 530)	(117 904 351)
- Capital	(103 230 939)	(112 058 208)
- Régularisation des sommes non distribuables	(298 254)	(184 622)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 912 337)	(5 661 521)
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 686 341	(4 162 037)
ACTIF NET		
En début de période	55 825 628	59 987 665
En fin de période	60 511 969	55 825 628
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	507 977	546 604
En fin de période	545 392	507 977
VALEUR LIQUIDATIVE	110,951	109,897
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,64%	5,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2022

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2022, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 (BTA Juin 2025 et BTA Décembre 2023) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 39 918 462 dinars au 31 Décembre 2022, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+ ou - V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			35 890 042	37 608 820	62,15%	1 718 777
	Obligations			10 944 014	11 356 597	18,77%	412 583
	Emprunt national			4 500 764	4 666 009	7,71%	165 245
TN0008000838	EMP NAT_2021/B_5A_8.8%		10 000	1 000 000	1 035 489	1,71%	35 489
TNHG2VXQ3B G0	EMP NAT_2022_T1/CB_TF		10 000	1 000 000	1 056 375	1,75%	56 375
TNQVHB5WZ2 K2	EMP NAT_2022_T2/CB_TF		10 000	1 000 000	1 040 986	1,72%	40 986
TNRGVSC8DE3 6	EMP NAT_2022_T3/CB_TF		10 000	1 000 000	1 021 928	1,69%	21 928
TN0JN6PVVH3 8	EMP NAT_2022_T3/CB_TV		5 000	500 000	510 436	0,84%	10 436
TN0008000515	EMP NAT 2014/C_10A_6,35%		32	764	795	0,00%	31
	Emprunt société			6 443 250	6 690 590	11,06%	247 340
TN0003400520	AB SUB2016-1_7A_7,5%_21/11		10 000	200 000	201 348	0,33%	1 348
TN0003400330	AB2008_20A_7%_21/05		3 000	90 000	93 107	0,15%	3 107
TN0003400355	AB09/B_15A_30/09		5 000	66 450	67 473	0,11%	1 023
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		7 000	139 720	142 564	0,24%	2 844
TN0003400405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		3 000	59 820	61 046	0,10%	1 226
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	800 000	852 105	1,41%	52 105
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	900 000	950 400	1,57%	50 400
TN0003600657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	60 000	63 360	0,10%	3 360

TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	300 000	309 390	0,51%	9 390
TN0006610505	ATTIJ_LEAS_2018-01_5A_8,2%_15/06		2 000	40 000	41 438	0,07%	1 438
TN0001900844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	76 500	76 509	0,13%	9
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 014 759	1,68%	14 759
TN0004201455	CIL 2018/1_5A_10,6%_17/01		1 500	60 000	64 865	0,11%	4 865
TN0007310451	HL 2018-01_5A_8,3%		2 000	40 000	41 586	0,07%	1 586
TN0002601029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	187 500	195 968	0,32%	8 468
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	504 159	0,83%	4 159
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	500 000	531 342	0,88%	31 342
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	368 000	398 964	0,66%	30 964
TN0003900230	UIB09/1_15A_5,5%_17/07		38 000	505 020	515 248	0,85%	10 228
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	105 000	107 262	0,18%	2 262
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	94 500	96 536	0,16%	2 036
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	250 740	255 243	0,42%	4 503
TN0003900388	UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2 500	100 000	105 918	0,18%	5 918
	Bons du trésor assimilables			24 946 028	26 252 222	43,38%	1 306 194
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	515 201	0,85%	31 201
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 520	0,09%	3 115
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		1 000	967 000	1 007 496	1,66%	40 496
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 400	2 325 600	2 416 592	3,99%	90 992
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		170	165 359	171 313	0,28%	5 954
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		2 389	2 273 134	2 463 012	4,07%	189 879
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024		3 000	2 914 200	3 076 774	5,08%	162 574
TN0008000648	BTA 6% JUIN 2023 (6 ans)		100	95 950	102 295	0,17%	6 345
TN0008000648	BTA 6% JUIN 2023 (6 ans)		1 000	970 400	1 019 334	1,68%	48 934
TN0008000630	BTA 6% OCTOBRE 2023 (7 ans)		2 350	2 270 335	2 356 225	3,89%	85 890
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		132	118 140	129 857	0,21%	11 717
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		96	89 760	94 539	0,16%	4 779
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 842 170	6,35%	126 535
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027 (10 ans)		288	256 320	280 625	0,46%	24 305
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	76 811	0,13%	7 070
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	193 191	203 151	0,34%	9 960
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		100	97 075	103 230	0,17%	6 155
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		386	376 118	397 770	0,66%	21 652
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023 (8 ans)		7 000	6 840 400	7 212 398	11,92%	371 998
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	78 279	0,13%	7 399
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	325 836	0,54%	26 636
TN0008000705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	327 793	0,54%	22 608
	Titres OPCVM			2 058 612	2 309 642	3,82%	251 030
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND		880	103 119	118 314	0,20%	15 194
TN0001600287	ATTIJARI OBLISG. SICAV		2 823	300 012	298 433	0,49%	(1 578)
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		12 489	1 655 482	1 892 895	3,13%	237 413
	TOTAL			37 948 655	39 918 462	65,97%	1 969 807

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 Décembre 2021	36 364 998	915 597	503 003	37 783 597	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	3 500 000			3 500 000	
Bons de Trésor Assimilables	7 696 630			7 696 630	
Titres OPCVM	1 538 057			1 538 057	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations	(2 567 582)			(2 567 582)	2 828
Bons de Trésor Assimilables	(6 621 396)			(6 621 396)	93 235
Titres OPCVM	(1 962 053)			(1 962 053)	(55 232)
Variation des plus ou moins-value latente			302 200	302 200	
Variation des intérêts courus		249 008		249 008	
Soldes au 31 Décembre 2022	37 948 655	1 164 605	805 203	39 918 462	40 831

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 14 002 342 dinars au 31 Décembre 2022, réparti comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		8 983 498	8 987 898	14,83%	4 401
TN1TTJRHJAZ8	CDSAT4MDT8.27%10J09012023		3 992 666	3 994 133	6,59%	1 467
TN7LG8WGKFR2	CDSATAB3MDT8.2%10J09012023		2 994 499	2 995 599	4,94%	1 100
TNXX30TT12M7	CDSATBIAT2MDT8.27%27122022		1 996 333	1 998 166	3,30%	1 834
	Prise en pension		4 999 513	5 014 444	8,27%	14 930
	PLABSAT5M8.27%15J03012022.		4 999 513	5 014 444	8,27%	14 930
	Total		13 983 011	14 002 342	23,14%	19 331
	Pourcentage par rapport à l'actif				23,10%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2022, le ratio susvisé s'élève à 19,17%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable de 48 906 360 DT, soit 80,69% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	4 666 009	26 252 221			30 918 230	51,01%
AB	1 417 643			2 995 599	4 413 242	7,28%
ATB	1 013 760			3 994 133	5 007 893	8,26%
ATL	309 390				309 390	0,51%
ATTIJ LEASING	41 438				41 438	0,07%
BH	1 091 268				1 091 268	1,80%
CIL	64 865				64 865	0,11%
HL	41 586				41 586	0,07%
STB	1 231 469				1 231 469	2,03%
TLF	398 964				398 964	0,66%
UIB	1 080 207				1 080 207	1,78%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV			298 433		298 433	0,49%
MCP SAFE FUND SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			118 314		118 314	0,20%
BIAT			1 892 895		1 892 895	3,12%
				1 998 166	1 998 166	3,30%
Total	11 356 599	26 252 221	2 309 642	8 987 898	48 906 360	80,69%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 85 497 DT contre 72 202 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	44 235	33 187
Retenue à la source sur BTA	41 261	39 015
Total	85 497	72 202

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 53 066 DT contre 49 572 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du dépositaire.	5 999	6 000
Rémunération du gestionnaire.	47 067	43 572
Total	53 066	49 572

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 42 560 DT contre 37 385 DT au 30/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Commissaire aux comptes	15 974	13 377
Etat retenue à la source	7 397	5 802
CMF	5 550	5 730
Jetons de présence	5 003	5 002
Publications	7 964	6 819
TCL	625	625
Autres créditeurs divers	47	30
Total	42 560	37 385

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	53 212 320
Nombre de titres	507 977
Nombre d'actionnaires	522

Souscriptions réalisées

Montant	107 147 543
Nombre de titres émis	1 022 855
Nombre d'actionnaires nouveaux	30

Rachats effectués

Montant	(103 230 939)
Nombre de titres rachetés	1 022 855
Nombre d'actionnaires sortants	66

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	302 200
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 831
Régularisation des sommes non distribuables	(15 064)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-12-2022

Montant	57 456 892
Nombre de titres	545 392
Nombre d'actionnaires	486

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 1 849 332 DT contre 1 686 202 DT pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus des obligations et titres émis par le trésor		
Revenus des BTA	1 132 169	966 653
Revenus des obligations	628 520	650 366
Revenus des titres OPCVM		
- Dividendes	88 643	69 183
Total	1 849 332	1 686 202

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 2 149 268 dinars contre 1 576 734 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus des certificats de dépôt	112 250	149 109
Revenus des bons de trésor à CT	-	16 427
Revenus compte courant rémunéré	172 659	171 316
Revenus des prises en pension	1 864 358	1 239 882
Total	2 149 268	1 576 734

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 587 273 dinars contre 514 535 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01/ au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	581 323	508 585
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
Total	587 273	514 535

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à 104 870 DT contre 96 115 DT pour la même période de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01/ au 31/12/2021
Rémunération du commissaire aux comptes	20 075	15 485
Redevances du CMF	64 591	56 509
TCL	7 953	6 566
Frais de publicité	6 935	12 176
Charge diverse	5 316	5 179
Contribution sociale de solidarité	-	200
Total	104 870	96 115

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1 Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 581 304 dinars TTC au titre de l'exercice 2022.

6 Données par action et ratios pertinents :

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	7,332	6,423	6,886	5,466	6,964
Charges de gestion des placements	(1,077)	(1,013)	(1,024)	(0,885)	(1,208)
Revenu net des placements	6,255	5,410	5,862	4,581	5,756
Autres charges	(0,192)	(0,189)	(0,167)	(0,176)	(0,225)
Résultat d'exploitation	6,063	5,221	5,695	4,405	5,531
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,461)	(0,078)	(0,283)	0,523	(1,030)
Sommes distribuables de l'exercice	5,601	5,144	5,412	4,928	4,502
+ ou - values réalisées sur cession de titres	0,075	0,164	0,250	0,092	- 0,056
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,554	0,344	0,308	0,154	0,131
Frais de négociation des titres	-	-	-	(0,002)	(0,005)
+ ou - values sur titres et frais de négociation	0,629	0,508	0,558	0,244	0,070
Résultat Net	6,691	5,730	6,253	4,648	5,602
Résultat non distribuable	0,629	0,508	0,558	0,244	0,070
Régularisation du résultat non distribuable	(0,028)	(0,091)	0,040	-	(0,016)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,601	0,417	0,598	0,244	0,054
Distribution des dividendes	5,144	5,411	4,926	4,502	3,892
Valeur Liquidative	110,951	109,897	109,746	108,662	108,015
Ratios de gestion des placements	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,01%	0,91%	0,91%	0,92%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,17%	0,15%	0,18%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,68%	4,70%	5,06%	4,56%	4,20%
Actif net moyen	58 168 798	56 440 371	61 471 162	30 897 324	37 076 902

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un un actif net de **60.511.969** dinars pour un capital de **57.456.892** dinars et une valeur liquidative égale à **110,951** dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ; Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

▪ Conformité des ratios prudentiels

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à la vérification du respect par « SICAV Axis Trésorerie » des ratios prudentiels.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des ratios prudentiels de « SICAV Axis Trésorerie » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2022

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2022

La convention de gestion établie entre SICAV Axis Trésorerie et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 581 304 TTC au titre de l'exercice 2022.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2022. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents

Les obligations et engagements de la société SICAV Axis Trésorerie envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 Décembre 2022, se présentent comme suit en dinars :

	Administrateurs	
	Charges 2022	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme (Jetons de présence)	5 001	5 003
Total	5 001	5 002

Tunis, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 19 Mars 2023

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « ZITOUNA
CAPITAL »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « ZITOUNA
CAPITAL »,**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MOURAFIK II** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **33.112.558 DT** et une valeur liquidative égale à **10.034,108 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MOURAFIK II** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états

financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MOURAFIK II** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MOURAFIK II** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MOURAFIK II** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MOURAFIK II** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MOURAFIK II** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les

états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MOURAFIK II** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
MEMBRE KPMG
Rue de Riyal-Les Berges du Lac - BP 1056-Tunis
Tél: 106637000 - RC: B148992002
Tél: 1194.342 / Fax: 1194.320
E-mail: fmbz@kpmg.com

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	Au 31/12/2022
AC 1 - Portefeuille titres	AC 1	10.900.076
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10.900.076
b - Obligations et valeurs assimilées		0
c - Autres valeurs		0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC 2	8.758.142
a - Placements monétaires		0
b - Disponibilités		8.758.142
AC 3 - Créances d'exploitation		0
AC 4 - Autres actifs		13.500.000
TOTAL ACTIF		33.158.218
PASSIF		
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA 1	19.043
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA 2	26.617
		-
TOTAL PASSIF		45.660
ACTIF NET		
CP 1 - Capital	CP 1	33.000.000
CP 2 - Résultats Cumulés	CP 2	112.558
a - Résultat net des exercices antérieurs		0
b - Résultat de l'exercice		112.558
c - Réserves non distribuables		0
ACTIF NET		33.112.558
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33.158.218

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>Du 16/03/2022 Au</u> <u>31/12/2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		0
a- Dividendes		0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
c - Revenus des autres valeurs		0
 <i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	<u>PR 2</u>	469.206
<i>Total des revenus des placements</i>		469.206
 <i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	<u>CH1</u>	-298.790
<i>Revenu net des placements</i>		170.416
 <i>PR 3 - Autres produits</i>		0
<i>CH 2 - Autres charges</i>	<u>CH 2</u>	-57.859
<i>Résultat d'exploitation</i>		112.558
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>		0
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		112.558
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		0
 Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation		0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		112.558

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 16/03/2022</u>
	<u>Au 31/12/2022</u>
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>	112.558
a - Résultat d'exploitation	112.558
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
d - Frais de négociation de titres	0
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	33.000.000
a- Souscriptions	33.000.000
Capital	33.000.000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Commissions de souscription	0
b- Rachats	0
Capital	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits de sortie	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	33.112.558
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>	
a - en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	33.112.558
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>	
a - en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	3.300
VALEUR LIQUIDATIVE	10.034,108
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	0,34%

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR MOURAFIK II** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « ZITOUNA CAPITAL » et de BANQUE ZITOUNA et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 24 Février 2022.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le montant projeté du fonds est de 40.000.000 DT réparti en 4.000 parts de 10.000 DT chacune. **Au 31.12.2022**, il a été souscrit à hauteur de 33.000.000 DT et libéré à hauteur de 19.500.000 DT. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Désignation	Montant Souscrit	Montant Libéré
BANQUE ZITOUNA	32.500.000	19.500.000
ZITOUNA TAKAFUL	500.000	0
Total Général des Parts libérés	33 000 000	19 500 000

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus des montants, disponibles et non investis, dans tout instrument financier « chariâa compliant » sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

FCPR MOURAFIK II est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est BANQUE ZITOUNA. Le gestionnaire étant ZITOUNA CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2022**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements dans des instruments financiers choraïques sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les rémunérations des placements dans des instruments financiers charaïques sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2022**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour la détermination de la valeur liquidative des parts du Fonds, il est tenu compte des règles d'évaluation suivantes qui correspondent aux indications de valorisation préconisées dans le « Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital investissement et du Capital Risque » publié par « l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board) ».

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements des sommes disponibles non investis dans des instruments financiers choraïques sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC 1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 10.900.076 DT et se détaille comme suit :

FCPR MOURAFIK II

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus ou moins-values potentielles	Valeur au 31.12.2022	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
Actions non cotées						
Société Djerba Trade and Service	250.000	2.500.000	0	2.500.000	7,58%	Coût d'acquisition
Société Arabe des Industries Pharmaceutiques	49 555	3.800.076	0	3.800.076	11,52%	Coût d'acquisition
Société des Abattoirs de Volailles	46.000	4.600.000	0	4.600.000	13,94%	Coût d'acquisition
Total		10.900.076	0	10.900.076	33,03%	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 8.758.142 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022
a - Placements monétaires	
Contrat Istithmar	0
Profits courus / Contrat Istithmar	0
Retenue à la source / Profits courus	0
Sous-Total	0
b – Disponibilités	
Dépôts à vue – Banque ZITOUNA	8.758.142
Sous-Total	8.758.142
Total	8.758.142

AC4 : Autres actifs

Le solde de ce poste se présente, au **31/12/2022**, comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022
Capital souscrit non encore libéré	13.500.000
Total	13.500.000

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2022** à 19.043 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire à payer	7.643
Rémunération du dépositaire à payer	0
Rémunération / Comités	11.400
Total	19.043

PA 2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2022** à 26.617 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2022
Honoraires du CAC à payer	10.755
Redevance CMF à payer	397
Retenue à la source due	15.465
Total	26.617

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 16.03.2022 au 31.12.2022 se détaillent comme suit :

Capital au 31.12.2021	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts souscrits	0
Nombre de porteurs de parts	0
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	33.000.000
Nombre de parts souscrites	3.300
Nombre de porteurs de parts	2
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2022	
Montant en Nominal	33.000.000
Nombre de parts souscrites	3.300
Nombre de porteurs de parts	2

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 01.01.2022	0	0
Souscriptions de la période	33.000.000	33.000.000
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	0	112.558
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice		112.558
Montant Fin de période au 31.12.2022	33.000.000	33.112.558

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 16.03.2022 au 31.12.2022, dont le montant s'élève à 469.206 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 16/03/2022 Au 31/12/2022
Profits courus / Contrat Istithmar	437.293
Profits / dépôts à vue	31.913
Total	469.206

CH 1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 16.03.2022 au 31.12.2022 à 298.790 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 16/03/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	259.589
Rémunération du dépositaire	23.801
Rémunération / Comité investissement	8.000
Rémunération / Comité consultatif	2.000
Rémunération / Comité choraïque	5.400
Total	298.790

CH 2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 16.03.2022 au 31.12.2022 à 57.859 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 16/03/2022 Au 31/12/2022
Honoraires du CAC	10.755
Frais de constitution CMF	46.000
Frais CMF	397
Commissions bancaires	273
Impôts et taxes	75
Pénalités de retard	359
Total	57.859

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2022
Revenus des placements	142
Charges de gestion des placements	-91
Revenus nets des placements	52
Autres produits	0
Autres charges	-18
Résultat d'exploitation (1)	34
Régularisation du résultat d'exploitation	0
Sommes distribuables de l'exercice	34
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	34
Résultat non distribuable de l'exercice	0
Régularisation du résultat non distribuable	0
Sommes non distribuables de l'exercice	0
Valeur liquidative	10.034,11
Charges de gestion / actif net moyen	1,33%
Autres charges / actif net moyen	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,50%

5-2 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 31.12.2022	% garantie
<u>Engagements reçus :</u>	Néant	
<u>Engagements donnés : Accords de financement donnés</u>		
- Accords de financement donnés (en DT)	7.400.000	

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR MOURAFIK II** est confiée à la société ZITOUNA CAPITAL. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. La société de Gestion perçoit du Fonds, au titre de rémunération pour ses missions :

- 2,25% HT l'an sur les montants des souscriptions investis, diminués des montants restitués aux souscripteurs en principal ainsi que des pertes définitives
- 1,5% HT l'an sur les montants des souscriptions non investis

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à **BANQUE ZITOUNA**. Une commission annuelle de 0,1% HTVA de l'actif net géré avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT HTVA par an. Les commissions sont facturées par le dépositaire au Fonds annuellement.

5-5 Commissions et Redevances

Le Fonds prendra en charge les différentes commissions et redevances CMF, notamment les frais de constitution tels que les frais liés à la mise en place des documents légaux, les frais du visa du CMF, etc.

5-6 Rémunération des comités

Les frais des trois comités : consultatif, investissement et contrôle choraique sont supportés par le Fonds. Le montant des frais de chaque comité est plafonné à quinze (15) mille dinars par an.

5-7 Frais de délégation Administrative et Comptable

Les frais du cabinet de tenue comptable seront supportés par le Gestionnaire.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITES

ARIJE EL-MEDINA

3 Rue el Ksar La médina de Sfax – BP95, 3079 Sfax

La société ARIJE EL-MEDINA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 03 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mehdi Ben Daly.

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2021	2020
<u>Actifs</u>		3 491 942	3 476 373
<u>Actifs Non Courants</u>		1 426 772	1 238 626
<u>Actif Immobilisé</u>			
Immobilisations incorporelles		-	-
Amortissement Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles	A.1	1 429 852	1 254 160
Amortissement Immobilisations corporelles	A.1	(3 080)	(15 534)
Immobilisations financières		-	
<u>Total des actifs immobilisé</u>		<u>1 426 772</u>	<u>1 238 626</u>
Autres Actifs Non Courants		-	-
<u>Actifs Courants</u>		2 065 170	2 237 747
Stocks		-	-
Provision sur stock		-	-
Clients et Comptes Rattachés		-	-
Provision sur clients		-	-
Autres actifs courants	A.2	203 927	105 068
Provision sur autre actifs courants		-	-
Placements & autres actifs financiers	A.3	1 800 000	1 024 117
Liquidité et équivalent de liquidité	A.4	61 243	1 108 562

BILAN
ARIJE EL MEDINA
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2021	2020
<i>Capitaux propres et Passifs</i>		3 491 942	3 476 373
<u>Capitaux propres</u>		3 479 768	3 452 877
Capital social		3 500 000	3 500 000
Réserves légale		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultat reporté		(47 124)	(102 770)
<i>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>3 452 876</u>	<u>3 397 230</u>
Résultat de l'exercice		26 892	55 647
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<i>C.1</i>	3 479 768	3 452 877
<u>Passifs</u>		12 174	23 496
<i>Passifs Non Courants</i>		-	-
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions		-	-
<i>Passifs Courants</i>		12 174	23 496
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>P.1</i>	4 494	11 888
Autres passifs courants	<i>P.2</i>	7 680	11 608
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers		-	-

ETAT DE RESULTAT
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Notes</i>	2021	2020
<u>Produits d'exploitation</u>		=	=
Revenus		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>97 279</u>	<u>89 783</u>
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	R.1	42 253	34 634
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.2	220	7 963
Autres charges d'exploitation	R.3	54 806	47 186
Transfert de charges		-	-
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>(97 277)</u>	<u>(89 783)</u>
Charges financières nettes	R.4	(863)	-
Produits des Placements	R.5	117 075	153 681
Autres gains ordinaires	R.6	14 079	1
Autres pertes ordinaires	R.7	(5 419)	(7 553)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>27 592</u>	<u>56 346</u>
Impôt sur les bénéfices		500	500
Contribution sociale de solidarité		200	200
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>26 892</u>	<u>55 646</u>
Éléments exceptionnels		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>26 892</u>	<u>55 646</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ARIJE EL MEDINA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	2021	2020
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>	<i>(95 745)</i>	<i>(35 572)</i>
Résultat de l'exercice	26 892	55 646
Modification comptable	-	-
Ajustement pour		
* Amortissement	(12 454)	7 963
* Provision	-	-
* Reprise sur provision	-	-
Variation		
* Créances clients	-	-
* Autres actifs courants et non courants	(98 861)	(40 520)
* Fournisseurs et autres dettes	(11 322)	(58 661)
Plus ou moins-values de cession	-	-
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>	<i>(175 692)</i>	<i>(211 889)</i>
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(175 692)	(211 889)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
<i>Flux de trésorerie liés aux act. de financement</i>	<i>(775 883)</i>	<i>1 008 193</i>
Remboursements des emprunts	-	-
Flux de placement	(775 883)	1 008 193
<i>Variation de trésorerie</i>	<i>(1 047 320)</i>	<i>760 732</i>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<i>1 108 562</i>	<i>347 830</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<i>61 242</i>	<i>1 108 562</i>

Notes Relatives Aux Etats Financiers

Sont représentées ci-après les notes inhérentes à la présentation de la **Société Arije El Medina** ainsi que celles relatives aux méthodes et principes comptables adoptés lors de l'arrêté des états financiers au 31 Décembre 2021.

I. Présentation de la Société ARIJE EL MEDINA

CREATION : La Société **Arije El Medina** est une Société Anonyme constituée par son assemblée générale constitutive du 12 Octobre 2014.

CAPITAL SOCIAL : Le capital de la société est fixé à trois million cinq cent mille Dinars (3 500 000 DT) et est représenté par trois mille cinq cent (3 500) actions de mille Dinars (1.000 DT) chacune et numérotées de 1 à 3 500.

ACTIVITE : La société a pour objet :

- La conservation et la réhabilitation des sites patrimoniaux et historiques y compris :
 - Le lancement de musées, d'espaces culturels et de divertissement ayant pour but la préservation des sites patrimoniaux ;
 - Le lancement d'espaces de spectacles culturels ;
 - Le lancement de cafés et de restaurants culturels ;
 - La production de supports audiovisuels ayant un caractère culturel ;
 - La documentation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Et généralement, toutes les opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales, de services, de gestion ou d'assistance technique, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.
-

II. Déclaration de Conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

III. Principes Comptables Appliquées

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de la clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change ont été imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

III.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- Une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- Une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Equipements de bureau	:	20 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Agencement, Aménagement et Installations	:	10 %
Autres Immobilisations Corporelles	:	20 %

Les immobilisations de faible valeur sont amorties intégralement dès le premier exercice de leur mise en service.

III.3 Taxes sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

IV. Notes sur les Etats Financiers

A.1 : Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	Valeur d'acquisition	Amt. & Provisions	VCN
Terrains	16 835	-	16 835
Constructions	1 409 243	-	1 409 243
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 774	(3 080)	694
Total	1 429 852	(3 080)	1 426 772

A.2 : Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Fournisseurs débiteurs	61 434	28 784	32 650
Produits à recevoir	25 569	-	25 569
Report d'impôt	33 919	31 160	2 759
Crédit de TVA à reporter	82 034	44 683	37 351
Charges constatées d'avances	971	441	530
Total	203 927	105 068	98 859

A.3 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Bons du trésor et bons de caisse à -1an	1 800 000	1 000 000	800 000
Autres placem. A -1an et créances ass.	-	24 117	(24 117)
Total	1 800 000	1 024 117	775 883

A.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Banques	60 503	1 107 293	(1 046 790)
Caisse siège social	740	1 269	(529)
Total	61 243	1 108 562	(1 047 319)

C.1 : Capital Social

Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital	Rése. légale	Résu. reportés	Résu. de l'exercice	Mod. Compt.	Total
Solde 31/12/2020	3 500 000	-	(102 770)	55 646	-	3 452 876
Aff. Rt. AGO 27/11/2021	-	-	55 646	(55 646)	-	-
Résultat de la période	-	-	-	26 892	-	26 892
Solde 31/12/2021	3 500 000	-	(47 124)	26 892	-	3 479 768

P.1 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Fournisseurs d'exploitation	3 817	2 711	1 106
Fournisseurs d'immobilisations	677	677	-
Fournisseurs - Factures non parvenues	-	8 500	(8 500)
Total	4 494	11 888	(7 394)

P.2 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Personnel - Rémunérations dues	2 456	-	2 456
Impôt à liquider	200	200	200
Autres impôts, taxes & versements assimilés	2 404	-	2 404
Etat - charges à payer produits à recevoir	-	8 789	(8 989)
Actionnaires - comptes courants	156	156	-
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	2 464	2 463	-
Total	7 680	11 608	(3 928)

R.1 : Charge de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Salaires et compléments de salaires	36 092	30 896	5 196
Charges sociales légales	6 161	3 738	2 423
Total	42 253	34 634	7 619

R.2 : Dotations aux amortissements & aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dotations aux amortissements et aux provisions	220	7 963	(7 743)
Total	220	7 963	(7 743)

R.3 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Entretien et réparations	22 900	-	22 900
Primes d'assurances	1 196	808	388
Etudes, recherches et divers services extérieurs	2 680	5 652	(2 972)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	9 209	18 285	(9 076)
Publicités, publications, relations publiques	960	15 707	(14 747)
Transports de biens et transports collectifs du personnel	30	-	30
Déplacement, missions et réceptions	1 004	1 637	(633)
Frais postaux et frais de télécommunications	643	1 493	(850)
Services bancaires et assimilés	421	1 068	(647)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	1 201	657	544
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 853	764	1 088
Autres charges d'exploitation	12 709	1 115	11 594
Total	54 806	47 186	7 620

R.4 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Charges d'intérêts	863	-	863
Total	863	-	863

R.5 : Produits des placements

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produits de placements	117 075	153 681	(36 606)
Total	117 075	153 681	(36 606)

R.6 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Prod net/ces d'imm. & autres gains/élt n. récu.	14 079	1	14 078
Total	14 079	1	14 078

R.7 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Char. net/cess d'imm. & aut pert./élts n récu.	5 419	7 553	(2 134)
Total	5 419	7 553	(2 134)

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Sfax, le 27 Avril 2023

Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Arije El Medina S.A. », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3.491.942 Dinars et un résultat bénéficiaire de 26.892 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le

principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Sfax, le 27 Avril 2023

***Le Commissaire Aux
Comptes***

Mehdi Ben Daly


Mehdi Ben Daly
Expert Comptable
Avenue Des Martyrs Imm. Pic Ville Centre
Appartement A62 - 3000 Sfax
Tél: 74 408 027 / 74 408 028 - Fax: 74 407 082

Rapport Spécial

Sfax, le 27 Avril 2023

Messieurs les Actionnaires,

Société Arije El Medina S.A.

Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

Messieurs,

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Au sens des articles sus mentionnés, votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucune convention et opération ancienne conclue au cours des exercices antérieurs et continuant à produire son effet au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Votre Conseil d'Administration ne nous a informé d'aucun engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

***Le Commissaire Aux
Comptes***


Mehdi Ben Daly

SICAV BH OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2023

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 09 Mars 2022 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH OBLIGATAIRE » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de **D : 104 176 181**, un actif net de **D : 103 594 751** et un bénéfice de la période de **D : 1 596 192**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Mars 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 81,74% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 17,44% du total des actifs se situent ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres émis par la « BH BANK » représentent à la clôture de l'exercice **10,42%** de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en titre OPCVM enregistrent au 31 mars 2023, **5,32%** du total de l'actif net dépassant ainsi le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » des dispositions du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 30 Avril 2023

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Mars 2023
(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	85 156 740	64 717 699	78 893 363
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 506 445	5 114 773	5 425 762
b- Obligations et valeurs assimilées		79 650 295	59 602 926	73 467 601
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3 - 3	18 164 533	37 653 616	26 735 240
a- Placements monétaires		14 978 509	15 735 450	23 687 831
b- Disponibilités		3 186 024	21 918 166	3 047 409
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 5	854 908	594 403	678 814
TOTAL ACTIF		104 176 181	102 965 718	106 307 417
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 7	141 232	139 186	147 390
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 8	440 198	780 604	459 780
TOTAL PASSIF		581 430	919 790	607 170
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 6	96 623 838	95 704 813	100 033 061
CP 2 - Sommes distribuables		6 970 913	6 341 115	5 667 186
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 469 516	5 028 750	18
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 501 397	1 312 365	5 667 168
ACTIF NET		103 594 751	102 045 928	105 700 247
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		104 176 181	102 965 718	106 307 417

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 Mars 2023
(unité: Dinars tunisiens)

	Note s	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	3 – 2	1 374 225	950 285	4 204 891
a- Dividendes		-	-	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 374 225	950 285	4 204 891
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3 – 4	329 823	552 048	2 195 352
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 704 048	1 502 333	6 400 243
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3 – 9	141 232	139 186	575 228
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 562 816	1 363 147	5 825 015
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3 – 10	47 308	37 340	173 331
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 515 508	1 325 807	5 651 684
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(14 111)	(13 442)	15 484
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 501 397	1 312 365	5 667 168
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		14 111	13 442	(15 484)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		80 684	60 448	233 690
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		-	3 136	56 236
Frais de négociation de titre		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 596 192	1 389 391	5 941 610

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 Mars 2023

(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 596 192	1 389 391	5 941 610
a- Résultat d'exploitation	1 515 508	1 325 807	5 651 684
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	80 684	60 448	233 690
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	3 136	56 236
d- Frais de négociation des titres	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	4 736 995
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	16 033 472	11 822 950	58 617 293
* Capital	15 152 500	11 284 600	56 701 900
* Régularisation des sommes non distribuables	(121 123)	(124 825)	(574 769)
* Régularisation des sommes distribuables	1 002 095	663 175	2 490 162
b- Rachats	19 735 161	12 592 373	55 547 620
* Capital	18 671 600	12 010 500	53 279 400
* Régularisation des sommes non distribuables	(150 316)	(132 476)	(535 926)
* Régularisation des sommes distribuables	1 213 877	714 349	2 804 146
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 105 497)	619 968	4 274 288
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	105 700 248	101 425 960	101 425 960
b- En fin de période	103 594 751	102 045 928	105 700 248
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	1 008 920	974 695	974 695
b- En fin de période	973 729	967 436	1 008 920
VALEUR LIQUIDATIVE	106,390	105,481	104,766
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,29%	5,54%	5,67%

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des Finances le 14 avril 1997.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2023 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV «BH OBLIGATAIRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Mars 2023 et se détaille ainsi :

Titre	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.03.2023	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
			77 112 776	79 650 295	76,46%	76,89%	
Titres de l'Etat			40 650 000	42 061 630	40,38%	40,60%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	20 000	2 000 000	2 105 696	2,02%	2,03%	

EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	105 000	10 500 000	10 941 495	10,50%	10,56%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHxz8T348	7 000	700 000	719 946	0,69%	0,69%	
EMP NAT 22 1T CBTv	TN0OU20VQYS5	12 000	1 200 000	1 203 527	1,16%	1,16%	
EMP NAT 22 1T CBTf	TNHG2VXQ3BG0	10 000	1 000 000	1 002 731	0,96%	0,97%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	20 000	2 000 000	2 117 959	2,03%	2,04%	
EMP NAT 22 T2 CBTf	TNQVHB5WZ2K2	10 000	1 000 000	1 059 430	1,02%	1,02%	
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	30 000	3 000 000	3 122 787	3,00%	3,01%	
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	30 000	3 000 000	3 124 353	3,00%	3,02%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	30 000	3 000 000	3 121 115	3,00%	3,01%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PvVH38	30 000	3 000 000	3 120 196	3,00%	3,01%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	22 500	2 250 000	2 310 327	2,22%	2,23%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	22 500	2 250 000	2 312 117	2,22%	2,23%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	23 000	2 300 000	2 321 243	2,23%	2,24%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	34 500	3 450 000	3 478 708	3,34%	3,36%	
Obligations de sociétés			36 462 776	37 588 665	36,08%	36,28%	
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	1 000 000	1 014 575	0,97%	0,98%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A	TN0007780067	5 000	300 000	320 469	0,31%	0,31%	AA+
AMEN BANK 2009 (A)	TN0003400348	20 000	266 100	271 927	0,26%	0,26%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	TN0003400355	20 000	265 414	273 873	0,26%	0,26%	-
AMEN BANK 2010	TN000340040	40 000	799 497	829 051	0,80%	0,80%	-
AMEN BANK SUB 2010	TN0003400405	35 000	699 755	725 615	0,70%	0,70%	-
AMEN BANK SUB 2020- 03	TN0003400660	20 000	1 200 000	1 211 373	1,16%	1,17%	-
AMEN BANK SUB 2021-1	TN0003400686	31 000	3 100 000	3 323 253	3,19%	3,21%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	TN0003400538	30 000	600 000	612 921	0,59%	0,59%	-
AMEN BANK SUB 2008	TN0003400330	7 500	225 000	235 602	0,23%	0,23%	-
ATB SUBORDONNE 2017	TN0003600640	37 500	1 500 000	1 505 088	1,44%	1,45%	-
ATL 2016-1 TX FIXE	TN0004700670	30 000	600 000	628 333	0,60%	0,61%	BBB
ATL 2017-1	TN0004700704	50 000	1 000 000	1 002 898	0,96%	0,97%	BBB
ATL 2018-1 CB TV	TN0004700761	10 000	200 000	210 494	0,20%	0,20%	BB
ATL 2021-1 5 ANS CATEG A	TNFUHZ3R7VR5	10 000	800 000	813 130	0,78%	0,78%	BBB+
ATL SUB 2017-2 7 ANS 7.9%	TN0004700712	5 000	200 000	205 783	0,20%	0,20%	BB
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	18 000	1 800 000	1 814 913	1,74%	1,75%	BBB+
ATTIJARI LEASING 2016- 1	TN0006610414	20 000	400 000	417 054	0,40%	0,40%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016- 2 7 ANS	TN0006610430	5 000	100 000	100 498	0,10%	0,10%	BB+
ATTIJARI LEASING 2022- 1	TN4J4VCBM14O	5 000	500 000	520 932	0,50%	0,50%	F2
BH 2009	TN0001900844	75 000	1 147 550	1 159 680	1,11%	1,12%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	TN0001901032	50 700	1 014 000	1 083 816	1,04%	1,05%	-
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1	TN0001901081	6 000	120 000	120 145	0,12%	0,12%	-
BNA SUB 2009	TN0003100674	25 000	332 550	346 667	0,33%	0,33%	-

BNA SUB 2017-1	TN0003100716	64 000	2 560 000	2 691 324	2,58%	2,60%	-
BNA SUB 2018-1 TV,	TN0003100765	43 330	866 600	906 953	0,87%	0,88%	-
BTK 2009	TN0004620134	15 000	199 350	200 520	0,19%	0,19%	-
BIAT SUB 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	25 000	2 500 000	2 666 788	2,56%	2,57%	BB
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	TN0004201471	5 000	250 000	256 732	0,25%	0,25%	BBB-
HL 2016-2	TN0007310337	20 000	400 000	408 534	0,39%	0,39%	BB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	600 000	607 052	0,58%	0,59%	BB
HL 2017-1 7 ANS 7,85%	TN0007310360	5 000	100 000	100 860	0,10%	0,10%	BB
HL 2018-1 CA TV	TNO007310469	10 000	200 000	212 393	0,20%	0,21%	B+
HL SUB 2018-1	TN0007310469	7 500	150 000	159 295	0,15%	0,15%	B+
HL 2022-01	TN77U54Q5NV3	17 000	1 360 000	1 361 998	1,31%	1,31%	BB+
HL 2020-02	TN0007310543	18 160	1 089 600	1 124 787	1,08%	1,09%	BB-
HL 2020-03	TN0007310550	12 000	720 000	730 078	0,70%	0,70%	B+
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	15 000	1 500 000	1 501 587	1,44%	1,45%	
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	10 000	1 000 000	1 001 175	0,96%	0,97%	
ML SUB 2018-1 (A) TV	TN0006720122	24 500	490 000	523 845	0,50%	0,51%	BB
SERVICOM 2016 TC FX 8.2%	TN0007340128	5 000	100 000	-	0,00%	0,00%	CCC+
STB 2008/1	TN0002600997	5 000	62 500	65 919	0,06%	0,06%	-
STB 2010/1 (B)	TN0002601045	20 000	265 800	266 078	0,26%	0,26%	-
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	TN0002601151	5 000	200 000	205 057	0,20%	0,20%	-
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	TN0002601201	6 000	360 000	388 997	0,37%	0,38%	-
TL 2017-1	TN0002101962	10 000	400 000	420 378	0,40%	0,41%	BBB+
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	400 000	403 738	0,39%	0,39%	BBB+
TLF 2019-1 (B) TF	TN0002102127	11 500	920 000	985 351	0,95%	0,95%	BBB
TLF SUB 2020	TN0002102143	7 000	420 000	425 850	0,41%	0,41%	BB+
TLF SUB 2021	TNZSBU7F6WY7	6 000	480 000	495 981	0,48%	0,48%	BB+
TLF2019-1 TAUX VAR CATG A	TN0002102119	7 500	300 000	317 811	0,31%	0,31%	BBB
UIB 2009 TRANCHE B	TN0003900230	30 000	399 060	411 494	0,39%	0,40%	-
Titres des OPCVM	-		5 506 445	5 506 445	5,29%	5,32%	
SICAV BHC	TN0001900760	44 578	1 666 370	1 666 370	1,60%	1,61%	-
TUNISIE SICAV	TN0002100998	34 476	3 840 075	3 840 075	3,69%	3,71%	-
Total Général	-		82 619 221	85 156 740	81,74%	82,20%	

(*) Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième, sixième, septièmes et huitièmes échéances de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019, le 12 Août 2019, le 12 Février 2020 et le 12 Août 2020 n'ont pas été réglé aux échéances convenues.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 200.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH

Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation pour un montant de 200.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a convenu à un accord de restructuration de cet emprunt qui a été validé par l'assemblée Générale spéciale des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance. Cet accord n'a pas été respecté.

SICAV BH Obligataire a constaté au cours de l'année 2021 une dépréciation de 259 820 Dinars sur ce titre.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres affichent un solde de **1 374 225** dinars au 31-03-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des obligations	843 855	715 188	2 728 548
Revenus des titres de l'Etat	530 370	235 097	1 476 343
Total	1 374 225	950 285	4 204 891

3-3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les disponibilités s'élèvent au 31-03-2023 à 18 164 533 Dinars et se détaillent comme suit :

a- Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2022 à 14 978 509 Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qt é	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisiti on	Valeur 31/03/2023	% Actif	Emetteur
Certificats de Dépôt					14 923 389	14 978 509	14,38%	
CD250323-040423INTERNATIO	TNL18D1MB4A3	1	10	9,52	498 945	499 685	0,48%	INTERNATIO NALE
CD310323/100423LAC2	TN1GTMVT2HE4	1	10	9,02	499 000	499 100	0,48%	BH Bank
CD310323/100423ENNASR	TN1GTMVT2HE4	1	10	9,02	499 000	499 100	0,48%	BH Bank
CD270323/060423ALAINSAVA R	TNJU10ETXMQ7	10	10	9,02	4 990 003	4 995 001	4,79%	BH Bank
CD220323/010423LAOUINA	TN8VD15IH9S7	2	10	9,02	998 001	1 000 000	0,96%	BH Bank
CD240323/030423ENNASR	TN1CZGXIBZ20	1	10	9,02	499 000	499 800	0,48%	BH Bank
CD240323/030423LAMARSA	TN1CZGXIBZ20	1	10	9,02	499 000	499 800	0,48%	BH Bank

CD250323/040423CHARGUIA	TNL18D1MB4A3	1	10	9,02	499 000	499 700	0,48%	BH Bank
CD020323/010423UNIFACTO R	TNF68M3BVW41	2	30	10,25	993 225	1 000 000	0,96%	UF
CD140323- 130423UNIFACTOR	TN0YADNREP43	2	30	10,50	993 061	997 224	0,96%	UF
CD160323/150423UNIFACTO R	TN5BWWVWS126	4	30	10,50	1 986 121	1 993 523	1,91%	UF
CD310123/110423BHLEASING	TNRAIB47YLP5	4	70	10,15	1 969 033	1 995 576	1,92%	BHL
Total					14 923 389	14 978 509	14,38%	

b- Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **3 186 024** dinars au 31-03-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Comptes à terme	-	20 211 657	2 639 237
Avoirs en banque	3 186 024	1 706 509	408 172
Total	3 186 024	21 918 166	3 047 409

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **329 823** Dinars pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Intérêts des comptes à terme	29 037	324 856	788 645
Intérêts des billets de trésorerie	15 216	17 879	72 469
Intérêts des certificats de dépôt	285 570	209 313	1 334 238
Total	329 823	552 048	2 195 352

3-5 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **854 908** dinars au 31-03-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Titres de créance échus (*)	86	86	86
Compte à terme échü à encaisser	-	65 586	-
Certificat de dépôt échü à encaisser	-	500 000	-
Agios créditeurs à encaisser	10 770	7 334	10 740
Intérêt Intercalaire HL 2022/1 à encaisser	-	11 446	-

Vente Titre SICAV BHC à encaisser	-	9 950	-
Annuitée EO BH 2009 échue à encaisser	-	-	650 640
Intérêt intercalaire HL 2023/1 à encaisser	24 705	-	-
Billet de trésorerie échu à encaisser	800 000	-	-
Intérêt à encaisser sur Certificat de dépôt	1 999	-	-
Compte d'attente (**)	17 348	-	17 348
Total	854 908	594 403	678 814

(*) Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième, septième et huitième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 », considérées comme impayées par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 200 000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 200.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassé parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

(**) Ce compte a été présenté parmi les liquidités au cours des exercices précédents.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-03-2023 se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Capital au 1^{er} Janvier			
Montant	100 033 061	96 359 478	96 359 478
Nombre de titres	1 008 920	974 695	974 695
Nombre d'actionnaires	911	962	962
Souscriptions réalisées			
Montant (Nominal)	15 152 500	11 284 600	56 701 900
Régul. des sommes non distribuables	(121 123)	(124 825)	(574 769)
Nombre de titres émis	151 525	112 846	567 019
Rachats effectués			
Montant (Nominal)	18 671 600	12 010 500	53 279 400
Régul. des sommes non distribuables	(150 316)	(132 476)	(535 926)
Nombre de titres rachetés	186 716	120 105	532 794
Autres effets sur le capital			
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	80 684	60 448	233 690

Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-	3 136	56 236
Frais de négociation des titres	-	-	-
Capital au 31 Mars			
Montant	96 623 838	95 704 813	100 033 061
Nombre de titres	973 729	967 436	1 008 920
Nombre d'actionnaires	888	938	911

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **141 232** dinars au 31-03-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire à payer	140 937	138 891	146 200
Rémunération du dépositaire à payer	295	295	1 190
Total	141 232	139 186	147 390

3-8 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2023 à **440 198** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Solde des souscriptions Rachats	-	332 159	10 054
Jetons de présence à payer	35 060	18 688	28 125
Actionnaires dividendes à payer	383 435	383 154	383 435
Etat retenues à la source	805	17	17
Honoraires commissaire aux comptes à payer	10 935	36 663	27 541
Redevances CMF à payer	8 441	8 675	8 942
TCL à payer	1 355	1 081	1 499
Autres rémunérations	167	167	167
Total	440 198	780 604	459 780

3-9 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 Mars 2023 à **141 232** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	140 937	138 891	574 038
Rémunération du dépositaire	295	295	1 190
Total	141 232	139 186	575 228

3-10 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 Mars 2023 à **37 308** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Redevances CMF	25 625	25 253	104 372
Honoraires commissaire aux comptes	9 680	3 841	22 259
Jetons de présence	6 935	3 702	28 140
Rémunération du Directeur Général	500	473	1 973
Contribution Sociale de Solidarité	400	200	200
TCL	4 078	3 868	16 380
Autres charges	90	3	7
Total	47 308	37 340	173 331

4 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $141\,232 / 104\,027\,596 = 0,14\%$.
- Autres charges / actif net moyen soit : $37\,308 / 104\,027\,596 = 0,05\%$.

5 - Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH OBLIGATAIRE est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,55% applicable depuis le 18 septembre 2020 (0,45%TTC auparavant) et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui s'élève à 1 190 DT TTC par an (prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire).